



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana- Tanindrazana- Fandrosoana

***STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DES RISQUES
ET DES CATASTROPHES***

2016 - 2020

Version finale

Octobre 2014



République de Madagascar

Préface



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPAH	Approvisionnement en Eau Potable et Aménagement Hydro-Agricole
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APIPA	Autorité de Protection contre les Inondations de la Plaine d' Antananarivo
ATR	Avions de Transport Régional
B 767	Boeing 767
B737	Boeing 737
B747	Boeing 747
BAD	Banque Africaine de Développement
BCPR	Bureau for Crisis Prevention and Recovery (Bureau pour le Relèvement des crises et relèvement)
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BLU	Bande Latérale Unique
BM	Banque Mondiale
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
BTP	Bâtiment Travaux Public
CAH	Cadre d'Action de Hyogo
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CC	Changements Climatiques
CCGRC	Comité Communal de Gestion des Risques et Catastrophes
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CCT	Comité Consultatif Technique
CDGRC	Comité District de Gestion des Risques et Catastrophes
CERVO	Centre d'Etude et de Réflexion de Veille et d'Orientation
CLGRC	Comité Local de Gestion des Risques et Catastrophes
CLS	Comité Local de Secours
CMPC	Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes
CNA	Centre National Antiacridien
CNGRC	Conseil National de Gestion des Risques et Catastrophes
CNOU	Centre National des Opérations d'Urgence
CNS	Comité National de Secours
COI	Commission de l'Océan Indien
COSAN	Comité Santé
CPC	Corps de Protection Civile

CPGU	Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences
CRGRC	Comité Régional de Gestion des Risques et Catastrophes
CRIC	Comité de Réflexion des Intervenants en Catastrophes
CRM	Croix Rouge Malagasy
CRS	Catholic Relief Services
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTP	Cellule Technique Provinciale
DC3	Douglas Aircraft Company bimoteur à hélices
DC4	Douglas Aircraft Company quadrimoteur
DIM	Direct Implementation
DRR	Disaster Risk Reduction
EPE	Equivalents de Points d'Eau
ERP	Etablissements Recevant du Public
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FICR	Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge
FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
FKT	Fokontany
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPMH	Forages équipés de Pompe à Motricité Humaine
GRC	Gestion des Risques et Catastrophes
GTZ/GIZ	Gesellschaft fuer Technische/ Internationale Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
GVT	Global Village Telecom
HSH	Hommes ayant des rapports Sexuels avec des Hommes
ICPM	Initiatives Communes pour le Plaidoyer de la RRC à Madagascar
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information Éducation Communication
INSTAT	Institut National de Statistique
IOGA	Institut et Observatoire de Géophysique d'Antananarivo
ISDH	Indice Sexo-Spécifique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
JICA	Japan International Cooperation Agency
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAP	Madagascar Action Plan

MdM	Médecins du Monde
MEF/MEEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts/ Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts
MTOW < 5,7T	Maximum Take-Off Weight (MTOW) (masse maximale au décollage inférieur à 5,7 tonnes) ;
NIM	National Implementation
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONE	Office Nationale pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONN	Office National de Nutrition
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
ORSEC	Plan d'Organisation des Secours
PACEM	Projet d'Appui au Cycle Electoral de Madagascar
PADR	Plan d'Action pour le Développement Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PANAGED	Plan National d'Action Genre et Développement
PCD	Plan Communal de Développement
PCIA	Plan de Contingence Inter Agences
PIB	Produit Intérieur Brut
PNC	Plan National de Contingences
PNDR	Programme National de Développement Rural
PNGRC	Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes
PNLCC	Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique
PNPF	Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
PPI	Plans Particuliers d'Intervention
PPMH	Puits équipés de Pompe à Motricité Humaine
PRD	Plan Régional de Développement
PS	Professionnels du Sexe
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RNM	Radio Nationale Malgache
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe

SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SAP	Système d'Alerte Précoce
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIPC	Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes
SIRCat	Système d'Information sur les Risques et des Catastrophes
SMDD	Sommet Mondial pour le Développement Durable
SNAP	Système National d'Alerte Précoce
SNEAH	Stratégie Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène
SNGRC	Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
SNU	Système des Nations Unies
SRARRC	Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes
STABEX	Système de Stabilisation des recettes d'Exportation
STD	Services Techniques Décentrés
TOW	Take-Off Weight
TV	Télévision
TVM	Televiziona Malagasy
UA	Union Africaine
UDI	Utilisateurs de Drogues Injectables
UE	Union Européenne
ULM	Ultra-Léger motorisé
ULM 912S	Ultra-Léger motorisé modèle Savannah 912
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNGRC	Unité Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UN-OCHA	United Nations Office for Coordination Humanitarian Affairs
UN-SPIDER	United Nations Platform for Space-based Information for Disaster management and Emergency Response
US	United States
USAID	United States Agency for International Development
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WDI	World Development Indicators- Indicateurs de Développement dans le Monde
ZCIT	Zone de Convergence Intertropicale

TABLE DES MATIÈRES

Préface	i
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	xii
INTRODUCTION	16
Contexte	17
Structure du document	19
CHAPITRE I : PROFIL DU PAYS	20
1.1 Cadre géophysique	21
1.1.1 Situation géographique	21
1.1.2 Climat	21
1.1.3 Relief	21
1.1.4 Géologie	22
1.1.5 Ressources édaphiques	22
1.1.6 Faune et flore	23
1.1.7 Ressources en eau	23
1.1.8 Autres indicateurs environnementaux	24
1.2 Cadre humain	24
1.3 Organisation administrative	26
1.4 Situation sur les catastrophes et leurs zones d'occurrence à Madagascar	28
1.4.1 Fréquence d'apparition des principaux risques de catastrophes d'origine naturelle	28
1.4.2 Impact des principales catastrophes d'origine naturelle survenues	29
1.4.2.1 Dommages liés aux inondations	29
1.4.2.2 Dommages liés aux cyclones tropicaux :	29
1.4.2.3 Dommages liés aux sécheresses	30
1.4.2.4 Dommages liés aux invasions acridiennes	31
1.4.2.5 Effets de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les activités des secteurs clefs	31
1.4.2.6 Estimation des pertes et dommages en termes de coût financier	32
1.5 Profil du pays au niveau des aléas et des catastrophes	32
1.6 Analyse de vulnérabilité	35
1.6.1 Vulnérabilité naturelle	35
1.6.2 Vulnérabilité socio-économique	36
1.6.3 Vulnérabilité physique	36
1.6.4 Vulnérabilité culturelle	36

CHAPITRE II : ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉDUCTION DES RISQUES ET DE GESTION DES CATASTROPHES	38
2.1 Cadres politique, juridique et institutionnel	40
2.1.1 Cadres stratégiques et programmatiques	40
2.1.2 Cadres politique et juridique	40
2.1.3 Cadres institutionnels	44
2.1.4 Analyse comparée des arrangements institutionnels des pays voisins	45
2.1.5 Participation des collectivités	47
2.1.6 Partenariat	47
2.1.7 Efforts en matière de mobilisation des ressources financières externes	48
2.2 Analyse des domaines d'évaluation et de surveillance des risques de catastrophes et de renforcement du système d'alerte précoce	48
2.2.1 Analyse du système d'information et d'alerte précoce	49
2.2.1.1 Système d'information	49
2.2.1.2 Système d'alerte précoce	49
2.2.2 Risques régionaux et risques nouveaux	51
2.2.3 Sensibilisation et éducation	51
2.2.3.1 Education formelle	51
2.2.3.2 Sensibilisation des acteurs et du public	52
2.3 Utilisation des connaissances, des innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux	53
2.3.1 Utilisation des connaissances et innovations	53
2.3.2 Outils techniques	54
2.4 Réduction des facteurs de risques sous-jacents	58
2.4.1 Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	58
2.4.2 Capacités infrastructurelles	58
2.4.2.1 Le réseau routier	58
2.4.2.2 Le réseau maritime	59
2.4.2.3 Le réseau fluvial	59
2.4.2.4 Le réseau ferroviaire	59
2.4.2.5 Le réseau aérien	59
2.4.3 Sécurité alimentaire	60
2.4.4 Eau et assainissement	60
2.4.5 Aspects socio-économiques	61
2.4.6 Sécurité et Protection civile	62
2.4.7 Actions Sociales	63
2.5 Intégration des thématiques émergentes	64
2.5.1 Changement climatique	64

2.5.2	Gestion des pollutions	65
2.5.3	Risques urbains	66
2.5.4	Santé et environnement	68
2.5.5	Aspect genre	69
2.5.6	Situations des droits de l'homme	69
2.5.7	Protection des enfants	70
2.5.8	Conflits socio-politiques	71
2.5.9	Situation du VIH/SIDA	71
2.6	Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes	72
2.6.1	Au niveau national	72
2.6.2	Au niveau régional et sous régional	73
2.7	Bilan de mise en œuvre de la Stratégie de GRC de 2003	74
2.7.1	Forces, faiblesses, opportunités et menaces/défis	74
2.7.2	Points à améliorer	80
CHAPITRE III : COMPOSANTES DE LA STRATEGIE		83
3.1	Principes fondamentaux et cadrage de la stratégie de la Réduction des Risques de Catastrophes	84
3.1.1	Principes de base	84
3.1.2	Cadrage de la stratégie	84
3.2	Vision	85
3.3	Objectifs	85
3.3.1	Objectif global	85
3.3.2	Objectifs stratégiques	85
3.3.3	Axes stratégiques	86
3.4	Principales composantes de la stratégie	86
3.4.1	Axe stratégique 1 : L'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement sont effective ainsi que les cadres juridique et institutionnel améliorés reflétant la volonté politique des décideurs.	86
3.4.2	Axe stratégique 2 : Les risques majeurs sur l'ensemble du territoire sont connus et évalués, les capacités des acteurs sont renforcées en équipement et en formation du personnel d'une part et d'autre part le SAP national multirisques renforcé	88
3.4.3	Axe stratégique 3 : L'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux est renforcée.	90
3.4.4	Axe stratégique 4 : Les actions de réduction des risques sous-jacents aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale sont renforcées réduisant la vulnérabilité des populations à ces risques dans les années à venir	90
3.4.5	Axe stratégique 5 : Les outils techniques de préparation sont améliorés et les capacités des acteurs sont renforcées en matière de la préparation en prévision des catastrophes	92

CHAPITRE IV: MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	95
4.1 Conditions de mise en œuvre	96
4.2 Ressources financières	97
4.2.1 Ressources internes	97
4.2.2 Ressources externes	97
4.3 Exécution des actions prévues par la SNGRC	97
4.3.1 Exécution des actions au niveau intersectoriel	97
4.3.2 Exécution des actions au niveau sectoriel	98
4.4 Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie	98
4.4.1 Phase transitoire	98
4.4.2 Mise en route du nouveau cadre institutionnel	98
4.4.3 Orientations pour les arrangements institutionnels de mise en œuvre de la stratégie	99
4.4.3.1 Plateforme Nationale sur la GRC	99
4.4.3.2 Structure technique de coordination	102
4.5 Instruments de suivi-évaluation	108
CHAPITRE V : ANALYSE DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	110
5.1 Risques identifiés	111
5.1.1 Instabilité politique	111
5.1.2 Faible mobilisation des ressources financières	111
5.1.3 Perturbations climatiques extrêmes	111
5.2 Mesures de gestion des risques éventuels	111
5.3 Mesures importantes d'accompagnement de la mise en œuvre et du suivi-évaluation	112
CONCLUSION	113
PLAN D'ACTION 2016-2020	114
BIBLIOGRAPHIE	138

Liste des tableaux

Tableau 1 : Bassins hydrographiques	23
Tableau 2 : Quelques indicateurs environnementaux	24
Tableau 3 : Les cataclysmes d'origine naturelle les plus importants à Madagascar entre 1968 et 2012	28
Tableau 4 : Effets de la variabilité du climat et des changements climatiques	31
Tableau 5 : Résumé des données sur les dommages des catastrophes d'origine naturelle par secteur fournies par le Gouvernement de Madagascar, de 2002-2012	32
Tableau 6 : Récapitulatif des aléas à Madagascar	32
Tableau 7 : Principales articulations du cadre juridique	42
Tableau 8 : Système de la GRC dans certains pays de l'Océan Indien	45
Tableau 9 : Mécanismes de financement de la GRC dans certains pays de l'Océan Indien	46
Tableau 10 : Recapitulatif des donateurs et des montants de leurs financements de 2009 à 2014	48
Tableau 11 : Tableau d'analyse SWOT	74
Tableau 12 : Profil des membres de la Plateforme nationale	100
Tableau 13 : Récapitulatif des mesures importantes de mise en oeuvre et du suivi-évaluation	112

Liste des photos

Photo 1 : Le pont traversant la rivière Namorona à Ranomafana-lfanadiana, détruit après la saison cyclonique 2007-2008.	29
Photo 2: Terrain de football après le passage du Cyclone Hubert en 2009 à Vohipeno.....	29

Liste des figures

Figure 1 : Carte administrative de Madagascar 27

Figure 2 : Quelques trajets types des cyclones 55

Figure 3 : Carte du vent cyclonique (Direction Générale Météo Malagasy, 2005) avec la limite
approximative de la zone proposée 56

Figure 4 : Carte de portance des aéroports 57

Figure 5 : Organigramme du cadre institutionnel de la GRC..... 107

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Conscient des enjeux de développement que représentent les risques et catastrophes, Madagascar a finalisé sa première Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC) en 2003. En étant annexé à la politique nationale en gestion des risques et catastrophes qui fut adoptée au cours de la même année, ce document stratégique fait partie intégrante à ladite politique. Avec six grands axes stratégiques pour les 3-7 années qui ont été mis en relief (portant sur : (i) la mise en œuvre des mécanismes institutionnels pour la GRC, (ii) le renforcement des capacités à long terme aux niveaux national, provincial, régional, local et communal, (iii) le renforcement des systèmes d'information exhaustifs ; iv) le développement de mécanismes financiers à long terme, (v) la réduction globale de la vulnérabilité et des risques : (vi) la coopération régionale et internationale pour le développement), l'existence de ce document SNGRC comme étant un document de cadrage a permis de développer des actions stratégiques.

Toutefois, les contextes de la GRC tant au niveau international que national, ont évolué :

Au niveau national, l'analyse de l'existant dans le cadre du processus de mise en œuvre de cette SNGRC, a permis de constater :

- *Du point institutionnel* : Les structures prévues comme le Comité National de Gestion des Risques et Catastrophes (CNGRC), le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU) ont été mise en place. Toutefois, par rapport à leurs fonctionnements : le CNGRC organe stratégique de conception et de supervision semble ne pas fonctionner tel quel et peine à réunir régulièrement ses membres ; par conséquent, cette structure n'a pu assurer pleinement ses responsabilités. Par ailleurs, dans l'opérationnel, les interventions de la CPGU et du BNGRC semblent parfois se chevaucher, et la distinction de leurs responsabilités et attributions respectives sont souvent incomprises par les Partenaires.
- *Du point de vue organisationnel* : D'autre part, la SNGRC n'a pas fait l'objet d'un plan d'action bien coordonné, si bien que nombreuses actions dans la stratégie n'ont pas abouti à des résultats probants, faute de planification des financements et de bonne coordination des parties prenantes ;
- *Du point de vue orientation* : La SNGRC a adopté une approche tous risques. Toutefois, au niveau de la mise en œuvre, les actions se sont surtout limitées aux risques climatiques considérés comme majeurs : cyclones, inondations, sécheresses, invasions acridiennes, alors que des nouveaux risques ont émergé, y compris les impacts du changement climatique, ce dernier étant devenu un nouvel aléa à part entière. De ce fait, la SNGRC est devenue obsolète du fait de l'évolution des risques majeurs à Madagascar.
- *Du point de vue opérationnel* : La SNGRC n'a pas fait mention des actions relatives au relèvement précoce. Malgré un début d'action depuis 2008, le relèvement précoce reste encore à un stade embryonnaire.
- *Et d'une manière générale*, des nouveaux facteurs de vulnérabilité ont apparu comme le genre, les conflits sociaux, les risques miniers, les droits de l'homme, les personnes handicapées, etc., ainsi que des thèmes transversaux à prendre en considération comme l'Information- Éducation- Communication, la Décentralisation, etc.

Au niveau international, le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) a été adopté en 2005 par la Conférence mondiale sur la Prévention des Catastrophes. Ce cadre définit les actions prioritaires en matière de Réduction de Risques de Catastrophes (RRC). Plus d'une centaine de Pays, dont Madagascar, se sont engagés à le mettre en œuvre, bien que dans le cas de la Grande Ile, la SNGRC n'intègre pas toutes les orientations de ce cadre d'action.

Face à l'évolution de cet ensemble de contexte, il apparaît que la SNGRC est caduque et que de ce fait, se doit d'être actualisée suivant les recommandations reflétée dans le Cadre d'Action de Hyogo et le futur Cadre international sur la RRC d'une part, et en tenant compte du contexte malgache d'autre part.

De l'autre côté, le bilan de la mise en œuvre du document de 2003 fait partie du processus d'actualisation, incluant l'évaluation des forces et faiblesses, puis l'identification des opportunités et défis en matière de RRC à Madagascar.

C'est sur la base de ce diagnostic que les actions à entreprendre pour une période de cinq ans sont proposées dans la présente stratégie, ainsi que les nouveaux arrangements intentionnels permettant de garantir la cohérence, la coordination intersectorielle et sectorielles, la synergie des intervenants et la forte implication de tous les acteurs.

Depuis 2008 des réflexions ont été initiées, puis interrompues à cause de la crise socio-politique que le Pays a connue. Puis de nouveau, ces réflexions, auxquels se sont ajoutés des travaux, ont été reprises depuis 2013 par quelques parties prenantes en matière de la RRC/GRC, comme le PNUD, la CPGU, le BNGRC et l'ICPM. L'appui du PNUD a permis de mandater des travaux ayant fait ressortir les axes principaux à retenir pour la future stratégie nationale, tandis qu'avec CADRI/BCPR l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la SNGRC et de l'évaluation des capacités ont été réalisées, ayant permis l'identification d'actions s'alignant aux axes du CAH.

Sur la base de ces travaux, ainsi que des ateliers et concertations qui les ont accompagnés, il en est ressorti les **recommandations globales** suivantes :

- *Du point de vue institutionnel* : mise en place et renforcement d'une structure organisationnelle pour une coordination et une opérationnalisation effective et efficace de la RRC ;
- *Du point de vue organisationnel* : alignement aux références internationales (CAH, SIPC, etc.) auxquelles Madagascar adhère, et corrélation avec les documents nationaux comme la PNLCC et le PANA ;
- *Du point de vue stratégique* : intégration de la RRC dans tous les documents de politique et stratégique de développement du pays, compte tenu de son caractère transversal et multisectoriel ;
- *Du point de vue de capacité* :
 - renforcement des capacités pour une implication effective à tous les niveaux : Provinces, Régions, Districts, Communes, Fokontany ;
 - amélioration et/ou renforcement du Système d'Information et IEC ;
- *Du point de vue financement* : développement et la mise en œuvre effective des Mécanismes Financiers appropriés à la RRC.

Cet ensemble de processus motive l'actualisation de la SNGRC **et conduit au présent document « SNGRC : Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes »**. Ce, en tenant compte du **Cadre d'Actions de Hyogo** qui est le principal instrument que les États membres des Nations Unies ont adopté, afin d'instaurer la résilience des nations et des collectivités, et de minimiser les menaces sur les acquis en développement. Et également, selon la **Stratégie Internationale de la Prévention des Catastrophes (SPIC)**¹, qui définit la réduction des risques de catastrophe comme le cadre conceptuel des éléments susceptibles d'aider une société à réduire au minimum ses vulnérabilités aux catastrophes, ainsi que les risques de catastrophe auxquels elle est confrontée. Cela, pour éviter (prévention) et/ou pour limiter (atténuation et préparation) l'impact négatif des aléas, ainsi que pour faciliter le développement durable (relèvement, redressement pérenne).

L'**UNISDR (Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe)**² précise par ailleurs dans son cadre d'action post-2015 que la gestion des risques de catastrophe comprend

¹ SPIC (2007) : « Principes directeurs (pour) les Plates formes nationales pour la réduction des risques de catastrophes »

² www.unisdr.org : “Vers un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes”

l'identification des risques, l'évaluation des risques, le traitement des risques et la communication des risques, qui font partie de la réduction des risques de catastrophe.

La présente SNGRC est l'aboutissement d'une démarche méthodologique participative, par le biais de visites des sites combinant le maximum de risques aussi représentatifs que possibles (Région Atsimo-Andrefana, Région Atsinanana, Région Analanjirofo, Région SAVA, Région Analamanga, Région Menabe), d'entretiens auprès des parties prenantes (Ministères sectoriels, PTF, ONG, STD, individus) et d'analyses documentaires.

Les analyses ont conduit aux propositions, notamment celles relatives au schéma institutionnel, avec la mise en place de la Plateforme Nationale GRC et d'une structure unique de coordination technique de la GRC, ainsi que la prise en compte des nouveaux aléas.

Outre l'introduction, le présent document est décliné en **cinq chapitres** comprenant : I. Le profil du pays ; II. L'état des lieux de réduction des risques et de gestion des catastrophes ; III. Les composantes de la stratégie ; IV. Les conditions de mise en œuvre de la Stratégie ; et V. L'Analyse des risques liés à la mise en œuvre de la Stratégie.

La présente stratégie s'articulera autour de la vision de la Politique Générale de l'État définie en Mai 2014, visant à bâtir une société malgache moderne et prospère, respectueuse de la dignité humaine et des droits de l'homme, et dont le combat contre la pauvreté, la vulnérabilité et la précarité constitue la priorité des priorités.

Ainsi, en contribuant à l'atteinte de cette vision de l'État, la vision de la présente SNGRC se formule comme suit : « Le peuple malgache espère bâtir une société durable et prospère dans laquelle les catastrophes d'origine naturelle ou anthropique impacteront moins sur son environnement, son développement et ses conditions de vie », avec comme objectif global « **d'accroître la résilience de Madagascar, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes d'ici 2020, en vue de doter les populations des conditions de vie acceptables et sécurisées** ».

Les axes stratégiques retenus sont :

- Axe stratégique 1 : L'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement sont effective ainsi que les cadres juridique et institutionnel améliorés reflétant la volonté politique des décideurs.
- Axe stratégique 2 : Les risques majeurs sur l'ensemble du territoire sont connus et évalués, les capacités des acteurs sont renforcées en équipement et en formation du personnel d'une part, et d'autre part le SAP national multirisques renforcé.
- Axe stratégique 3 : L'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux est renforcée.
- Axe stratégique 4 : Les actions de réduction des risques sous-jacents aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale sont renforcées réduisant la vulnérabilité des populations à ces risques dans les années à venir.
- Axe stratégique 5 : Les outils techniques de préparation sont améliorés et les capacités des acteurs sont renforcées en matière de la préparation en prévision des catastrophes.

Le champ des catastrophes étant transversal, la mise en œuvre de la présente stratégie, dans l'esprit de la Politique Générale de l'État, de la Stratégie nationale du secteur agriculture- élevage- pêche face au changement climatique, du Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques et de bien d'autres programmes sectoriels relatifs aux ressources en eau et à l'assainissement, à l'aménagement du territoire, à la foresterie, à la santé, à la cartographie et à l'habitat, **s'inscrit dans la perspective du développement durable du pays**.

Au-delà de l'engagement des partenaires, notamment celui des PTF et des organisations non gouvernementales, **il reviendra à la Plateforme Nationale**, avec l'appui du Gouvernement et de

l'UNGRC, de **prospector les mécanismes de mobilisations des ressources** nationales, bilatérales et multilatérales en veillant à la synergie et à la complémentarité, pour la mise en œuvre des actions aux fins de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes de plus en plus récurrentes.

INTRODUCTION

Contexte

Les catastrophes augmentent en nombre, fréquence et gravité en Afrique en raison de l'aggravation de risques surtout climatiques, comme la sécheresse et les inondations, en particulier. Dans les années à venir, ces risques pourront augmenter du fait des changements climatiques et aggraver encore l'incidence des catastrophes associées dans la région.

Lorsqu'elles surviennent, les catastrophes influent fortement sur les modes de développement dans les pays touchés, par les dommages causés aux biens physiques et au patrimoine naturel et écologique, les pertes en richesse humaine et financière, ainsi que par l'érosion du capital social et des systèmes de gouvernance. En 2011 et 2012, ont été enregistrées 147 catastrophes en Afrique subsaharienne, dont 67 inondations et 19 sécheresses, qui ont affecté des millions de personnes. Les pertes économiques résultant des catastrophes enregistrées au cours de ces deux années ont été estimées à 1,3 milliard de dollars US (UNISDR, 2013)³.

Spécifiquement à Madagascar, les catastrophes d'origine naturelle, surtout les cyclones des foies suivis d'inondations, ou des zones de convergence intertropicales (ZCIT) frappant une assez grande partie du pays presque chaque année, constituent, de par les dégâts matériels et humains qu'elles génèrent, une cause de non réalisation notoire des objectifs de développement. Aux cyclones et inondations peuvent également s'ajouter des épisodes de sécheresse, ainsi que les invasions acridiennes, menaçant entre autres et particulièrement, la sécurité alimentaire.

En effet, les situations d'urgence, avec le traumatisme psychosocial qu'elles provoquent, augmentent considérablement la vulnérabilité de la population, déjà fragile en situation normale. Cette situation est aggravée par une pauvreté permanente de la quasi-totalité de la population.

Afin d'assurer une meilleure coordination et harmonisation des interventions, il a été adopté en 2003 un document de Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC). Elle traduit la volonté politique de Madagascar en matière de gestion des risques de catastrophes (GRC). Elle décline des axes et actions stratégiques à mettre en œuvre pour une période de 5 – 7 ans (2001 – 2008). Six grands axes stratégiques ont été mis en relief : (i) la mise en œuvre des mécanismes institutionnels pour la GRC, (ii) le renforcement des capacités à long terme aux niveaux national, provincial, régional, local et communal, (iii) le renforcement des systèmes d'information exhaustifs ; iv) le développement de mécanismes financiers à long terme, (v) la réduction globale de la vulnérabilité et des risques : (vi) la coopération régionale et internationale pour le développement.

Des actions stratégiques ont été développées suivant les priorités de ces axes stratégiques. Toutefois, les contextes de la GRC aux niveaux national et international ont évolué.

Au niveau national, l'analyse de l'existant, dans le cadre du processus de mise en œuvre de cette SNGRC, a permis de faire les constats suivants :

- Le fonctionnement des structures mises en place comme le Comité National de Gestion des Risques et Catastrophes (CNGRC), le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU) n'est pas optimisé : le CNGRC, organe stratégique de conception et de supervision, peine à réunir régulièrement ses membres ; par conséquent, il n'a pu assurer pleinement ses responsabilités. Par ailleurs, dans l'opérationnel, les interventions de la CPGU et du BNGRC semblent parfois se chevaucher, et la distinction de leurs responsabilités et attributions respectives sont souvent incomprises par les Partenaires, bien que dans les textes, ces attributions soient claires ;

³ AFRICA SEEKS UNITED POSITION ON DISASTER RISK REDUCTION, 2013;
http://www.unisdr.org/files/31224_2013no02.pdf

- À cause des changements relativement fréquents des personnes occupant les postes de responsabilité, le contenu de la Stratégie est devenu, au fil des temps, souvent méconnu par les personnes nouvellement nommées. D'où un manque d'appropriation du document de stratégie. Pourtant, celui-ci doit être un document du « Gouvernement » élaboré avec l'appui des partenaires, indiquant clairement ses priorités, ses objectifs et son approche par rapport à la réduction des risques de catastrophes (RRC) à Madagascar ;
- Le processus d'élaboration de cette stratégie a été réalisé entièrement, mais le processus de sa mise en œuvre n'a pas été bien planifié et coordonné. Le plan d'actions pour la mise œuvre de cette SNGRC définissant clairement « quand seront réalisées ? quelles actions ? avec quel financement ? » et par toutes les actions de GRC pour la période donnée n'a pas été atteint, et sa mise en œuvre n'a pas non plus obtenu l'adhésion de tous les partenaires impliqués dans son élaboration.
- De plus, les nouveaux risques (intensité et répétition) consécutifs liés au changement climatique global et les risques émergents (risques chimiques, migration des populations etc.) ne sont pas pris en compte dans la SNGRC. Il en est de même du relèvement précoce devant la récurrence des cataclysmes qui affectent les populations.

Il est à noter également que depuis le mois de Mai 2014, Madagascar dispose d'une nouvelle Politique Générale de l'État qui définit les grandes orientations de développement du Pays, visant à bâtir une société malgache moderne et prospère, respectueuse de la dignité humaine et des droits de l'homme, et dont le combat contre la pauvreté, la vulnérabilité et la précarité constitue la priorité des priorités.

Au niveau international, en 2005, la Conférence mondiale sur la Prévention des Catastrophes a adopté le Cadre d'Action de Hyogo qui définit les actions prioritaires en matière de réduction de risques de catastrophes (RRC). Plus d'une centaine de Pays, dont Madagascar, se sont engagés à le mettre en œuvre. L'actuelle SNGRC n'a pas encore intégré toutes les références de cette action.

Ces différents changements tant au niveau national qu'international, ainsi que la vétusté de la SNGRC plaident pour son actualisation, afin de se mettre en phase avec les recommandations reflétées dans le Cadre d'Action de Hyogo et le futur Cadre international sur la RRC (2015-2019) d'une part, et d'autre part, par l'évolution même du contexte malgache. Pour ce faire, certains acteurs intéressés par la problématique parmi lesquels le PNUD et la Plateforme d'ONGs (ICPM) financés par DIPECHO ont conduit des activités tenant à cette actualisation.

C'est ainsi que par le biais du programme : « Appuis au renforcement des capacités des institutions en charge de la réduction des risques et catastrophes et renforcement de la résilience de la communauté à la base », le PNUD a conduit un certain nombre d'activités parmi lesquelles :

- une évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC. Cette étude réalisée par le Cabinet Coef-Ressources en 2012 a recommandé une « Stratégie Nationale de Gestion et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNGRRC) » laquelle comportera neuf (9) axes stratégiques incluant des actions prioritaires ;
- une évaluation des capacités en matière de Réduction des Risques de Catastrophes à Madagascar avec l'appui technique du CADRI/BCPR. Cette évaluation conduite en 2012 a fait ressortir des recommandations spécifiques aux cinq (5) priorités du Cadre d'Action de Hyogo ;
- une analyse de la situation pour l'évaluation des risques au niveau des onze (11) Régions vulnérables de Madagascar. L'analyse constate des doublons et des lacunes en termes de collecte, de traitement et de diffusion des données. Pour y remédier, l'étude préconise : la valorisation des données à travers la mise en place d'un arbre de communication multi-scalaire ; la mise en place d'un outil de reporting des cas majeurs d'aléas de l'échelle locale à l'échelle nationale, la mise en place d'indicateurs de qualification des aléas et la mise en place d'un tableau de bord des données ;

- un Plan National de RRC proposé par CADRI, lequel comporte des activités et des objectifs conformes aux 5 priorités du Cadre d'Action de Hyogo. Il a été validé par les instituteurs et partenaires cernés par la RRC à Madagascar.

En 2013, un atelier de « réflexion pour la mise à jour de la SNGRC » organisé par la CPGU en collaboration avec l'ICPM a émis les recommandations suivantes :

- une structure organisationnelle pour une coordination et une opérationnalisation effective de la GRC ;
- une réorientation et/ou un renforcement de la S/PNGRC vers une mise en œuvre efficace et efficiente de la RRC ;
- une amélioration et/ou renforcement du Système d'Information et IEC ;
- une mise en cohérence avec les documents cadres au niveau international (SIPC, CAH,...) et en corrélation avec les autres domaines prioritaires (PANA, CC, etc.) ;
- une intégration de la GRC, en particulier l'aspect RRC dans le développement durable, par sa transversalité dans tous les secteurs et responsabilisation des secteurs clés sur la RRC ;
- des mécanismes et dispositifs institutionnels et juridiques ;
- le renforcement des capacités pour une implication effective du niveau local : Région, District, Commune, Fokontany et ;
- le développement et la mise en œuvre effective des Mécanismes Financiers appropriés à la GRC.

Fort de ces contributions, l'État malgache, avec l'appui du PNUD, a amorcé le processus de finalisation de la phase d'actualisation de la SNGRC avec l'implication de tous les intervenants dans la RRC (Etat, CTD, secteur privé, ONG et associations, société civile, PTF), afin que :

- Madagascar dispose d'un document de cadrage relatif à la réduction des risques de catastrophes contribuant effectivement aux démarches, réflexions et planifications de développement durable du Pays ;
- La vulnérabilité de la population face aux risques soit significativement et durablement réduite, et que sa résilience aux catastrophes soit renforcée, et
- En se conformant aux principes et cadrages internationaux que Madagascar adopte, le pays puisse être en phase avec les efforts mondiaux, dont les résultats peuvent bénéficier à toutes les nations adhérentes, dont Madagascar.

Structure du document

Le présent document national de stratégie de gestion des risques de catastrophes comprend cinq chapitres :

- Profil du pays ;
- État des lieux de la réduction des risques et de gestion de catastrophes ;
- Composantes de la Stratégie ;
- Conditions de mise en œuvre de la Stratégie ;
- Analyse des risques liés à la mise en œuvre de la Stratégie.

CHAPITRE I : PROFIL DU PAYS

Ce chapitre analyse les déterminants politique, écologique et environnemental, démographique, socio-économique, infrastructurel qui façonnent en partie le niveau de vulnérabilité ou de résilience des institutions et des communautés à Madagascar. Dans le même chapitre figure le profil historique des principaux cataclysmes enregistrés. La présentation des facteurs et déterminants de risques associés au profil historique des catastrophes permettent de mieux affiner la typologie de la vulnérabilité face aux aléas à Madagascar.

1.1 Cadre géophysique

1.1.1 Situation géographique

Madagascar est une grande île qui se trouve dans le bassin du Sud-ouest de l'Océan Indien, entre 11°57'-25°35'S et 43°14'-50°27'E. A l'Ouest, le canal de Mozambique le sépare de l'Afrique, et à l'Est, l'Océan Indien. Long de 1600km du Nord au Sud et large de 580km, il a une superficie de 587 041km², avec 5603 km de côtes⁴.

1.1.2 Climat

Le climat de Madagascar est conditionné par sa position géographique, la forme du relief, l'influence maritime et le régime des vents.

Dans l'ensemble, le pays est caractérisé par un climat tropical à deux saisons nettement tranchées⁵ :

- la saison de pluies ou été, de Novembre à Avril, avec des pluviométries maximales en Décembre et en Janvier, et
- la saison sèche ou hiver, de Mai à Octobre, avec des pluviométries minimales en Septembre et en Octobre.

La température moyenne annuelle varie entre 23°C à 27°C avec une amplitude thermique moyenne annuelle passant d'environ 3°C au Nord à 7,5°C dans les régions sèches du Sud-Ouest. L'altitude a un effet significatif sur les températures. Ce qui fait que sur le plateau central, la moyenne annuelle des températures se situe entre 16°C à 19°C.

Concernant les précipitations, la quantité annuelle diminue d'Est en Ouest avec un maximum de 3700 mm par an, et du Nord au Sud avec un minimum de 350 mm par an, tandis que la saisonnalité augmente dans les mêmes directions. De l'Ouest vers le Sud, la saison sèche devient plus longue et de plus en plus marquée. Là où la saisonnalité est marquée, les saisons sèches et fraîches coïncident et elles se situent entre Juin et Octobre. Ainsi, à l'extrême Sud-ouest, le climat est de type semi-désertique, tandis que dans la région de la côte Est, le climat est du type tropical humide. Quant à la circulation générale atmosphérique, le pays est caractérisé d'une part, par la présence de l'alizé venant du Sud-est en hiver et de la mousson du Nord-ouest et d'autre part, par l'affaiblissement relatif de l'Anticyclone subtropical du Sud-est des Mascareignes et l'installation progressive des basses pressions équatoriales, ainsi que la zone de convergence intertropicale aux alentours de la latitude 10°S en été. Des fronts polaires défilent assez rapidement, deviennent actifs et provoquent des situations orageuses sur l'ensemble du territoire national. C'est pendant cette période que des dépressions et cyclones tropicaux se forment dans l'Océan Indien.

1.1.3 Relief

Madagascar a un relief très varié et souvent accidenté bien qu'aucun sommet ne dépasse les 3000 m. Les 2/3 de l'île sont constitués par un socle cristallin ancien, une longue crête dorsale qui partage longitudinalement le pays en deux régions distinctes.

⁴ Ministère des Eaux et Forêts, 2006 : Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) Madagascar

⁵ Idem

L'axe principal de l'île s'étend dans la direction Nord-Nord, Est-Sud, Sud-Ouest et le relief suit cette direction malgré le fait qu'il y ait une forte asymétrie dans la région du centre et une opposition entre les hautes terres et les régions côtières.

Le versant oriental, au relief très accidenté, est marqué par des failles successives jusqu'à la bordure orientale rectiligne.

Le versant occidental présente par contre des pentes adoucies et s'étale sur une largeur de 200 km jusqu'au contact de l'ensemble sédimentaire de la côte Ouest. Les vastes et les dunes sont constitués de plusieurs couches sédimentaires inclinées vers l'Ouest avec une pente de 2° à 10°.

1.1.4 Géologie⁶

Madagascar est constitué pour les 2/3 de sa superficie par des roches magmatiques et métamorphiques précambriennes qui constituent le socle cristallin (Hauts plateaux) et, pour le tiers restant, par des roches sédimentaires dont les affleurements vont :

- Du carbonifère au bassin de l'Ouest, avec une série complète ;
- Du trias au bassin d'Antsiranana, mais avec un grand développement des calcaires jurassiques et des basaltes crétacés;
- Du crétacé à l'étroite bande sédimentaire de la côte Est ;
- Du Néogène à l'Extrême Sud.

Les roches métamorphiques du précambrien malgaches sont principalement des migmatites, des gneiss, des leptynites, amphibolites, des micaschistes, des cipolins, des quartzites, tandis que les roches magmatiques sont des granités, des basaltes et différents dépôts volcaniques du Néogène et Pléistocène.

1.1.5 Ressources édaphiques

Comme dans le monde entier, les caractéristiques des sols malgaches sont déterminées par des facteurs climatiques et géologiques. Pour ces derniers, les origines des formations pédologiques malgaches peuvent être regroupées en 3 grands ensembles : les sols issus du socle cristallin, ceux des formations géologiques sédimentaires et les sols issus des roches volcaniques. À partir de ces formations, les sols malgaches les plus répandus sont les sols ferralitiques, les sols ferrugineux tropicaux, les sols développés sur alluvions.

Les sols ferralitiques et ferrugineux occupent environ 75% de la superficie totale de Madagascar. Les sols ferralitiques évoluent sur la partie orientale et sur les Hautes Terres. Les sols ferrugineux longent la côte Ouest, le Nord-ouest et le Sud-ouest (Randriamboavonjy, 1996).

Les sols ferralitiques anciens, les plus compacts, les plus déstructurés s'observent sur les zones planes du socle cristallin. C'est également là que s'observent les déficiences les plus marquées en éléments minéraux⁷.

Les sols ferrugineux rouges et jaunes non ou peu lessivés peuvent être observés sur la zone Ouest de Madagascar. Les sols rouges occupent généralement les positions surélevées et les sols jaunes les zones légèrement déprimées.

Sur le versant oriental prédominant des sols ferralitiques «jaune sur rouge», des sols de teintes jaunâtres formés sur des alluvions et des sols tourbeux riches en sulfure.

Concernant la fertilité naturelle des sols de Madagascar, à part les sols formés sur les roches volcaniques récentes, un gradient de fertilité allant de l'Est de l'île vers l'Ouest a été observé, après l'évaluation de leurs paramètres physico-chimiques caractéristiques.

⁶ H. Besairie et M. Collignon, 1972 : Géologie de Madagascar

⁷ Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2012 : Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar

1.1.6 Faune et flore

La faune de Madagascar constitue un patrimoine naturel unique, dont une grande partie est d'une valeur universelle. En effet, outre la présence d'une radiation adaptative remarquable au sein de nombreux taxa, aucun pays au monde n'est plus riche en espèces faunistiques endémiques que Madagascar.

La faune de Madagascar présente un niveau d'endémisme qui s'étend jusqu'à la superfamille (lémuriens) et à la famille, pour certains groupes taxinomiques. Le taux d'endémisme atteint 100 % pour certains (ex : poissons, oiseaux, carnivora et chauves-souris) (Andreone et al., 2012 ; Glaw & Vences, 2007 ; Goodman, 2008, 2011, 2012 ; Soarimalala & Goodman, 2011).

Quant à la flore, celle de Madagascar est également une des plus riches du monde. Elle compterait selon les estimations entre 13.000 et 14.000 espèces, dont 80% sont endémiques⁸.

«La flore en ligne des plantes vasculaires de Madagascar» ou MADCAT, mis sur pied conformément aux objectifs de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes, a dénombré un nombre total de 11.386 espèces dont 8.916 endémiques (78%), 1.687 genres dont 304 endémiques (18%), 241 familles dont 5 (2%) sont endémiques, et enfin 66 ordres (Rabarimanarivo et al., 2014).

Du point de vue écologique, 57% de la flore des plantes vasculaires se rencontrent dans les zones à bioclimat humide et à faible altitude. Quarante-neuf pourcent (49%) de cette flore est composée par des ligneux (buissons, arbustes, arbres), 42% par des plantes herbacées et 9% sont des lianes.

1.1.7 Ressources en eau

Les principaux écosystèmes aquatiques de Madagascar sont : les eaux continentales de surface ou zones humides d'eau douce et les eaux souterraines. Cependant, la disponibilité en eau varie dans l'espace et dans le temps et est généralement liée avec les climats et microclimats de la Grande Ile.

Madagascar est divisé naturellement en cinq grands bassins hydrographiques, comme le présente le tableau ci-après⁹ :

Tableau 1 : Bassins hydrographiques

Bassins hydrographiques	Superficie	% par rapport à la superficie de Madagascar
Versant de la Montagne d'Ambre	11 200 km ²	1,8%
Versant de Tsaratanana	20 000km ² ,	3,3%
Versant Oriental	150 000km ²	25,2%
Versant méridional	48 800km ²	8,2%
Versant Ouest	365 000 km ²	61,3 %

Ces cinq grands bassins sont liés, voire similaires, avec les régions climatiques de Madagascar¹⁰. Chacun d'entre eux a son propre régime hydrologique.

⁸ Cinquième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique Madagascar, 2014

⁹ Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2012 : Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar

¹⁰ Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2012 : Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar, Chapitre 3 : Eau

Le réseau hydrographique de Madagascar couvre une longueur totale de plus de 3000 km, si l'on ne prend en compte que des fleuves et des rivières ayant des largeurs supérieures à 10 m.

Les principaux plans d'eau douce stagnante sont formés essentiellement par les lacs continentaux et les lacs littoraux, occupant une superficie totale d'environ 2 000 km². Il y a environ 1 300 lacs (avec les lagunes) recensés sur le territoire malgache. Les principaux littoraux sont localisés dans la région orientale de l'île. Il s'agit d'un chapelet de lacs réunis par des canaux artificiels qui constitue tout au long de la côte, sur une distance de plus de 600 km, le canal des Pangalanes.

Huit zones hydrogéologiques, avec leurs principales nappes aquifères constituent les eaux souterraines de Madagascar. Ces zones hydrogéologiques sont :

- hautes terres à pluviométrie élevée (parties Nord et centre) ;
- hautes terres à faible pluviométrie (partie Sud) ;
- bassin sédimentaire de l'extrême Sud ;
- bassin sédimentaire de Toliary ;
- bassin sédimentaire de Morondava ;
- bassin sédimentaire de Mahajanga ;
- bassin sédimentaire d'Antsiranana ;
- bassin sédimentaire de la côte Est.

1.1.8 Autres indicateurs environnementaux

Le tableau ci-après fournit d'autres informations complémentaires sur l'environnement à Madagascar

Tableau 2 : Quelques indicateurs environnementaux

ENVIRONNEMENT	
Émissions de CO ₂ , tonnes métriques par habitant	0,1 (2010)
Surface forestière (km carrés)	124 390,0 (2012)
Surface forestière (% du territoire)	21,4 % (2012)
Couverture forestière	11 millions d'ha (1990) 9 millions d'ha (2010)
Espèces de poissons menacées	87 (2013)
Espèces mammifères menacées	71 (2013)
Espèces végétales hautement menacées	369 (2013)
Sources d'eau améliorée, taux d'accès en milieu rural	35% (2012)

Source : <http://donnees.banquemondiale.org/pays/madagascar>

1.2 Cadre humain

En 2011, Madagascar a compté 20 696 070 d'habitants, contre 12 209 846 en 1993¹¹, dont environ 80% vivent en milieu rural et 20% en milieu urbain. Le taux de croissance démographique moyen est de l'ordre de 2,8% à 3% (à peu près multiplié par deux tous les quarts de siècle). La densité de la population est de 32 à 34 habitants par km². La population est d'origine très diverse : malayo-indonésienne avec des métissages arabes et africains, français, créoles et comoriens¹² constituant des groupements de population, dont l'importance économique est significative. Le malgache est la langue maternelle parlée par tous les malgaches, et forme avec le français les langues officielles, cette dernière étant la langue très largement

¹¹ Institut National des Statistiques (www.instat.mg)

¹² Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes, Madagascar.

utilisée au niveau de l'Administration. La population est constituée d'au moins de 18 groupes issus de différents horizons sociodémographiques de l'Île, possédant leurs propres langues vernaculaires, ainsi que leurs propres coutumes et traditions.

Malgré les effets négatifs de la crise postélectorale de 2002, marquée par l'insécurité et l'effondrement du secteur des transports, par un taux de croissance négatif de 12,7% ainsi que par une nouvelle augmentation du taux de pauvreté passé à 71,5%, le redressement a toutefois été rapide et le taux de croissance économique s'est stabilisé aux environs de 5% en 2004. Cette croissance s'est poursuivie jusqu'en 2008. Mais depuis 2009, l'économie malgache subit de plein fouet les effets des crises internationales (crise pétrolière, financière, crise européenne, etc.), auxquels se sont ajoutés les impacts de la crise socio-politique que le pays a endurés entre 2009- et 2013.

Madagascar figure, en termes d'indice de développement humain (IDH), au 151^{ème} rang sur 187 pays classés en 2011. Avec un IDH de 0,480, le pays fait partie de la catégorie des pays à développement humain faible. Madagascar est un pays très pauvre, car le PIB par habitant est de 478 US\$ par an en 2009, très en dessous de la moyenne des pays pauvres subsahariens. D'après l'INSTAT, en 2010, le ratio de pauvreté au niveau national est de 76,5% avec une forte proportion en milieu rural (82,2%). L'espérance de vie à la naissance est estimée à 66,7 ans. Le niveau d'instruction de la population active est très bas : plus de 28% des 15 ans et plus sont analphabètes (2008). Le pays est caractérisé par un déficit alimentaire aussi bien qualitatif que quantitatif résultant en un fort retard de croissance des enfants : à titre illustratif; le projet SEECALINE (Surveillance Éducation des Écoles et des Communautés en matière d'Alimentation et de Nutrition Élargie) en 2004 a estimé que plus de 48% des enfants de moins de trois ans souffrent de malnutrition chronique.

Selon le Bureau International du Travail (BIT), 336.000 à 1.250.000 emplois formels ont été perdus à Madagascar depuis 2009 et deux tiers des personnes qui ont perdu leurs emplois sont des jeunes. Cette situation a engendré des violences liées au genre au sein des familles. En 2012, 10,8% des ménages confirment l'existence de violences envers les enfants, dont des châtiments corporels (68,3%), l'abandon des parents (20,6%) et les abus sexuels (11,1%). Mais ces cas de violence sont malheureusement traités à l'amiable, ne sortant pas des cercles restreints des noyaux familiaux.

L'accès des ménages à l'eau potable se limite à 44,9% en 2010 et l'accès aux infrastructures d'assainissement améliorées à 35,2% en 2010, tandis que le pourcentage des ménages approvisionnés en électricité ne dépasse pas encore 18% avec une grande différence entre milieu urbain et milieu rural.

En ce qui concerne le VIH et le SIDA, bien que le taux de prévalence reste inférieur à 1%; la situation est plus inquiétante chez les groupes à risque, comme les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH), où le taux de prévalence atteint 14%, ainsi que les travailleurs de sexe, en général (hommes et femmes).

Sur le plan économique, le secteur primaire reste encore la base de l'économie nationale qui est assise sur l'agriculture, l'élevage et la pêche (AEP). Il génère environ 25 % du PIB¹³. 80% des ménages à Madagascar travaillent dans l'agriculture, soit en tant qu'activité économique principale, soit en tant qu'activité économique secondaire. Ce chiffre s'élève à 89% dans les zones rurales (INSTAT, 2011)¹⁴. Le secteur fournit les 95% des apports alimentaires nationaux et plus des 80% des recettes en devises grâce à l'exportation du café, de la vanille, du girofle, du poivre, pois de cap, du cacao et des divers produits halieutiques.

¹³ Ministères : Agriculture et Développement Rural ; Elevage ; Pêche et Ressources Halieutiques, 2014. Pacte National pour Madagascar pour soutenir la mise en œuvre du secteur AEP

¹⁴ INSTAT : Enquête périodique auprès des Ménages, 2010, *et repris dans le* « Recueil de notes de politique pour Madagascar », Banque Mondiale, 2014.

Le secteur secondaire commence à se développer mais le nombre des entreprises individuelles reste supérieur à celui des grandes entreprises. La contribution du secteur industriel au PIB ne dépasse pas encore les 18%.

Le secteur tertiaire est dominé par les activités touristiques et hôtelières, suivies de celles du commerce.

1.3 Organisation administrative

L'organisation territoriale actuelle de Madagascar compte 22 régions subdivisées en 119 districts, 1.579 Communes et 17.485 Fokontany (cf. Annexe 11).

La loi organique n°2014-18 du 14 août 2014 régit les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires. Cette nouvelle loi a retenu comme structures décentralisées les provinces, les régions et les communes¹⁵.

¹⁵ La LOI N°2014-020 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes précise les modalités de mise en œuvre de la loi organique.

1.4 Situation sur les catastrophes et leurs zones d'occurrence à Madagascar

1.4.1 Fréquence d'apparition des principaux risques de catastrophes d'origine naturelle

A Madagascar, seuls quatre aléas ont été toujours considérés comme majeurs¹⁶ : il s'agit des cyclones tropicaux, des inondations, de la sécheresse qui sont d'ordre météorologique et des invasions acridiennes qui sont d'ordre biologique, mais liées également au facteur climatique (tableau 3).

La situation des catastrophes d'origine naturelle se présente comme suit :

Tableau 3 : Les cataclysmes d'origine naturelle les plus importants à Madagascar entre 1994 et 2012

Types de cataclysmes	Date
Eugénie	14 février 1972
Clotilde	10 janvier 1976
Famine	15 mars 1992
Géralda	2 février 1994
Daisy	13 janvier 1994
Gretelle	24 janvier 1997
Bénédicte	20 décembre 1981
Sécheresse	1981
Sécheresse	22 mai 1992
Sécheresse	16 décembre 1990
Fame	22 janvier -01 février 2008
Ivan	05-27 février 2008
Jokwe	02-16 mars 2008
Asma	16-23 octobre 2008
Eric	17-21 janvier 2009
Fanele	18-23 janvier 2009
Izilda	24-27 mars 2009
Jade	04-11 avrier 2009
Fami	01-03 février 2010
Hubert	07-15 mars 2010
Bingiza	9-18 février 2011
Chanda	8-11 janvier 2012
Funso	19-28 janvier 2012
Giovanna	09-21 février 2012
Irina	26 février-10 mars 2012

Source : Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes-Madagascar de 2003 et adapté

¹⁶ Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes-Madagascar de 2003.

1.4.2 Impact des principales catastrophes d'origine naturelle survenues

1.4.2.1 Dommages liés aux inondations

Une inondation est la submersion d'une zone, avec des hauteurs d'eau variable, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, et/ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables. L'imperméabilité du sol, la déforestation, la variabilité climatique, les cyclones tropicaux sont des facteurs à l'origine de grave inondation causant des dommages.

Outre la grande inondation qui a touché les plaines d'Antananarivo en 1959, de 1968 en 1999, Madagascar a connu trois inondations majeures, en 1986, 1987 et 1998, qui ont entraîné des pertes importantes sur les infrastructures (routes, habitations) et sur les systèmes d'irrigation et les récoltes de riz. Les trois cyclones de l'année 2000 (Eline, Gloria et Hudah) ont également provoqué des inondations importantes au niveau de leurs zones d'impact et en aval des bassins versants.

De 2007 à 2012, Madagascar a encore connu plusieurs cas d'inondations, la plupart du temps associées au passage des cyclones. Plusieurs régions du pays ont été concernées. Les années 2007-2008 et 2008-2009 ont été les saisons qui ont connu le plus de Régions touchées (10 régions chacune), tandis que les Régions exposées aux risques d'inondations pendant les saisons 2009-2010 et 2010-2011 ont été au nombre de quatre.

Au cours de la saison de pluie 2007-2012, la Région de Vavovavy Fitovinany apparaît comme la Région la plus menacée aux risques d'inondations, puisqu'elle semble exposée à des risques d'inondation pendant toutes les saisons cycloniques de 2007 à 2012. En ce terme, elle est suivie par celle d'Alaotra-Mangoro et celle d'Atsimo Atsinanana (saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2011-2012).



Photo 1: Le pont traversant la rivière Namorona à Ranomafana-Ifanadiana, détruit après la saison cyclonique 2007-2008.



Photo 2: Terrain de football après le passage du Cyclone Hubert en 2009 à Vohipeno

Source : Rapport sur l'État de l'Environnement à Madagascar 2012

1.4.2.2 Dommages liés aux cyclones tropicaux

Sur la base Rapport sur l'Etat de l'Environnement à Madagascar, 2012 ; il ressort que de 1980 à 1993, il y avait eu seulement un seul cyclone (Kamisy en 1984), sur les 20 qui ont touché Madagascar, qui a amené des vents supérieurs à 200 km / h. A partir de l'année 1994, les cyclones de forte intensité sont devenus plus fréquents. Madagascar subit des cyclones d'intensité identique au cyclone tropical Geralda (en 1994 : vent jusqu'à 250 km par heure).

Entre 2007 et 2012, Madagascar a été frappé par 15 cyclones tropicaux, soit une moyenne de $3 \pm 1,6$ cyclones par an. L'intensité cyclonique la plus importante de la période a été observée lors de

la saison 2007-2008 (cyclone Jokwe : 195 km/h). Ces 15 cyclones entre les saisons cycloniques de 2007-2008 et 2011-2012 ont, au total, causé la mort à 339 individus, 221 disparus, 1 072 926 sinistrés et 340 770 déplacés, 250 760 cases d'habitation détruites, 207 253 ha de rizières inondées et/ou ensablées et 245 551 ha de champs de cultures inondées et/ou ensablées¹⁷.

En moyenne, l'intensité cyclonique est de 132 km/h ; et chaque saison cyclonique de 2007-2012 engendre 52 décès, 49 disparus, 178 821 sinistrés, 56 795 déplacés, 50 552 cases d'habitations détruites, 46 056 ha de rizières inondées et/ou ensablées, 49 110 ha de champs de cultures inondés et/ou ensablés. Les saisons 2007-2008 (trois cyclones) et 2011-2012 (cinq) ont été les plus désastreuses, ayant causé respectivement 106 et 112 morts, mais la saison 2007-2008 semble la plus importante en termes de disparus, sinistrés, déplacés, cases d'habitation détruites, rizières ensablées et/ou inondées et champs de culture ensablés et/ou inondés.

Par ailleurs, un document récent de la Banque Mondiale (2010) informe que 30 à 100 décès associés aux cyclones par an sont recensés à Madagascar. Le Pays est classé parmi les 10 premiers pays ayant le plus haut indice (indice 6) de risques de mortalités associés au cyclone, niveau de risques similaire à celui de l'Inde et de l'Haïti. Selon ce document, la saison cyclonique 2007-2008 a entraîné des pertes sur les cultures vivrières et d'exportation qui s'élèvent à environ 88,4 millions US\$; et au total, cette saison aura provoqué des dommages estimés à 176 millions US\$ et des pertes économiques de 158 millions US\$, touchant les secteurs de l'habitat, de l'agriculture, du commerce, du tourisme et du transport.

Au regard de ce qui précède, il apparaît clairement que certaines infrastructures n'étaient pas conçues pour supporter les catastrophes d'origine naturelle récurrentes que sont les cyclones et les inondations¹⁸. Très souvent, les infrastructures gravement endommagées sont des infrastructures essentielles des secteurs des transports et des services sociaux : routes, télécommunications, adduction d'eau, stockage des récoltes, des bâtiments de santé et d'éducation. Cette situation résulte non seulement des conditions extrêmes mais également du non-respect des normes de construction notamment anticycloniques.

1.4.2.3 Dommages liés aux sécheresses

La sécheresse est l'installation prolongée d'une situation de déficit hydrique dans une échelle temporelle bien plus longue que celle prévue ou plus longtemps qu'en temps normal. Cette situation s'observe notamment dans le Sud, qui est la région la plus aride de l'île. Selon la Banque Mondiale (2010), d'autres régions de l'île souffrent également de sécheresses, mais de façon périodique.

Entre 1968 et 1999, la sécheresse a sévi cinq fois dans le Sud du pays, affectant au total près de 2.316.500 personnes, avec comme conséquence de graves pénuries alimentaires. En 1981 et 1988 on dénombre respectivement 1 000 000 et 950 000 de personnes affectées. Le plus grave épisode de sécheresse est celui de 1992 où près d'un million de personnes étaient ainsi en situation de détresse alimentaire et 200 décès ont été dénombrés.

Dans les trois régions subarides du Sud de l'île (Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana), entre 1/3-2/3 des 1 360 000 habitants des 3 104 communes font face à des cas d'insécurité alimentaire de façon récurrente, à cause de la sécheresse (Banque Mondiale 2010). En 2009, la période de sécheresse a affecté 381 000 personnes. Cette situation s'est aggravée en 2010, avec 720 000 personnes concernées, dont 200 000 dans des situations de difficulté alimentaire aigue (BNGRC 2011 à 2012). Dans ces trois régions, quatre récoltes successives ont été perdues entre 2008 et 2009 (BNGRC, 2012), période qui correspondait à des périodes de soudures alimentaires importantes qui s'est répercutée de manière persistante sur la vulnérabilité de la population.

¹⁷ Rapport sur l'Etat de l'Environnement à Madagascar, 2012, p 364 .

¹⁸ Banque Mondiale, 2014 : Note de politique sur la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique à Madagascar

1.4.2.4 Dommages liés aux invasions acridiennes

De 1880 à 1962, le pays a connu six invasions acridiennes (SNGRC, 2003). Ces invasions sont dues aux criquets grégaires qui sont des criquets groupés, migrants et résistants (solitaires, ils sont inoffensifs pour les cultures). La persistance de criquets solitaires dans des conditions optimales de développement durant trois mois successifs, détermine leur grégarisation inévitable. Il est également à noter que le déboisement favorise le déploiement des criquets lors de leur migration.

En 1970 et 1973, l'espèce de criquet en cause, *Locusta migratoria capito*, ainsi que ses conditions de développement et de reproduction, ses caractéristiques biologiques et ses conditions optimales de "grégarisation" ont été identifiées. La zone d'endémicité et de reproduction se situe principalement dans le Sud du pays. Enfin, un système d'avertissement antiacridien dans la principale zone grégarigène de Betioky a été mis en place pour une meilleure surveillance continue de toute la région du Sud.

Une invasion d'une grande ampleur ayant duré 3 ans de 1997 à 2000/2001, a généré une menace de famine dans la partie Sud de l'île en 1998¹⁹.

Pendant les mois de Janvier et de Décembre de l'année 2010, en moyenne $285\,567,4 \pm 101\,475,74$ ha/par mois sont infestés de criquets dans les aires grégarigènes (Grand Sud-ouest de Madagascar) et dans la Région Sofia. En dehors des aires grégarigènes, $4\,087 \pm 757,0$ ha par mois sont également infestées. Au total, de Janvier à Décembre 2011, une moyenne mensuelle de $289\,454,3 \pm 102\,151,71$ ha de surface est infestée de criquets. Le mois de Décembre correspond à la période d'infestation maximale (359 306 ha) ; tandis qu'en Janvier 2011, il n'y a eu que 45 208 ha de surface infestée.

1.4.2.5 Effets de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les activités des secteurs clés

A Madagascar, la variabilité du climat et les changements climatiques ont entraîné des perturbations sur les activités des secteurs-clés que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la santé publique, les ressources en eau, les zones côtières et la foresterie. Si des actions spécifiques ne sont pas entreprises dans ce domaine dans les années à venir, ces secteurs-clés pourront être gravement impactés (tableau 4).

Tableau 4 : Effets de la variabilité du climat et des changements climatiques

<i>Secteurs clés</i>	<i>Effets de la variabilité du climat</i>	<i>Effets des changements climatiques</i>
Agriculture et élevage	Bouleversement des conditions agro climatiques Changement de types de culture et d'élevage	Changement des activités habituelles Changement des modes de cultures et d'élevage
Santé publique	Extension de la zone d'endémicité de certaines maladies	Couverture totale du pays par les maladies

¹⁹ Ministère de l'Intérieur et de la Réforme Administrative/ Conseil National de Secours, 2004 : Rapport pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobé, Japon

République de Madagascar

Ressources en eau	Irrégularité du régime hydrologique Dégradation des ressources en eau	Augmentation de l'ampleur des inondations Disparition de certains points d'eau
Zones côtières	Reculé des lignes de côte Intrusion saline Blanchissement des coraux	Disparition de certaines lignes de côte Perturbation des activités de pêche
Foresterie	Diminution de la biodiversité Dégradation des sols	Disparition de certaines espèces endémiques Modification de la topographie du sol

Source : PANA –Madagascar (2006)

1.4.2.6 Estimation des pertes et dommages en termes de coût financier

Au cours de la période 2002 -2012, en termes de coût financier, les catastrophes ont provoqué des pertes et dommages importants récapitulés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Résumé des données sur les dommages des catastrophes d'origine naturelle par secteur fournies par le Gouvernement de Madagascar, de 2002-2012 .

Secteurs	Dommages en milliers d'USD										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2011	2012	TOTAL
Bâtiments publics	20 430	1 246	19 023	326	1 955	17 395	13 879	1 345	2 691	18 340	96 633
Eau et assainissement	< 1	2	2	<1	<1	6	6	2	1	8	28
Éducation	13 701	448	11 794	126	781	8 450	7 842	583	1	7 404	52 647
Santé	4 633	75	4 103	37	519	3 190	2 441	92	428	3 052	18 574
Énergie	676	n.d.	499	n.d.	n.d.	358	1 371	9	n.a.	781	3 698
Environnement	6 130	n.d.	4 880	1 564	374	7 229	1 517	108	1 088	1 046	23 939
Transports	72	26	255	326	307	675	311	235	154	252	2 619
TOTAL	45 645	1 798	40 558	2 381	3 939	37 305	27 371	2 377	5 877	30 886	198 142

Source : Banque Mondiale : Note de politique sur la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique à Madagascar, Février, 2014.

1.5 Profil du pays au niveau des aléas et des catastrophes

Madagascar est un pays exposé à d'autres risques. Les aléas et leurs manifestations sont récapitulés dans le Tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Récapitulatif des aléas à Madagascar

N°	Type d'aléa	Manifestation/existence
----	-------------	-------------------------

N°	Type d'aléa	Manifestation/existence
1.	Aléa cyclones et vents forts	Il constitue un aléa majeur pour le pays. Ce phénomène est perturbateur pour la vie de la population et les activités économiques dans certaines régions du pays. Les cyclones sont des phénomènes d'ordre météorologique caractéristique du bassin du sud-ouest de l'océan indien dans lequel est situé Madagascar.
2.	Inondation	Les fortes pluies amenées par les cyclones, le remplissage d'aquifères de surface ou de nappe alluviale lors des pluies prolongées la répétition de saisons fortement pluvieuses, notamment dans certaines localités, les difficultés d'infiltration dans le sol en raison des spécificités géologiques et pédologiques de certaines zones et l'envasement de certains cours d'eau favorisent le phénomène d'inondation dans certaines régions du pays.
3.	Mouvements et glissements de terrain	Le phénomène classique de déboisement de flancs montagneux dus aux défrichements et aux pratiques agropastorales est la cause principale des glissements de terrain, favorisés d'autre part par les caractères géologiques. Viennent s'ajouter les spécificités du climat dans certaines zones qui ne favorisent pas l'apparition d'une végétation conséquente pouvant protéger les flancs de montagne. Les effondrements de blocs rocheux et les éboulements de terrain sont également des manifestations observées dans certaines régions du pays.
4.	Sécheresse/ Stress hydrique	La sécheresse se manifeste par une diminution de la pluviométrie à laquelle s'ajoute une augmentation progressive de la température ambiante. Elle est caractérisée par une diminution du nombre de jours de pluies et une diminution du ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP). Les impacts environnementaux sont surtout la dégradation des terres, le tarissement des ressources en eau, la perturbation des écosystèmes et la perte de la biodiversité. Sur le plan économique certaines activités sont souvent perturbées en raison de l'insuffisance d'eau. L'accès à l'eau devient très compliqué pour certaines communautés. Sur le plan social, il peut amener à des immigrations temporaires ou involontairement définitives.
5.	Feux de végétation et de forêts	L'agriculture sur brûlis pratiquée par la plupart des paysans dans certaines localités, la recherche de terre cultivable et la chasse sont les causes des feux de végétation. Des milliers d'hectares de forêts et savanes sont annuellement partis en fumée.
6.	Incendie des habitations	Les feux de foyer mal contrôlés, les actes intentionnels, les feux de végétation et les court-circuits sont les causes des incendies des habitations, des quartiers ou villages entiers, voire de grands immeubles dans les centres urbains.
7.	Erosion côtière	La perte de plusieurs centaines de mètres de côtes depuis plusieurs décennies aboutit ainsi à la perte de zones habitables pour des riverains, à la destruction de routes et des espaces cultivables dans

N°	Type d'aléa	Manifestation/existence
		certaines localités, puis à la destruction des écosystèmes de mangroves par endroit. L'érosion côtière résulte plus des phénomènes naturels dans les zones plus touchées notamment les Régions de Menabe (Morondava), Atsinanana (Toamasina), Boeny (Mahajanga) et Atsimo Andrefana (Toliara). Le phénomène est aggravé par l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique au niveau planétaire.
8.	Sismicité	L'intensité des séismes est considérée comme faible à Madagascar, malgré quelques rares phénomènes « ressentis » de tremblement de terre. D'un autre côté, de par sa position géologique et ses caractéristiques géologiques, le risque de Tsunami est peu probable.
9.	Volcanisme	Le risque est faible, toutefois aucun des volcans actuellement dormants ne peut être considéré comme définitivement éteint. Le phénomène pourrait se manifester un jour.
10.	Epidémies (Choléra, peste, chikungunya, grippe aviaire)	Le choléra, les recrudescences de paludisme et d'autres maladies vectorielles comme le chikungunya sont clairement associées aux épisodes post-crues ou des étendues d'eau stagnantes qui dégradent les conditions d'hygiène et favorisent la prolifération des vecteurs. Les cas de peste ont été également relevés dans certaines localités du pays au cours des dernières années et sont même considérés comme non totalement éradiqués.
11.	Invasion acridienne et autres invasions	L'invasion acridienne constitue un aléa majeur pour le pays. On note la présence des criquets pèlerins (<i>Schistocerca gregaria</i>) et les criquets migrateurs (<i>Locusta migratoria</i>). Limité aux régions du Sud jusqu'à récemment, l'invasion acridienne ont commencé par gagner les hautes terres depuis environ 3 ans, alors qu'elles étaient jusque-là, longtemps épargnées. Les criquets ont atteint la capitale Antananarivo, comme c'est le cas en 2014.
12.	Pollution	Les catastrophes causées par l'homme, telles que les explosions chimiques, les déversements de pétrole, les accidents maritimes et autres, les grands incendies de forêts et la pratique des <i>tany</i> contribuent à la pollution des centres urbains et non urbains. Particulièrement, le développement du secteur industriel, notamment minier, sans mesure adéquate suffisante de prévention et de surveillance expose davantage le pays aux risques industriels (fuites de substances chimiques toxiques ou de matières radioactives ou de contamination du sol et de l'eau, voire des écosystèmes).
13.	Salinisation	Cet aléa est considéré comme négligeable par les acteurs.
14.	Envasement et ensablement des cours d'eau	Le déboisement très avancé des bassins versants et l'extension des cultures sur les rives voire jusque dans les lits des cours contribuent à l'érosion tellurique. Il en résulte un ensablement généralisé des cours d'eau et une diminution de la profondeur de l'eau dans certains cas. Tous ces facteurs contribuent souvent à la sortie de l'eau des cours

N°	Type d'aléa	Manifestation/existence
		d'eau lors des grandes pluies.
15.	Changements climatiques	<p>Les premiers résultats de modélisation du changement climatique pour le pays publiés en 2008 ont mis en évidence la sévérité et/ou la fréquence croissante des phénomènes climatiques extrêmes comme étant l'un des effets les plus visibles et à court terme du changement climatique. Les cyclones tropicaux et les sécheresses seront aggravés par le phénomène de changement climatique entraînant des impacts plus importants.</p> <p>Les calendriers culturels en seront également perturbés, entraînant à leur tour la perturbation de la croissance et la production au niveau de certaines filières agricoles. Ceci peut aboutir aux crises alimentaires dans certains cas.</p> <p>La santé publique est également considérée comme pouvant être impactée par le changement climatique. Certaines maladies climato-sensibles comme les infections respiratoires peuvent en être aggravées.</p> <p>Dans certaines régions, le changement climatique peut aggraver les difficultés d'accès aux points d'eau pour certaines communautés et entraînant des conflits sociaux.</p>
16.	Aléas troubles sociaux et sociopolitiques	<p>Les troubles sont généralement constitués des déchirements, des émeutes, des insurrections, des manifestations, des soulèvements et/ou des révoltes à caractère social ou politique d'un groupe (ethnique, professionnel, politique) de la population. Ils font souvent suite aux conflits sociaux, aux vols de biens (cheptel), aux viols de femmes, aux comportements abusifs de certains acteurs ou des autorités, ainsi qu'aux remises en cause des opérations pré ou post-électorales, y compris la contestation des résultats proclamés. Certains troubles sont devenus récurrents dans certaines régions du pays entraînant la destruction des biens et la violation des droits humains, voire la perte de vie. Dans certaines localités du pays, il en résulte un climat d'insécurité.</p>

Source : Liste établie après échanges avec les personnes ou entités-ressources cernées par chaque thématique.

1.6 Analyse de vulnérabilité

Sur la base du Plan national de contingence 2012-2013, la situation de vulnérabilité du pays aux catastrophes se présente comme suit.

1.6.1 Vulnérabilité naturelle

Madagascar figure parmi les cinq pays les plus vulnérables au changement climatique, après Haïti, Bangladesh, Zimbabwe et Sierra Leone²⁰.

La saison des pluies, de Novembre à Avril, coïncide en grande partie avec la période de soudure chez les ménages qui vivent dans les zones à risque de cyclones et d'inondation, alors que déjà

²⁰ Indices de vulnérabilité Maplecroft 2012 face aux changements climatiques : <http://maplecroft.com/about/introducing-maplecroft/>

35% de la population souffre d'une situation de faim chronique et environ 50% vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Les caractéristiques topographiques du pays (pente raide, accidentée) favorisent la force des torrents, ainsi en provoquent les érosions des collines et les inondations des plaines. D'où un risque de destruction des villages qui y sont affectés. De nombreuses communes et districts sont isolés des routes principales, et parfois complètement coupés du reste du pays pendant les périodes cycloniques.

1.6.2 Vulnérabilité socio-économique

Après chaque crise ou catastrophe, la situation socio-économique des ménages et de la communauté n'a pas été toujours rétablie à son niveau pré-crise pour différentes raisons (perte de terres agricoles à cause de l'ensablement, diminution de rendement de leurs plantations, infrastructures sociales de base non réhabilités/reconstruites dans les normes, etc.). En effet, les impacts cumulés des catastrophes pendant plusieurs années ont beaucoup contribué à l'augmentation de la vulnérabilité de ces communautés.

La crise politique a eu des impacts sur les secteurs socio-économiques tels que la perte d'emploi et la rupture de certains services sociaux de base (chaîne de froid, vaccination, approvisionnement en médicaments essentiels, fermeture de centres de santé, augmentation du taux d'incidence de la pauvreté qui est passé de 68,7% avant la crise à 76,5, en 2012, selon l'INSTAT). Cette pauvreté affecte beaucoup plus les zones rurales, qui sont les plus exposées aux cyclones, que les zones urbaines, où ces taux sont respectivement de 82,2% et de 54,2%.

Une croissance démographique et une urbanisation rapides entraînent également une forte dégradation de l'environnement et des ressources forestières. A Madagascar, l'érosion des sols qui découle de cette déforestation est de l'ordre de 200 à 400 t/ha/an contre 11 t/ha/an pour la moyenne mondiale (FAO).

De l'autre côté, 50% des enfants moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique¹⁸ (24% modérée et 26% sévère). Un fort taux d'analphabétisme de 47% pour l'âge de 15 ans et plus est observé.

Un accès insuffisant aux centres de santé et à l'eau potable est également notable²¹ : 38% de la population rurale et 56% de la population urbaine seulement ont accès à l'eau potable ; 44% de la population rurale et 66% de la population urbaine ont accès à l'assainissement de base, et seuls 40% consultent un service sanitaire en cas de difficulté.

1.6.3 Vulnérabilité physique

Des infrastructures précaires : faute de moyens matériels et financiers, les pauvres vivent dans des endroits exposés à des aléas, sans respect ni du plan d'urbanisme ni des normes minimum de construction, et construisent des habitations qui n'offrent aucune sécurité en cas de catastrophe.

Les réseaux de transport sont faibles et ont été construits sans tenir compte des risques liés aux aléas naturels. La plupart des infrastructures importantes telles que les voies ferrées, les ports et le réseau routier, ainsi que les réseaux hydro-agricoles sont fragilisés par le manque d'entretien et/ou de réhabilitation périodiques ou post-catastrophes.

1.6.4 Vulnérabilité culturelle

En milieu urbain, vulnérabilité pouvant être aggravée par : la prédominance de mentalité d'individualisme, ainsi que la recrudescence des fraudes et de corruption, et la perte de la valeur de la solidarité et d'entraide (*fibavanana*) ;

En milieu rural, la vulnérabilité pouvant être favorisée par : l'ancrage aux us et coutumes et à

²¹ Ministère de l'Eau, 2012 : Stratégie Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène pour la période 2013-2018

certaines philosophies ancestrales (crainte des tabous, pratique de rites, etc.), qui peuvent constituer de principaux facteurs entravant le développement.

Par ailleurs, que ce soit en milieu urbain ou rural, nombreux pensent que les catastrophes sont des destins de Dieu. Il arrive que ce genre de fatalisme favorise l'attentisme, ainsi que la paresse (intellectuelle et physique), et bloque par conséquent les initiatives de redressement et le relèvement de défis.

Conclusion

Dans tout processus de définition stratégique ou programmatique à Madagascar, il faudra garder à l'esprit que :

- Si les phénomènes cycloniques sont d'origine naturelle, leur intensité peut être amplifiée par les effets des changements climatiques. La vulnérabilité de certaines régions aux cyclones résulte de leur situation géographique, se combinant avec l'état des infrastructures et de l'occupation de l'espace.
- La vulnérabilité de certaines régions aux inondations résulte également de leur situation géographique combinée avec l'état des infrastructures, l'occupation de l'espace et des spécificités topographiques et pédologiques. Dans les villes, en général, le phénomène d'inondation est lié au non-respect des zones *non aedificandi*, au déficit en équipements d'assainissement et de drainage des eaux pluviales.
- Les mouvements de terrains sont dus aux effets conjugués des spécificités pédologiques, du déboisement et des défrichements des flancs de montagnes, et de l'intensité des pluies.
- Le phénomène d'érosion côtière est essentiellement naturel, dû aux facteurs géographiques. Il est amplifié dans certaines régions par les effets cumulés des travaux de construction (notamment de barrages) et des changements climatiques.
- Les feux de végétation (forêts, savanes, brousses) sont en général d'origine anthropique.

Au regard de ce qui précède, le constat est que Madagascar est :

- un pays à forte croissance démographique avec un taux de pauvreté élevé ;
- un pays où tous les secteurs sont exposés aux catastrophes d'origine naturelle et anthropiques.

Cette situation de vulnérabilité aux catastrophes résulte certes des aléas naturels et anthropiques, mais surtout du niveau des capacités du pays aux plans politiques (stratégies et programmes), juridique, institutionnel et technique à prévenir et à gérer efficacement les catastrophes à tous les échelons.

**CHAPITRE II : ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉDUCTION DES RISQUES ET DE
GESTION DES CATASTROPHES**

À sa 9^{ème} séance plénière, le 22 janvier 2005, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

Madagascar a marqué son adhésion à ce cadre d'action et a entrepris des actions au niveau national en vue de répondre aux cinq actions prioritaires définies par le cadre que sont :

Action prioritaire 1 : *Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.*

- la mise en place ou le renforcement des cadres institutionnel et législatif ;
- la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières ;
- la mise en place des mécanismes de participation des collectivités.

Action prioritaire 2 : *Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.*

- l'évaluation des risques aux niveaux national et local ;
- le développement et l'opérationnalisation d'un système d'alerte rapide/précoce ;
- le renforcement des capacités : l'appui à la mise en place et à la pérennisation des infrastructures et des capacités scientifiques, technologiques, techniques et institutionnelles nécessaires pour étudier, observer, analyser, cartographier et, lorsque cela est possible, prévoir les aléas naturels et les aléas connexes, les facteurs de vulnérabilité et les conséquences des catastrophes et autres ;
- la promotion de la coopération régionale et internationale en matière de gestion des risques régionaux et risques nouveaux ;

Action prioritaire 3 : *Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.*

- la gestion et la mise en commun de l'information ;
- l'éducation et la formation : la promotion de l'intégration de la question de la réduction des risques de catastrophe dans les sections pertinentes des programmes d'enseignement à tous les niveaux et l'utilisation d'autres voies, officielles et officieuses, pour informer les jeunes et les enfants ;
- la promotion de la recherche : l'amélioration des méthodes d'évaluation prévisionnelle des différents risques et d'analyse des coûts et avantages socioéconomiques des mesures de réduction des risques à tous les niveaux; intégrer ces méthodes dans les processus décisionnels aux échelons régional, national et local ;
- la mise en lien entre les résultats des analyses économiques et les recherches/modélisations scientifiques ;
- la sensibilisation du public : la mobilisation des médias en vue de promouvoir une culture de la résilience face aux catastrophes et une forte participation des collectivités à des campagnes permanentes d'éducation du public et à des consultations organisées dans toutes les couches de la société.

Action prioritaire 4 : *Réduire les facteurs de risque sous-jacents.*

- la gestion de l'environnement et des ressources naturelles : le renforcement continu de la promotion d'une utilisation et d'une gestion durable des écosystèmes, notamment en améliorant l'aménagement du territoire et les activités de développement d'une manière intégrée, afin de réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité ;
- la promotion de bonnes pratiques en matière de développement social et économique (la sécurité alimentaire, l'intégration de la planification de la réduction des risques de catastrophe dans le secteur de la santé, la protection et l'amélioration des équipements collectifs et les infrastructures matérielles essentiels) ;

- la promotion de l'aménagement du territoire (plan d'urbanisme, schéma directeur, etc.) et autres mesures techniques en intégrant les risques de catastrophes.

Action prioritaire 5: Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

- le renforcement des capacités de gestion des situations de catastrophe aux niveaux national et local au plan de la politique générale et aux plans technique et institutionnel notamment celles liées aux technologies, à la formation et aux ressources humaines et matérielles ;
- la promotion du dialogue, de l'échange d'informations et de la coordination entre les organismes et les institutions responsables des systèmes d'alerte rapide, de la réduction des risques de catastrophe, des interventions en cas de catastrophe et du développement notamment, à tous les niveaux, afin de promouvoir une approche globale de la réduction des risques de catastrophe ;
- le renforcement des démarches régionales coordonnées et l'élaboration des politiques, des mécanismes opérationnels, des plans et des systèmes de communication régionaux ;
- l'élaboration des plans et des politiques de préparation aux situations de catastrophe et d'intervention d'urgence à tous les niveaux ou la mise à jour périodique, en s'intéressant tout particulièrement aux zones et aux groupes les plus vulnérables ;
- la promotion dans le cadre de la préparation aux situations de catastrophe l'organisation périodique d'exercices, notamment d'évacuation, afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions, etc. ;
- la promotion de la création de fonds d'urgence afin de financer les interventions en cas de catastrophe ainsi que les mesures de relèvement et de préparation ;
- l'institution des mécanismes spécifiques pour obtenir des parties prenantes cernées, y compris des collectivités, qu'elles participent activement à la réduction des risques de catastrophe et qu'elles se responsabilisent, notamment sur la base du volontariat.

Exposé à certains aléas naturels et victime à plusieurs reprises de catastrophes d'origine naturelle, Madagascar a entrepris des efforts aux niveaux politique, juridique, institutionnel, financier et technique. Ainsi, le présent chapitre fait l'état des lieux des efforts de Madagascar dans le domaine de la RRC en lien avec les cinq priorités du cadre d'action de Hyogo.

2.1 Cadres politique, juridique et institutionnel

2.1.1 Cadres stratégiques et programmatiques

Le cadre stratégique s'est limité au document de Stratégie Nationale en Gestion des Risques et des Catastrophes élaborée en 2003, seul instrument de référence stratégique. Les plans de contingence, élaborés sous la responsabilité du BNGRC, constituent les références programmatiques pour les opérations de réponses aux urgences.

2.1.2 Cadres politique et juridique

a) Cadre politique général

La nouvelle politique générale de l'Etat (PGE) de Madagascar résulte de la vision du Président de la République qui a fait l'objet d'une déclaration solennelle lors de son investiture le 25 janvier 2014. Elle est énoncée comme suit : « Madagascar : une nation moderne et prospère » qui sera une nouvelle force économique où le bien être de sa population est affirmée et son développement est soutenu par ses propres potentialités et qui sera également un pays de l'excellence où s'instaure la haute qualité sociale et environnementale, là où règne l'Etat de droit, la sécurité pour tous, la bonne gouvernance et la redevabilité sociale et prévalent la communion nationale, la dignité nationale et l'intérêt général.

La PGE vise à bâtir une société malgache moderne et prospère, respectueuse de la dignité humaine et des droits de l'homme.

Cette politique a pour objectif d'asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté. Elle s'articule autour de trois axes prioritaires : (i) Le renforcement de la Gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice équitable ; (ii) La reprise économique à travers l'instauration d'un environnement social et politique stable, le maintien de la stabilité macroéconomique et le rétablissement d'un climat des affaires attrayant ; (iii) L'élargissement de l'accès aux services sociaux de base de qualité.

Ces axes intègrent les dimensions genre, humanitaire, sociale, environnementale, territoriale et la nouvelle technologie. En outre, ils sont exprimés en défis à relever sur lesquels sont greffées les orientations stratégiques de l'Etat.

Les indicateurs du SNISE seront utilisés pour le suivi de la mise en œuvre de la PGE.

Conformément aux orientations de la PGE, a été élaboré le document de Politique Nationale de Développement (PND) de 2015 à 2019. Il ressort de la version intérimaire dudit document que « La PGE est à la base de l'intervention volontariste de l'Etat. Elle se voit traduite en termes concrets et tangibles par et/ou au niveau du PND. Celui-ci constitue en fait l'instrument par excellence aux mains de l'Etat pour réduire la pauvreté, susciter la croissance, assurer le développement du pays. »

Il est à rappeler que les grandes orientations politiques mises en œuvre au cours des cinq dernières années étaient tirées de Madagascar Action Plan (MAP), document qui a défini la politique de développement de Madagascar à travers la définition des grandes orientations de 2007-2012, introduisant l'importance de la réduction des risques dans le cadre de l'engagement N°8 sous la forme d'une stratégie ayant pour objectif « d'assurer la prévention, la réaction rapide et l'atténuation de l'impact des catastrophes sur la population ». Dans le document, l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel en matière de gestion des catastrophes sont identifiées comme projet prioritaire. De plus, le défi n°6 inscrit dans l'engagement n°2 du MAP prévoit « un meilleur système de prévision météorologique et l'information sur les cataclysmes d'origine naturelle comme les cyclones ».

b) Cadre politique spécifique à la RRC

Madagascar dispose de sa propre politique nationale sur la gestion de risques et de catastrophes depuis Septembre 2003. La mise en place des différentes structures décentralisées est fixée par la législation malagasy en la matière.

Plusieurs textes de lois et documents stratégiques font mention de la RRC/GRC au niveau national. En effet, la constitution révisée de 2010 en fait mention, par exemple, dans l'article 136 qui stipule que « *les Collectivités territoriales décentralisées assurent avec le cours de l'Etat, la sécurité publique, la défense civile, l'administration et l'aménagement du territoire, le développement économique, l'amélioration du cadre de vie* ».

Actuellement, la SNGRC est le seul instrument qui englobe à la fois le cadre juridique (Tableau 7), la politique et la stratégie pour la gestion des risques de catastrophes²².

Au niveau législatif, on note une évolution des textes en matière de GRC/RRC, tels que :

²²Rapport sur l'Evaluation des Capacités en Matière de Réduction des Risques de Catastrophes à Madagascar, Juin 2012

- La loi n°2003-010 du 05 septembre 2003 relative à la politique nationale sur la gestion de risques et catastrophes ;
- Le décret n°2005-866 du 20 décembre 2005 portant application de la loi n°2003-010 du 05 septembre 2003 fixant la politique nationale sur la gestion de risques et catastrophes ;
- Le décret n° 2006-892 du 12 décembre 2006 fixant organisation, attribution et fonctionnement de la cellule de prévention et de gestion des urgences ;
- Le décret n° 2006-903 du 20 décembre 2006 modifiant le décret n°2005-866 du 20 décembre 2005 fixant les modalités d'application de la loi n°2003-010 du 05 septembre 2003 relative à la politique nationale sur la gestion des risques et des catastrophes ;
- Le décret n°2006-904 du 20 décembre 2006 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions du bureau national de gestion des risques et des catastrophes.

Plusieurs textes font état des pouvoirs, attributions et compétences des diverses structures existantes, décentralisées ou non. La multiplicité des textes peut être aussi un handicap à la mise en œuvre de la SNGRC, notamment lorsque ces textes traitent chacun d'aléas différents ou de différents aspects de la gestion des catastrophes, avec ses propres amendements. Ceci a pour conséquence l'aggravation du manque de clarté dans la définition des responsabilités, des mandats et des rôles légaux des différentes structures existantes.

Tableau 7 : Principales articulations du cadre juridique

Texte	Points saillants	Autres remarques
Loi 2003-010 du 5 septembre 2003 relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • La loi prévoit (art.7) : <ul style="list-style-type: none"> - une instance (une structure) de conception et de supervision, incluant les élus (y compris les parlementaires). - une instance (une structure) de gestion, de coordination, de suivi et d'appui des programmes et actions. • Articles 19 à 21 : dispositifs concernant le mécanisme financier. Entre autres, des dispositions pour l'intégration dans les lois de finances annuelles pour la GRC 	La politique GRC est déterminée par cette loi et la SNGRC (élaborée en 2000), considérée comme annexe à la loi (article 1).
Décret n° 2005 – 866 du 20 décembre 2005, fixant les modalités d'application de la loi n° 2003 - 010 du 5 septembre 2003 relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes	<p>Le décret, comme texte d'application de la loi, prévoit, entre autres, les structures de mise en œuvre de la GRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traite en son art.5 de : <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (<u>CNGRC</u>), organe stratégique de conception et de supervision ; - le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (<u>BNGRC</u>), organe de gestion, de coordination, de suivi et d'appui du CNGRC. • Dans le même article : Création, auprès de la Primature, de la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences" (<u>CPGU</u>) comme un organe technique, chargé d'assister le Premier Ministre et le CNGRC dans 	<p>Les attributions prévues pour le BNGRC sont celles de « l'ancien » CNS (Conseil National de Secours).</p> <p>Indication sur les <u>risques</u> spécifiques (art.2) : les cyclones, inondations, incendies, tsunامي, invasions acridiennes, sécheresses, famine, naufrages en mer, accidents aérien, pollutions marines, accidents des mines et des carrières, séismes, accidents et pollutions industriels, épidémies, épizooties et déversements d'hydrocarbures ;</p> <p>Pas de définition de « aléa »</p>

Texte	Points saillants	Autres remarques
	<p>l'accomplissement de leurs missions de conception, d'élaboration de stratégie et d'évaluation en matière de gestion des risques et des catastrophes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Article 9 : <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes dispose d'un Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) <u>rattaché à la Primature</u>. Il est dirigé par un Secrétaire Exécutif - Le Secrétaire Exécutif du BNGRC assiste aux réunions du CNGRC et en assure le secrétariat. ● Article 36 à 43 : sur les dispositions financières <ul style="list-style-type: none"> - Le CNGRC occupe une place significative en tant que « récepteur » et responsable de ressources - Lien avec BNGRC : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La caisse d'avance est gérée par le Secrétaire Exécutif du BNGRC ; ✓ Tout retrait de fonds doit être signé conjointement par l'ordonnateur ou son délégataire et le Secrétaire Exécutif du BNGRC ; ✓ Le BNGRC rend compte de sa gestion et de ses activités par un rapport annuel et un rapport spécial pour chaque type d'activités, au Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes et à la Présidence de la République. 	<p>La création de la CPGU fait référence à l'article 7 de la loi 2003-010.</p> <p><i>Dans la pratique, comme ceci s'est-il traduit ?</i> Le texte prévoit également : « Le <u>Ministre chargé de l'Intérieur</u>, Vice-Président du CNGRC, <u>reçoit délégation du Premier Ministre</u>, Chef du Gouvernement, <u>avec faculté de subdélégation</u>, dans la gestion de ces fonds, objets et matières du CNGRC »</p>
<p>Décret n°2006-892 du 12 décembre 2006, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la CPGU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Confirmation de la mission de la CPGU selon le décret précédent et avec précision sur la mission d'assister le CNGRC et le Premier Ministre. ● La CPGU est sous tutelle directe de la Primature. 	<p>Les attributions et organisation de la CPGU ont été précisées à travers ce décret, presque 1 an après sa mise création (décret précédent)</p> <p>Le budget de la CPGU est inscrit dans le budget de fonctionnement de la Primature</p>
<p>Décret n° 903-2006 du 12 décembre 2006, modifiant le décret n° 2005-866</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Modification de l'article 9 du décret précédent : <ul style="list-style-type: none"> - Le CNGRC dispose d'un BNGRC <u>rattaché au ministère de l'intérieur</u>. - Le Secrétaire Exécutif du BNGRC assiste aux réunions du CNGRC et en assure le secrétariat (sans changement) 	
<p>Décret n° 904- 2006 du 19 décembre 2006, fixant les attributions, l'organisation et le</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BNGRC est l'organe de gestion, de coordination, de suivi et d'appui au CNGRC ; - Il y est précisé que le BNGRC 	<p>Organisation, supervision au niveau régional : assurées par le Chef de Région</p>

Texte	Points saillants	Autres remarques
fonctionnement du BNGRC	<ul style="list-style-type: none"> fonctionne avec les moyens personnels et matériels du Secrétariat de l'ancien CNS ; - Au niveau régional, le BNGRC est représenté par un Délégué, nommé par le Chef de Région. - Ressources financières : le BNGRC utilise les ressources financières du CNGRC (art.13) ; en même temps, le budget du BNGRC est inscrit dans le budget de fonctionnement du ministère en charge de l'intérieur ; - Les fonds d'intervention d'urgence du BNGRC (dont le Ministère de l'Intérieur est l'ordonnateur principal) proviennent des ressources du CNGRC. 	

Source : Les différents textes mentionnés dans le tableau

2.1.3 Cadres institutionnels

Plusieurs institutions sectorielles, le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers sont impliqués dans la réduction des risques et la gestion des catastrophes.

a) *Primature*

La primature assure la tutelle du Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (CNGRC) et celle de la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences" (CPGU).

b) *Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes*

L'article 5 du Décret n° 2005 – 866 du 20 décembre 2005, fixant **les modalités d'application de la loi n° 2003 - 010** du 5 septembre 2003 relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes précise que le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (CNGRC) est l'organe stratégique de conception et de supervision. Son secrétariat est assuré par le BNGRC.

c) *Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU)*

Le Décret n°2006-892 du 12 décembre 2006 crée la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences" (CPGU). Il fixe également les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la CPGU. La CPGU est rattachée à la Primature.

La CPGU est un organe technique, chargé d'assister le Premier Ministre et le CNGRC dans l'accomplissement de leurs missions de conception, d'élaboration de stratégie et d'évaluation en matière de gestion des risques et des catastrophes.

d) *Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC)*

Le Décret n° 904- 2006 du 19 décembre 2006, fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement du BNGRC. Le BNGRC est l'organe de gestion, de coordination, de suivi et d'appui au CNGRC.

Au niveau régional, le BNGRC est représenté par un Délégué, nommé par le Chef de Région.

Le BNGRC fonctionne sur la base d'une ligne budgétaire inscrite dans le budget de fonctionnement du ministère en charge de l'intérieur.

Les fonds d'intervention d'urgence du BNGRC proviennent des ressources du CNGRC. Le Ministère de l'Intérieur est l'ordonnateur principal de ces fonds.

e) Autres acteurs

Les ministères sectoriels, la Direction du Changement Climatique/MEEF, l'Office National pour l'Environnement, le Centre National Antiacridien, le FID, l'ONN, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé, la société civile (la Croix-Rouge Malagasy et autres ONG et associations), et les PTF interviennent par rapport à leurs domaines respectifs dans la RRC.

2.1.4 Analyse comparée des arrangements institutionnels des pays voisins

L'analyse porte sur les systèmes des pays voisins de Madagascar, notamment les pays du canal du Mozambique et les Etats insulaires voisins de l'océan indien (Tableau 8). Elle vise à comprendre les mécanismes institutionnels de ces pays comparativement à la situation à Madagascar.

Ignorant la spécificité de la RRC qui est la transversalité, plusieurs Etats ont longtemps opté pour une gestion sectorielle entraînant des chevauchements et des conflits de compétence (tableau 8). L'intersectorialité de la RRC exige que soit mis en place un cadre de concertation et de coordination qui fédère les acteurs et crée de la synergie au niveau des interventions.

Tableau 8 : Système de la GRC dans certains pays de l'Océan Indien

PAYS	STRUCTURES DE TUTELLE	MODE DE GESTION DES R&C
		1. Gestion directe par un ministère avec une direction ou un bureau, ou 2. Gestion autonome par une agence, un office avec Conseil d'Administration)
Afrique du Sud	1. Department of Water Affairs and Forestry	Gestion directe par le Minister of Water Affairs and Forestry
Ile de Zanzibar (Tanzanie)	2. Disaster Management Department (DMD)	Gestion autonome par l'Office of the Prime Minister
Ile Maurice	3. Mauritius Meteorological Service	Gestion directe par le Prime Minister's Office
Iles Comores	4. Ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, Charge des Relations avec les Institutions Direction de la protection civile	Gestion directe par le Ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, Chargé des Relations avec les Institutions
Iles Seychelles	5. Division of Risk and Disaster Management	Gestion directe par le Ministry of Environment & Energy
Kenya	6. Ministry of State for Special Programmes National Platform for Kenya created under the Office of the President	Gestion autonome par l'Office of the President
Madagascar	7. Ministry of the Interior and Decentralization BNGRC	Gestion directe par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation
Mozambique	8. Ministry of Foreign Affairs INGC (Instituto Nacional de Gestao das Calamidades)	Gestion autonome par l'INGC

Au niveau des mécanismes de financement, l'analyse porte sur les mécanismes des pays voisins de Madagascar, notamment les pays du canal du Mozambique et les Etats insulaires voisins de l'océan

indien (Tableau 9). Elle vise à comprendre les approches de financement de la RRC et de la GRC dans ces pays comparativement à la situation à Madagascar.

Tableau 9 : Mécanismes de financement de la GRC dans certains pays de l’Océan Indien

PAYS	FINANCEMENT DIRECT PAR LE BUDGET DE L’ETAT	FINANCEMENT PAR UN FONDS AUTONOME (COMMENTAIRE SI POSSIBLE SUR L’ALIMENTATION ET LE SYSTEME DE GESTION DU FONDS)
Afrique du Sud	✓	
Ile de Zanzibar (Tanzanie)	✓	
Ile Maurice	✓	
Iles Comores	✓	Projets réalisés et financés avec le système des Nations Unies (PAM-PNUD) en NIM
Iles Seychelles	✓	
Kenya	✓	
Madagascar	✓	Projets réalisés et financés par le système des Nations Unies et autres PTF en DIM
Mozambique	✓	Projets réalisés et financés par le système des Nations Unies et autres PTF (NIM)

Les mécanismes de financement des actions de RRC dans les pays de sous-région sont assumés par l’apport direct du budget de l’Etat et les contributions des partenaires. Il n’existe pas un mécanisme autonome de financement. Madagascar a institué un Fonds de contingence, initiative louable, mais qui n’est pas encore opérationnel en raison de la non-adoption des procédures appropriées de décaissement.

Les avantages liés à la mise en place d’un mécanisme autonome de financement sont nombreux :

- faciliter une gestion transparente et efficace des fonds qui seront mobilisés et consacrés à cette fin ;
- participer à la consolidation des acquis dans une perspectives à long terme de RRC dans le pays ;
- permettre de réduire les lourdeurs administratives en période de crise ;
- permettre aux structures en charge de disposer de ressources nécessaires à l’appropriation des outils essentiels pour mener à bien leurs activités ;
- permettre éventuellement de réaliser des projets mieux adaptés aux valeurs de prise en charge des victimes des catastrophes ;
- permettre de protéger à perpétuité le caractère social de la prise en charge des personnes victimes de catastrophes;
- assurer le renforcement continu des capacités dans le domaine ;
- permettre de déterminer les orientations stratégiques du domaine en ayant le souci « des principes de prudence compte tenu de l’objectif de l’horizon d’utilisation des ressources du Fonds ».

En effet, il est souvent difficile pour les services étatiques de décaisser facilement les ressources, en raison des règles budgétaires strictes et des obligations relatives au guichet unique. Toutefois, des efforts doivent être faits dans le sens de l’autonomisation des mécanismes de financement de la RRC.

2.1.5 Participation des collectivités

La réforme administrative consacrée par Loi Organique n°2014-018 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires a retenu la Province, la Région et la Commune comme collectivités territoriales décentralisées.

Dans le cadre de la gestion des risques et catastrophes, il était prévu : le Comité Régional de Gestion des Risques et des Catastrophes au niveau régional, le Comité District de Gestion des Risques et des Catastrophes, le Comité Communal de Gestion des Risques et des Catastrophes au niveau communal et le Comité Local de Gestion des Risques et des Catastrophes au niveau des villages. Ces organes locaux, là où il en existe, jouaient le rôle de cadre de concertation et de coordination au niveau local. Certains ont été très actifs, d'autres moins. Leur fonctionnement souffre de l'insuffisance de moyens techniques et financiers. Aucune ligne RRC n'est inscrite au budget des communes, des districts et des régions.

2.1.6 Partenariat

Membre de la communauté internationale, Madagascar entretient des relations de coopération et de solidarité réciproques avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour son développement, ainsi que pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Ces rapports s'exercent avec les pays voisins et les autres parties du continent, les institutions régionales, continentales et internationales et les organisations non gouvernementales. Madagascar entretient également des rapports d'assistance avec les pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

a) Partenariat avec les institutions régionales, continentales et internationales

Madagascar entretient de bons rapports avec les institutions régionales, continentales et internationales. La COI, la SADC, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne, l'Union Africaine (UA) et le SNU, entre autres, ont apporté, à des degrés divers, leurs soutiens à Madagascar lors des dernières catastrophes qu'a connues le pays.

De par le mandat de Coordonnateur Humanitaire qui lui est conféré par l'ONU, le Coordonnateur Résident du SNU assure le trait d'union entre le Gouvernement et les partenaires auxquels il rend compte et dont il centralise les actions et les intentions d'assistance dans des rapports réguliers. Le Plan de Contingence Inter Agences (PCIA) du SNU est l'outil de planification et de gestion des urgences des agences de l'ONU en coopération avec les ONG en vue de l'appui à apporter au gouvernement.

Dans leurs domaines de compétences respectives, les agences du SNU soutiennent les efforts du gouvernement : le PNUD en matière de renforcement de capacités et de coordination à travers le programme *Appui au renforcement des capacités des institutions nationales en charge de la réduction des risques de catastrophes et renforcement de la résilience des communautés à la base*, l'OMS en matière de renforcement de capacités du système sanitaire national et de couverture vaccinale, l'UNFPA en santé de reproduction et en soutien psychosocial, l'UNICEF en soutien éducationnel, en eau-hygiène-assainissement et en protection des droits de l'enfant et de la femme pendant les crises, l'UNHCR pour les droits des réfugiés, la FAO pour la préservation des espèces végétales et culturelles, le PAM pour la sécurité alimentaire, le HCDH pour la protection des droits de l'homme, l'UN-HABITAT en termes de planification territorial et pour la réduction des risques de catastrophe en milieu urbain et l'UN-SPIDER pour la mise à disposition des données géospatiales en temps réel en cas de catastrophe.

b) Partenariat avec le secteur privé et les ONG

Au niveau de Madagascar, les organisations non gouvernementales participent activement aux côtés des institutions étatiques et communautés locales aux actions de la RRC. Il s'agit notamment de : Croix Rouge Malagasy, Indian Ocean Islands National Societies (FICR), CARE Madagascar, ICPM, Médecins du Monde, PCA – ONG, Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile Malagasy (PFNOSCM), Catholic Relief Services, GIZ, USAID, JICA.

2.1.7 Efforts en matière de mobilisation des ressources financières externes

Malgré la situation de crise des cinq dernières années, Madagascar a bénéficié des appuis financiers importants dans le domaine de la RRC. Les contributions sont récapitulées dans le tableau 10.

Tableau 10 : Recapitulatif des donateurs et des montants de leurs financements de 2009 à 2014

Type de donateur / Agence Donatrice	Financement (en USD)						CUMUL
	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (S1)	
Agences Bilatérales	5 787 762	3 315 711	1 649 220	672 799	770 731	506 819	12 703 042
Allemagne/KFW	1 569 176	1 081 927	1 192 192	622 106	450 731	506 819	5 422 951
Chine	439 174	100 451	-	50 693	320 000	-	910 318
France/SCAC	3 779 412	2 133 333	457 028	-	-	-	6 369 773
Agences Multilatérales	17 070 644	36 542 375	29 338 724	29 397 004	71 162 318	22 637 696	206 148 762
BAD	2 234 300	765 010	1 000 000	2 000 000	1 000 000	-	6 999 310
BADEA	-	-	48 145	53 438	2 769	-	104 352
Banque Mondiale	3 120 000	21 600 000	3 798 159	10 121 628	37 614 284	17 187 370	93 441 441
FAO	1 579 389	2 113 566	1 606 400	1 222 417	-	-	6 521 772
OPEP	-	3 305 219	5 390 463	-	-	-	8 695 682
PAM	9 492 338	7 345 978	10 023 319	9 124 740	5 386 820	2 095 000	43 468 195
PNUD	644 617	1 244 984	687 583	723 873	667 150	170 778	4 138 985
Union Européenne	-	167 619	6 784 655	6 150 909	26 491 294	3 184 548	42 779 025
Coopérations décentralisées françaises	-	-	-	65 789	16 712	-	82 502
DEPARTEMENT Vendée	-	-	-	-	16 712	-	16 712
REGION Haute Normandie	-	-	-	32 895	-	-	32 895
REGION Rhône Alpes	-	-	-	32 895	-	-	32 895
Organisations Non Gouvernementale	13 654	-	305 994	312 658	-	-	632 306
MEDAIR	13 654	-	305 994	312 658	-	-	632 306
TOTAL	22 872 060	39 858 086	31 293 938	30 448 251	71 949 761	23 144 515	219 566 611

Source : AMP (Aid Management Platform)-Madagascar

2.2 Analyse des domaines d'évaluation et de surveillance des risques de catastrophes et de renforcement du système d'alerte précoce

Les efforts en matière d'évaluation ont permis avec l'appui des PTF d'avoir une idée précise des aléas majeurs au niveau national et de faire un inventaire des catastrophes enregistrées sur la Grande île.

2.2.1 Analyse du système d'information et d'alerte précoce

2.2.1.1 Système d'information

Globalement, le système d'information malgache en matière de RRC a connu une nette évolution grâce à la mobilisation des acteurs nationaux et aux divers appuis des PTF, notamment :

- les Agences des Nations Unies qui accompagnent techniquement et financièrement le BNGRC dans l'actualisation périodique des plans nationaux et régionaux de contingence ;
- le GFDDR qui appuie la CPGU dans la réalisation des atlas :
 - Atlas de la vulnérabilité sectorielle de la région Sava, 2012 ;
 - Atlas de la vulnérabilité sectorielle de la région Atsimo Andrefana, 2012.
 - Atlas de la vulnérabilité sectorielle de la région Vatovavy Fitovinany, 2012 ;
 - Atlas des risques de la région Sofia, 2012.

2.2.1.2 Système d'alerte précoce

Plusieurs et différents systèmes d'alerte précoce existent, chacun n'ayant qu'une couverture partielle du pays : un d'entre eux est géré par le BNGRC pour le suivi des cyclones, un autre est géré par la CPGU pour détecter les tsunamis, un autre encore est géré par l'Autorité de Protection contre les Inondations de la Plaine d' Antananarivo (APIPA), tandis qu'un autre est géré actuellement par le Programme Alimentaire Mondial dans le sud du pays portant sur l'insécurité alimentaire et la sécheresse²³. Le manque d'investissement dans l'entretien de ces systèmes d'alerte précoce et l'absence de formation des opérateurs nuisent à leur fonctionnalité. En outre, il n'existe pas d'harmonisation ou d'autorité institutionnelle « de rattachement » commune pour ces systèmes et chacun d'eux souffre d'un manque de financement durable.

Le réseau de système d'alerte précoce (SAP) à Madagascar normalement devrait comprendre des systèmes pour les cyclones, les inondations, la sécurité alimentaire / famine et autres. Toutefois, c'est seulement le système d'alerte précoce sécurité alimentaire qui est retenu sous le nom de SAP, et il est indépendant des autres SAP.

En effet, historiquement, le Système d'Alerte Précoce a été créé en 1996 avec l'appui de l'Union Européenne, après une grave famine survenue en 1991 dans le Sud, faisant suite à un déficit pluvial. Puis, dans la mesure où la plupart des catastrophes subies par cette partie de Madagascar sont le résultat, soit de l'absence de pluie, soit de l'irrégularité des pluies, générant en conséquence des situations d'insécurité alimentaire souvent critiques, le SAP est devenu génériquement un « système d'alerte précoce pour l'insécurité alimentaire » (et sous-entendu, dans le Sud). Le mandat principal du SAP « sécurité alimentaire » est de recueillir des informations pertinentes pour une alerte rapide, afin d'informer toutes les parties prenantes des risques de crise alimentaire

²³ « Le système d'alerte précoce d'insécurité alimentaire (connu sous le nom de SAP) est indépendant des autres SAP. Après un historique d'instabilité quant au rattachement institutionnel, il est actuellement géré par le PAM en collaboration avec des ONG locales. Des évaluations récentes du SAP ont mis en exergue le besoin d'augmenter la robustesse et la transparence de la méthodologie adoptée pour émettre des alertes, et la nécessité de coordonner le SAP avec d'autres systèmes d'alerte précoce. Beaucoup reste à faire pour assurer une couverture suffisante, la coordination et l'efficacité opérationnelle du réseau de SAP », *Note de politique sur la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique à Madagascar, 2013.*

dans les zones sélectionnées ou identifiées. Initialement, le système a été mis en œuvre dans trois Régions du Sud : Atsimo Andrefana, Androy et Anosy.

Les informations du SAP sont collectées mensuellement par des observateurs. Chaque observateur travaille avec un certain nombre de questionnaires portant sur la situation socio-économique, les développements du marché, la pluviométrie, l'agriculture et l'élevage. Les indicateurs à suivre sont : le contexte environnemental et social, la pluviométrie, l'agriculture et l'élevage, les autres activités génératrices de revenus, les revenus, dépenses, épargne, la consommation alimentaire, l'accès/enclavement, la sécurité des biens et des personnes, la santé et l'éducation, le capital social et bien-être, la politique locale et le suivi des interventions, les prix et les fonctionnements des marchés.

En principe, le SAP produit chaque mois un bulletin avec l'information de base détaillée comme les informations sur les précipitations, la production agricole, l'élevage, les marchés, la situation alimentaire, les évolutions migratoires et les activités d'aide alimentaire. Le SAP produit chaque année trois bulletins principaux 1), le pronostic provisoire (Avril), 2) le pronostic définitif (Juillet) 3) et le diagnostic définitif (Décembre).

En décembre 2004, le SAP a été intégré dans le Système d'Information Rurale et de Sécurité Alimentaire (SIRSA), toujours avec l'appui financier de l'UE et mis en œuvre par l'Agence Européenne pour le Développement et la Santé (AEDES). Le SIRSA a pour but de rassembler, élargir et intégrer les différentes sources des données économiques existantes (dont le SAP) afin de réagir et prendre des initiatives et mesures dans le cadre des actions humanitaires et de développement.

En Janvier 2009, le Gouvernement a confié la gestion administrative et logistique du SAP au PAM sous la tutelle de l'Office National de Nutrition (ONN, rattachée à la Primature) pour une durée de deux ans (2009 et 2010). Puis, le PAM a pris la relève de la gestion du SAP.

En 2011, le SAP a fait l'objet d'une révision, suite aux constats des parties prenantes concernant la méthodologie et la transparence du système, telles que :

- la représentativité des données,
- les indicateurs utilisés (l'aspect qualitatif et quantitatif).
- l'absence de protocole clair pour la collecte d'information
- le développement d'une autre unité de base (au lieu de la Commune)
- la lourdeur du système, bien que le SIRSA ait développé un système très performant, le SAP a alors hérité de questionnaires reprenant de nombreux éléments informatifs et non d'alertes
- l'absence de protocole d'analyse rendant quelque peu obscure la nature des informations et la façon dont sont formulées les conclusions

Les propositions d'amélioration dans la révision consistent à :

1. la réalisation de découpages par zone socio-agro-écologique à partir des grandes zones écologiques et pluviométriques ;
2. la réduction du nombre d'indicateurs en quatre groupes : socio-économiques, pluviométriques, marché et agronomiques ;
3. l'adaptation des indicateurs aux priorités mais aussi aux caractéristiques des zones socio-agro-écologiques ;
4. la quantification des indicateurs si possible ;
5. l'échantillonnage d'un nombre des postes d'écoute ou des points de contrôle par zone proportionnellement au nombre de localités et population ;
6. l'établissement de calendrier de la collecte des données par zone socio-agro-écologique et par indicateur prenant en compte la périodicité.

Jusqu'à l'heure actuelle, le SAP continue à être géré par le PAM en collaboration avec des ONG locales.

Les recommandations ci-dessus mettent en exergue le besoin d'augmenter la robustesse et la transparence de la méthodologie adoptée pour émettre des alertes, et la nécessité de coordonner le SAP avec d'autres systèmes d'alerte précoce. Beaucoup reste à faire pour assurer une couverture suffisante, la coordination et l'efficacité opérationnelle du réseau de SAP.

À moyen terme, il est recommandé de prévoir l'extension géographique et l'harmonisation du réseau de SAP du pays ainsi que le développement de mécanismes de financement durables.

En vue de renforcer certains SAP au niveau central et local, la Banque Mondiale/IDA a financé le Projet d'Urgence de Préservation des Infrastructures et de Réduction de la Vulnérabilité (PUIRV). Ce projet ne couvre que l'appui à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce dans 70 communes de la côte Est où l'aléa cyclone est pris en compte, et Antananarivo pour l'aléa inondation.

Déjà, depuis 2013, la CPGU a prévu d'élargir effectivement le SAP pour les cyclones et les inondations par le biais du Projet d'Urgence pour la Préservation des Infrastructures et la Réduction de la Vulnérabilité (PUIRV) sus-cité, avec des activités de renforcement de capacité dans ce sens (formation, acquisition d'équipements, réhabilitation et aménagement des stations de mesure de débit de rivière à Antananarivo et à Toliara)

De l'autre côté, les faiblesses des systèmes d'alerte précoce ont été également mises en relief par la BM²⁴. Des SAP fonctionnels reliés à un système central de prévision doivent constituer des éléments essentiels de la préparation aux catastrophes et d'une stratégie d'intervention pour Madagascar, étant donné l'isolement des communautés les plus vulnérables.

La disponibilité d'informations sur les risques et la vulnérabilité est primordiale pour toute action adéquate dans le domaine de la RRC. Or jusqu'ici, les informations disponibles ne couvrent pas tous les risques majeurs et se limitent à certaines régions. Le développement d'un SAP national opérationnel est subordonné à la capacité opérationnelle des structures détentrices de données à collecter des données fiables, d'où la nécessité de renforcer les capacités de ces structures nationales.

La Banque Mondiale/IDA a financé également l'acquisition et l'installation de stations météorologiques et d'optiques automatiques.

2.2.2 Risques régionaux et risques nouveaux

Pour l'instant, aucune évaluation systématique des risques régionaux et risques nouveaux, tant au niveau national qu'au niveau des pays de l'océan indien, n'est faite. Cependant, il faut noter que l'océan indien est exposé aux risques de cyclone, de tremblement de terre et de tsunami. Les îles de la partie occidentale de l'océan étant toutes exposées à ces risques, des efforts conjoints sont entrepris dans le cadre de la COI en terme de surveillance et de mécanisme d'alerte.

Au niveau des risques nouveaux, Madagascar à l'instar des autres Etats du monde pourrait faire face aux actions de terrorisme, aux catastrophes technologiques, aux pandémies de genre nouveau, etc.

2.2.3 Sensibilisation et éducation

2.2.3.1 Education formelle

Dans le domaine de l'éducation, la RRC n'est pas encore formellement intégrée dans le programme officiel de l'éducation nationale malgache. Toutefois, il est à mentionner qu'au sein

²⁴ Note de politique sur la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique à Madagascar, 2013.

de la Direction de la Planification de l'Éducation, il existe un Service « Gestion des Risques et des Catastrophes ».

La collaboration de ce Service avec la CPGU, avec l'appui du PNUD, a permis l'élaboration d'un manuel « RRC » pour la classe CM1 en primaire, tandis qu'un manuel similaire est en cours d'élaboration pour la classe de 5^e, en cursus secondaire. Ces manuels sont accompagnés de guide pour les enseignants²⁵.

Malgré l'absence de curricula à jour concernant le programme scolaire en général, la Direction de la Planification de l'Éducation/ Service « Gestion des Risques et des Catastrophes », entreprend des formations d'enseignants en RRC, avec comme modules : les aléas, les terminologies RRC, ainsi que les comportements et réflexes à instaurer.

Le maintien et le suivi de ces renforcements des capacités en Réduction des Risques de Catastrophes des acteurs éducatifs au niveau décentralisé (ZAP, CISCO et DREN) sont assurés par les clusters/ groupes sectoriels éducation sous la direction de l'UNICEF.

Ces enseignants participent également aux exercices de simulation organisés conjointement par le BNGRC, tout en bénéficiant de formation en remplissage des fiches de collecte d'informations en cas de catastrophe, au sein des CISCO (Circonscription Scolaire).

Ces initiatives ne couvrent malheureusement pas tout le territoire. Presque la moitié des Régions n'en bénéficient pas encore à l'heure actuelle.

Au niveau de l'Université, depuis maintenant 4 ans, une formation diplômante DESS Multidisciplinaire en GRC (DMGRC), actuellement rebaptisée en Diplôme de Master multidisciplinaire en GRC, est dispensée au sein de la Filière Économie de la Faculté à Antananarivo.

Associé au Centre d'Études et de Recherches pour le Développement (CERED), le DMGRC est membre du Programme PERI PERI U qui est une plateforme de partenariat universitaire reconnue par l'ISDR, sur le thème risques et catastrophes, et est appuyé par l'USAID.

Les démarches du DMGRC s'articulent autour de l'économie des catastrophes, de la modélisation économique de la RRC, de développement de logiciel, de la complémentarité avec l'élaboration des Atlas des risques élaborés par la CPGU, visant la réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes.

D'autre part, l'Institut et Observatoire de Géophysique d'Antananarivo- IOGA (Université d'Antananarivo) dispense également de formation en Licence professionnelle en ingénierie de gestion et de réduction des risques depuis l'année 2008, avec comme matières la télédétection, le droit environnemental, le SIG, l'anglais scientifique, les différents types d'aléas et risques, la gestion des crises et communication. L'ambition de cette formation est de mettre à disposition des personnes qualifiées pour être au service des structures décentralisées du BNGRC.

En collaboration avec l'Université de La Réunion, il existe également le Master TRN (Télédétection et Risques Naturels) au niveau de IOGA. Cette formation est d'envergure internationale avec divers étudiants du continent africain, outre les étudiants malgaches.

2.2.3.2 Sensibilisation des acteurs et du public

Dans la perspective d'amélioration des campagnes de sensibilisation, des outils ont été traduits en dialectes locaux, des modules de formation ont été élaborés. Il a été entrepris également

²⁵ L'élaboration du manuel de l'élève et du guide du maître pour la classe CM1 en primaire a été réalisée par la collaboration entre le BNGRC et les autres partenaires (Unicef, Unesco, PNUD, UNISDR). La formation des enseignants a été réalisée par UNICEF. La collaboration de la CPGU avec la Direction de la planification de l'Éducation avec l'appui du PNUD concerne l'élaboration des manuels et guides pour la classe de 5^{ème}.

l'évaluation des besoins en formation des membres des Comités de GRC au niveau des deux communes d'intervention du projet/PNUD.

En termes de sensibilisation, notamment au niveau du terrain, les initiatives sont surtout entreprises dans le cadre des projets axés sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes, mis en œuvre par les partenaires comme CARE, CRS, Médecins du Monde, ADRA et autres ONG nationales ou appuyés par des partenaires comme l'UNICEF, l'UNFPA et la Croix Rouge. Affiches, émissions radiophoniques, spots publicitaires sont souvent les démarches plus utilisées.

L'UNICEF par exemple, a appuyé la confection et la dissémination des affiches de sensibilisation.

Depuis 2010, avec l'appui de l'Union Européenne/ECHO, la plateforme ICPM (Initiative Commune pour le Plaidoyer de la RRC à Madagascar) a été mise en place. La mission de l'ICPM est de sensibiliser d'une manière élargie sur la RRC et touchant tous les acteurs de développement à tous les niveaux, en produisant des outils de communication (film/vidéo, DVD, Affiches, journaux) et en organisant des ateliers et des séances d'information. L'ICPM entretient des relations de travail étroites avec le BNGRC, la CPGU et le DMGRC.

Enfin, considérant les Journalistes comme vecteurs de message et leaders d'opinion pouvant influencer et poser les bonnes questions aux décideurs politiques, l'ICPM organise particulièrement des formations en RRC à leur endroit.

2.3 Utilisation des connaissances, des innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux

2.3.1 Utilisation des connaissances et innovations

En termes de gestion et de mise en commun des informations au niveau national, le CERVO est opérationnel depuis 2014.

Jusqu'en 2013, aucun système national formel n'était opérationnel. Toutefois, à chaque situation d'urgence des efforts sont entrepris afin de gérer au mieux la situation. Le BNGRC a toujours joué le rôle de pôle de collecte et de diffusion des informations. Les moyens de diffusion les plus utilisés sont les médias et les autorités locales.

Aussi les services décentralisés de l'action sociale, de l'agriculture, de la santé, de la défense et de la protection civile, les ONG, les bureaux locaux des Agences humanitaires interviennent-ils dans les zones sinistrées en cas d'urgence.

Au niveau de la recherche scientifique, certains départements universitaires ont introduit avec l'appui du PNUD et du réseau PERI-PERI U des programmes de formation et de recherche sur la gestion des risques de catastrophes²⁶. Globalement, les curricula souffrent de la prise en compte des modules relatifs à la prévention et à la réduction des risques de catastrophes.

Au niveau des médias, des efforts sont faits au niveau de la prise en compte dans leur programme ou dans leur publication des informations sur les risques de catastrophes et les interventions d'urgence. Ils servent de relais d'information pour les actions du BNGRC, de la CPGU, des ONG nationales et internationales, ainsi que des Agences humanitaires.

En termes de renforcement des capacités des décideurs et des acteurs clefs, des séries de formation et de sensibilisation des acteurs locaux, des journalistes, des apprenants en milieu scolaire, des acteurs de l'éducation ont été conduites par le BNGRC.

²⁶ Climate Adaptation and Disaster and Risk Governance Economist, Université d'Antananarivo

Madagascar bénéficie de la collaboration avec le centre technique pour la gestion des risques et la résilience urbaine en Afrique australe ou DIMSUR (DISaster Mitigation and SUSTainable Recovery centre). Outre Madagascar, Comores, Mozambique et Malawi constituent les autres pays membres de ce centre. Basé au Mozambique, l'objectif de ce centre est de fournir une assistance technique en RRC/Adaptation au Changement Climatique et résilience urbaine, afin de compléter les besoins en formation au niveau national et région Afrique australe. UN-Habitat a appuyé les 4 pays à la mise en place de ce centre et au suivi des activités du centre.

Enfin, pour l'instant, aucun système formel n'est mis en place pour contribuer à l'instauration d'une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.

2.3.2 Outils techniques

La CPGU et le BNGRC, avec l'appui des PTF ont développé des outils techniques qui contribuent à la collecte, à l'analyse et l'utilisation des données dans le cadre la RRC. Il s'agit du logiciel DESINVENTAR, de la carte des ports fluviaux et maritime de Madagascar, de la carte sur quelques trajets de cyclone, de la carte des vents cycloniques, entre autres.

Le profil de risque empirique basé sur des données empiriques et le profil de risque probabiliste basé sur la prévision- modélisation ont été également établi par la CPGU, tandis que le logiciel CAPRA est utilisé par certains acteurs au niveau national.

Les images satellitaires sont reçues de METEOSAT, NASA, European Space Agency (ESA) et NOAA, ainsi que de la Station SEAS-OI puis traitées par BNGRC, FTM et IOGA.

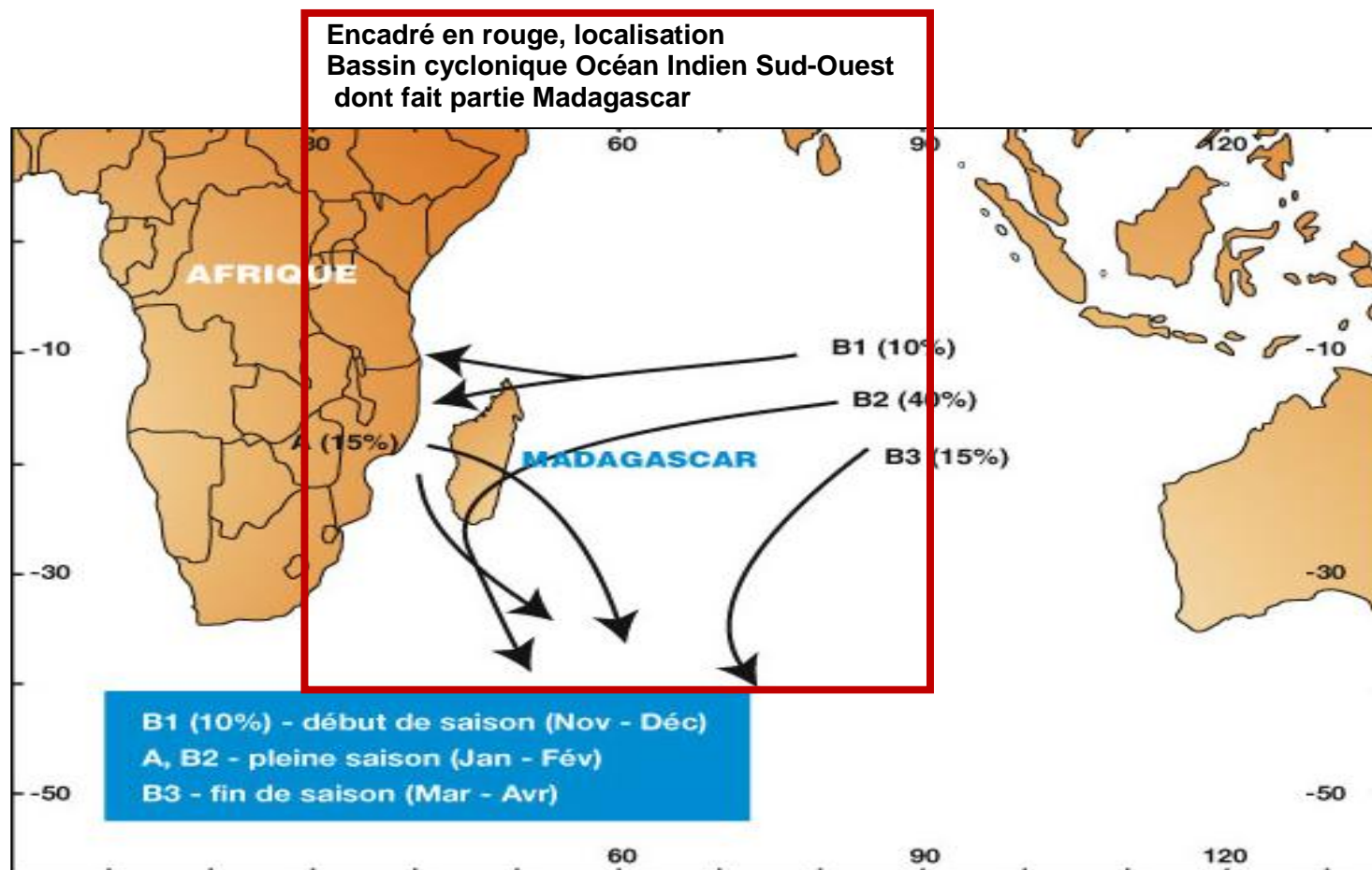
Le ministère en charge des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, appuyé par UN-Habitat a élaboré le PALoS (Plan d'Aménagement Local Simplifié). C'est un document qui définit les orientations de la gestion d'un territoire à petite échelle. Il a également proposé une vision, les perspectives et le zonage sur un horizon de 15 ans intégrant les mesures de renforcement de la résilience de la localité face à un aléa. De même, un guide itinéraire pour la construction des maisons d'habitation contre les inondations et les cyclones à partir des matériaux locaux a été élaboré et disponible.

La Direction Générale de la Météorologie a produit des cartes, notamment celle relative aux trajets types des cyclones (Figure 2). Cette carte permet aux acteurs d'avoir une idée du couloir de passage habituel des cyclones et des localités les plus exposées.

La carte réalisée par l'Aviation Civile de Madagascar en 2009 permet aux intervenants de disposer des informations sur les possibilités de transport aérien à l'intérieur du pays en cas de sinistre (Figure 3).

Au niveau des centres urbains, des plans de contingence multirisques sont élaborés notamment pour les villes d'Antananarivo et Toamasina.

Figure 2 : Quelques trajets types des cyclones



Météo Malagasy, 2005) avec la limite approximative de la zone proposée

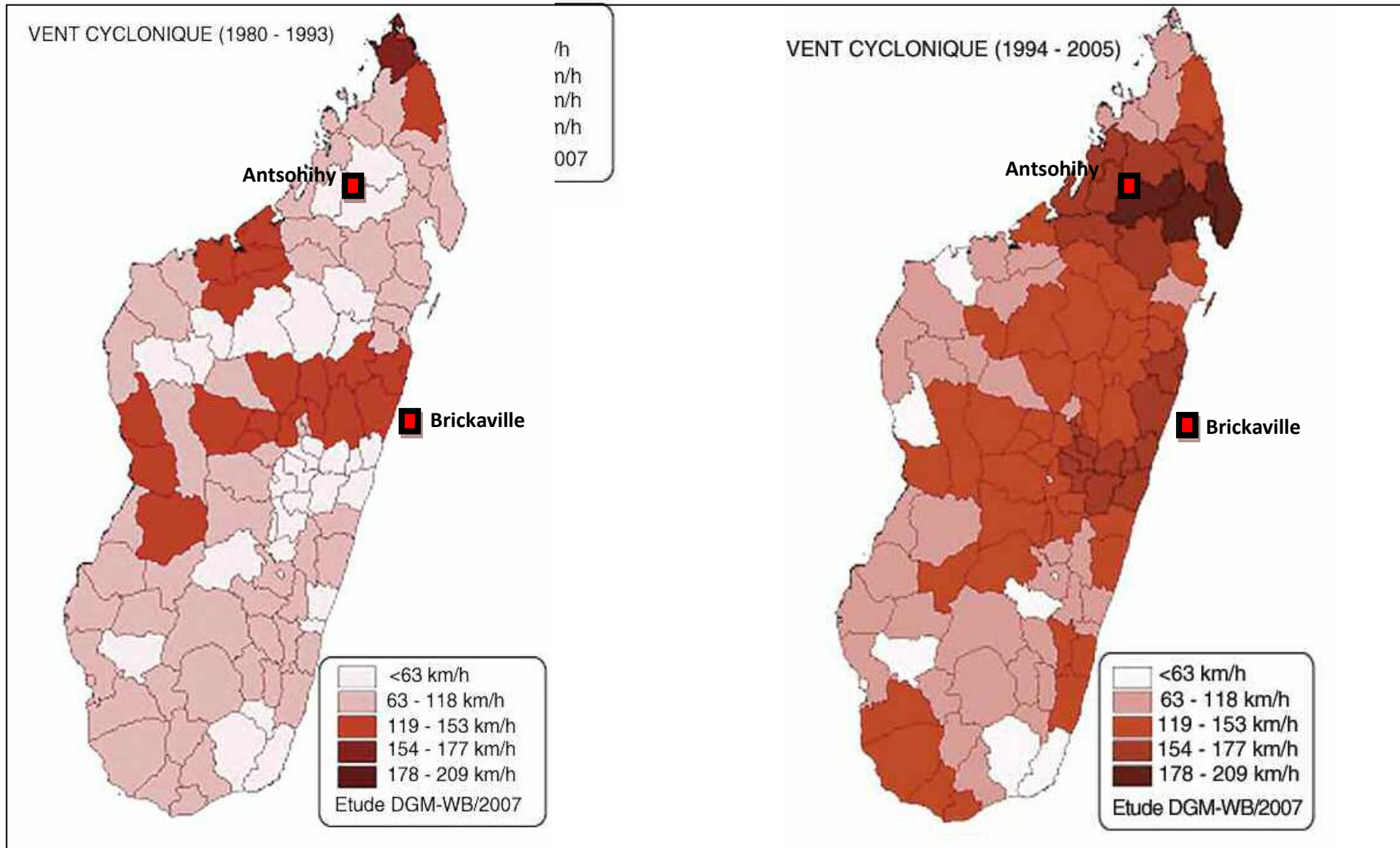
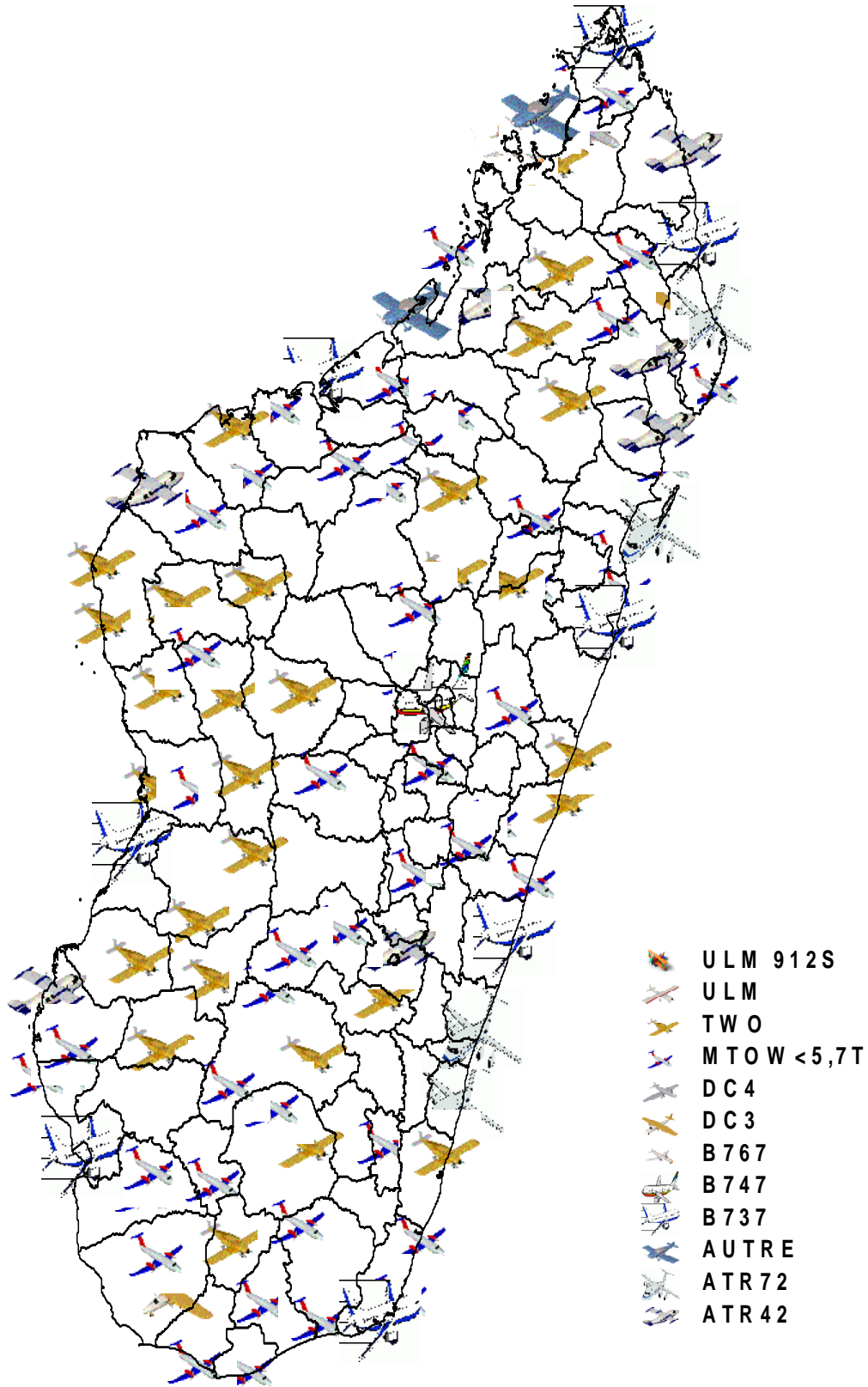


Figure 4 : Carte de portance des aéroports



Sources : Aviation Civile de Madagascar, 2009

2.4 Réduction des facteurs de risques sous-jacents

2.4.1 Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

A travers sa politique environnementale, le Gouvernement de Madagascar a inclus parmi ses priorités la recherche des solutions relatives à la réconciliation de l'homme avec son environnement. Ceci est prouvé par l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les activités de développement national et par la sortie de nombreux textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion et à la préservation de l'environnement, entre autres la charte de l'Environnement malgache en 1990 (en cours de révision) et le décret de mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) en 1999. Toutefois, malgré cette volonté politique du Gouvernement, l'environnement ne cesse de se dégrader. Cette dégradation se manifeste par la diminution du couvert forestier, l'érosion du sol, la dégradation des ressources en eau, la perturbation des conditions atmosphériques et des fonctions écosystémiques, impactant négativement sur la qualité de vie des populations²⁷.

L'évaluation environnementale, à travers les études d'impact environnemental des projets d'investissement, constitue un outil d'aide à la prise de décision. Elle peut contribuer à la prise en compte des risques de catastrophe dans les programmes et les projets de développement. Chaque EIE fait ressortir un plan de gestion environnemental et social, dont les prescriptions sont à respecter et à réaliser par les investisseurs. La supervision des études est assurée par l'Office National de l'Environnement.

2.4.2 Capacités infrastructurelles

Les réseaux de transport à Madagascar comportent principalement:

2.4.2.1 Le réseau routier

Ce réseau est d'environ 25 100 Km, dont 5 600 Km de routes revêtues (22%) et 19 500 Km de routes en terre²⁸. L'absence de réseau routier rapide à Madagascar handicape les liaisons interurbaines. Madagascar est classé au 112^e rang sur 139 pays considérés, et se situe loin du premier pays africain classé au 25^e rang mondial pour la qualité des infrastructures en général. En outre, en matière de transport routier qui est le plus courant dans le pays, Madagascar reste loin des normes africaines (la densité du réseau national est de 9km/km² contre une moyenne de 35km/km² en Afrique Sud saharienne et 135 km/km² en Afrique du Nord.)²⁹.

Le patrimoine routier s'est fortement détérioré en raison d'un manque d'entretien et de maintenance. Il est estimé que durant la période 1970-2000, le pays a perdu en moyenne environ 1.000 km de routes par an, ce qui s'est traduit par une réduction du linéaire routier, passant d'environ 50.000 km au début des années 60 à 38.000 aujourd'hui³⁰.

Cependant, des efforts considérables ont été réalisés ces dernières années pour infléchir cette tendance, avec l'appui de bailleurs de fonds tels que la Commission Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la JICA, etc.

Par ailleurs, d'après une étude réalisée en 2007, seulement 22,4 % de la population rurale vit à moins de 2 km d'une route circulaire toute l'année, ce qui, bien sûr, porte préjudice au développement, réduit l'accès aux services sociaux, perpétue l'enclavement des régions et des villages et bride la lutte contre la pauvreté.

²⁷ Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, Madagascar, 2006 ; P69.

²⁸ PNAT, p 9.

²⁹ Madagascar, Rapport combiné de revue du portefeuille et d'extension du document de stratégie pays (2012-2013), Mai 2012 ; p5.

³⁰ Madagascar : Banque Mondiale, vers un agenda de relance économique, Juin 2010, p 246.

2.4.2.2 Le réseau maritime

Le réseau maritime compte 17 ports classés, dont seulement un port long courrier principal. La réforme du secteur portuaire entamée en 2003 reposait sur la volonté de supprimer un certain nombre de dysfonctionnements dus principalement: (i) au caractère trop administratif et trop centralisé du système; (ii) au défaut d'entretien des infrastructures portuaires; et (iii) au fait que les ressources pour le renouvellement et l'amélioration des ports se montraient insuffisantes. En conséquence, un nouveau cadre institutionnel a été mis en place, destiné à améliorer la gestion du sous-secteur des ports en faisant en sorte qu'il s'autofinance, tout en permettant une plus large décentralisation au niveau des provinces. La réforme s'est essentiellement traduite par la création de l'Agence Portuaire Maritime et Fluviale, qui doit jouir d'une autonomie administrative et financière, et par la classification des ports en ports d'intérêt régional et ports d'intérêt national. Malheureusement, la mise en place des deux volets suivants de la réforme, à savoir la dévolution du rôle d'autorité portuaire à des structures publiques-privées nommées « Ports à Gestion Autonome » pour les ports les plus importants, voire à des sociétés privées titulaires de cessions globales pour les ports d'importance secondaire, et la cession au secteur privé de l'ensemble des tâches d'exploitation, se trouve aujourd'hui paralysée. Cette réforme bien qu'inachevée, accompagnée d'un ambitieux plan d'investissements soutenu par les bailleurs de fonds, a toutefois permis la réhabilitation des ports de Morondava et d'Antsiranana, ainsi que la construction du nouveau port en eau profonde d'Ehoala, dans le cadre d'un partenariat entre l'État et la société minière QMM.

2.4.2.3 Le réseau fluvial

Le réseau fluvial est peu exploité et est constitué par la section du Canal de Pangalanes, sur le littoral Est d'une longueur de 400 à 600 Km.

2.4.2.4 Le réseau ferroviaire

Les deux réseaux de chemin de fer [le réseau Nord d'une longueur de 732 km reliant Antananarivo à Toamasina (TCE), Antsirabe (TA), Ambatondrazaka (MLA) et Morarano Chrome (VMC) et le réseau Sud d'une longueur de 163 km reliant Fianarantsoa et Manakara (FCE)] se sont graduellement détériorés jusqu'en 2000, date à laquelle la circulation s'est même interrompue sur le réseau Nord. À partir de cette date, il convient de différencier les deux réseaux qui ont connu des fortunes très contrastées:

- Réseau Nord : l'importance de ce réseau, qui relie notamment le principal port du pays et la capitale, a été reconnue par le Gouvernement, tant pour ses avantages comparatifs que pour son rôle essentiel. En conséquence, et à la demande du Gouvernement, le réseau Nord, propriété de l'État et exploité par Madarail, a bénéficié du soutien des bailleurs de fonds (Banque Mondiale à hauteur de 55 millions US\$, Banque Européenne d'Investissements pour 11 millions €). Ces investissements lui permettent aujourd'hui de jouer un rôle majeur et croissant dans le transport d'hydrocarbures, de chromite, de conteneurs, de riz et de ciment.
- FCE : Le réseau Sud s'est détérioré au fil des années, tant au niveau de l'infrastructure (qui comporte 67 ponts, 48 tunnels sur seulement 163 km de ligne) que du matériel roulant, et n'a été sauvé d'une mort certaine que grâce à un appui d'urgence de l'USAID, de l'UE et de la Banque Africaine de Développement suite à des cyclones dévastateurs (Eline et Gloria en 2000). Sa vocation est radicalement différente de celle du réseau Nord et sa gestion incombe entièrement à l'État³¹.

2.4.2.5 Le réseau aérien

Le réseau aérien compte 55 aéroports et aérodromes, dont deux (2) sont accessibles à des gros porteurs (Figure 3).

³¹ Madagascar, Juin 2010, op.cit ; p.248

2.4.3 Sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire demeure préoccupante et continue de toucher environ 35% de la population rurale, dont 68% dans le Sud. De plus, en raison des faibles ressources allouées au Centre national antiacridien (CNA) qui ne peut pas intervenir efficacement, les cultures sont de plus en plus menacées par les invasions de criquets qui se développent chaque année à partir des foyers d'infestation situés dans le sud du pays.³²

Chaque année, des efforts sont fournis de la part des gouvernants en vue de trouver des solutions idoines aux problèmes de l'insécurité alimentaire à Madagascar.

En effet, après les événements de 2002, Madagascar a manifesté une forte volonté de développer les investissements en monde rural et a relancé le processus de décentralisation et déconcentration. La création des 22 régions, en Septembre 2004, a marqué un tournant dans le processus de développement local, avec la redéfinition des pouvoirs et responsabilités des communes, en tant que collectivités territoriales décentralisées.

Ainsi, entre 2003 et 2006, près de 140 M€ ont été mobilisés, au titre des PIN, des lignes budgétaires sécurité alimentaire, bananes, forêts tropicales (50 M€) et du Stabex (19 M€) en vue de l'amélioration des cultures de rente et des filières d'exportation (18 M€), de la structuration du monde rural (36 M€), du développement local (69 M€) et des réformes sectorielles (13 M€)³³.

Les programmes de structuration du monde rural ont permis de renforcer l'environnement productif du monde paysan (micro finances, services agricoles) et ont facilité l'émergence de leaders dans le milieu rural. L'appui lié aux réformes sectorielles s'est exercé surtout au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture par la mise en place progressive des activités relatives à la redéfinition des fonctions pérennes de l'Etat dans des domaines pilote (FERT³⁴, services vétérinaires, gestion des périmètres irrigués, lutte antiacridienne, conseil agricole).

Les programmes financés sur le 9^{ème} FED ont centré leurs interventions sur les deux provinces les plus pauvres de Madagascar (Tuléar et Fianarantsoa). En revanche, la concentration géographique a affecté dans une moindre mesure les programmes financés sur STABEX et sur Lignes Budgétaires. Les interventions dans ce domaine combinent une approche projet et/ou subvention à des Ministères, à des collectivités territoriales décentralisées et à des Acteurs Non Etatiques, avec un Appui budgétaire sectoriel au MAEP³⁵.

2.4.4 Eau et assainissement

En milieu rural, pour atteindre les OMD en 2015 (55%) par rapport à l'accès à l'eau potable, 11.505 d'infrastructures équivalents de points d'eau (EPE) auraient été nécessaires pour la période 2013- 2015. Ces nouveaux EPE se répartissent comme suit : 1242 de puits équipés de pompe à motricité humaine (PPMH), 2139 de forages équipés de pompe à motricité humaine (FPMH), 6222 d'adductions gravitaires (AEPG) et 1465 d'adductions par pompage (AEPP) et 439 pipelines et pompages eau de surface (AEP)³⁶.

En milieu urbain, le taux de desserte en Eau Potable est de 61% en 2012³⁷. Le taux d'accès à l'eau potable régresse, avec un taux qui est redescendu à 57 % en 2007, après avoir progressé de 55 à 63 %

³² Madagascar, Rapport combiné de revue du portefeuille et d'extension du document de stratégie pays (2012-2013), Mai 2012 ; p4

³³ République de Madagascar-communauté européenne, Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013, p 19.

³⁴ Par la suite, les questions relatives au foncier sont devenues sous la responsabilité du Ministère en charge de l'aménagement du territoire

³⁵ République de Madagascar-Communauté européenne, Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013, p.19

³⁶ Ministère de l'Eau/ Service de la Base de Données et de la Programmation : Objectif de Millénaire du Secteur eau et de l'assainissement de base

³⁷ Ministère de l'eau (2012), Stratégie nationale de l'eau, assainissement et hygiène (SNEAH)

entre 2000 et 2005. La croissance de la population urbaine, l'insuffisance historique en termes de gros investissements, le faible rythme d'extension des réseaux existants et la suspension des opérations de branchements particuliers entre 2005 et 2007 par la JIRAMA³⁸ expliquent cette régression. Ceci a conduit notamment à un sous-équipement des zones périphériques, qui sont devenues des zones d'extension urbaine. Au cours de la dernière décennie, l'investissement dans le sous-secteur de l'eau urbaine a été occulté³⁹, bien que depuis 2008 toutefois, la JIRAMA ait repris les opérations de branchement, tout en accordant la priorité aux bornes-fontaines, afin de desservir un maximum de personnes.

En ce qui concerne l'évolution du taux de desserte en assainissement au niveau national, le taux est passé de 53% à 46% respectivement pour les années 2004 et 2012, soit une diminution progressive par année, particulièrement constatée entre 2004 et 2011. Toutes les villes comportent des zones sensibles en matière d'assainissement. Par exemple, la Capitale, Antananarivo est confrontée à de graves problèmes d'évacuation d'eaux usées, problèmes liés surtout à la géomorphologie du terrain, mais également et notamment du manque à l'entretien des infrastructures.

D'une manière générale, l'accès à l'eau et la gestion des déchets ont tendance à se détériorer au fur et à mesure qu'augmente la concentration démographique dans les villes. Actuellement, la ville d'Antananarivo est classée parmi les villes les plus sales du monde, avec ses amas de débris, d'eaux sales, et des odeurs nauséabondes de ses canaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales.

La majorité des eaux usées domestiques des agglomérations dans la ville sont évacuées dans les canaux d'évacuation collectifs. Certains usagers non branchés aux réseaux collectifs utilisent des fosses septiques ou des puisards (cas des maisons individuelles, immeuble, lotissement, etc.). Ces réseaux d'évacuation acheminent les effluents vers les égouts collectifs qui aboutissent vers les eaux superficielles les plus proches.

Les milieux récepteurs dépendent de la provenance des eaux usées ; si elles proviennent des usines industrielles, les eaux usées sont évacuées dans les rizières et s'il s'agit des eaux usées domestiques, elles sont évacuées dans les eaux superficielles. Les eaux pluviales coulant sur le sol sont évacuées à travers les égouts et les canaux pour se déverser ensuite dans les eaux superficielles. Le centre de tri n'existe pas encore à Madagascar et de manière générale, les déchets ne sont pas encore traités à des fins de transformation ou de recyclage ou à d'autres formes de revalorisation⁴⁰.

Le secteur de l'Eau et de l'Assainissement fait face à de nombreux défis liés au ralentissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la faible qualité des services publics et non pérennisation des infrastructures, à l'inégalité de l'accès entre le milieu urbain et le milieu rural, notamment intra-urbain, intra-régional, et à la vulnérabilité des ressources en eau (en quantité, qualité, au niveau des bassins versants et par rapport à l'environnement).

Dans ce contexte, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'eau, s'engage à l'amélioration du secteur eau-assainissement en traçant 05 grandes orientations stratégiques⁴¹, à savoir : le développement de l'accès à l'eau potable, le développement de l'accès aux infrastructures d'assainissement, le développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), le développement du partenariat public privé et le développement du secteur eau-assainissement (gouvernance, coordination, gestion).

2.4.5 Aspects socio-économiques

D'après une analyse conduite par la Banque Mondiale en 2013, Madagascar affiche une performance économique décevante depuis au moins cinq décennies : Il y a quatre fois plus de pauvres en 2013 qu'en 1960. Par ailleurs, avec la croissance de la population, le nombre de pauvres est en augmentation permanente, tandis que la faible croissance économique est insuffisante pour réduire le nombre absolu de pauvres dans le pays.

³⁸ La JIRAMA (Jiro sy Rano Malagasy- Électricité et Eau de Madagascar) est le principal opérateur d'eau potable. Elle intervient dans 66 des 232 communes urbaines de Madagascar

³⁹ Note de politique de la Banque Mondiale, 2010

⁴⁰ Ministère de l'environnement et des forêts, 2012, Rapport sur l'état de l'environnement de Madagascar,

⁴¹ SNEAH, 2012

De l'autre côté, les crises socio-politiques à répétition (les plus récentes sont celles de 1991, de 2002 et de 2009-2013) constituent un risque systématique majeur pour la population et bouleversent profondément les activités économiques : le PIB a diminué de 6,3% en 1991, de 12,4% en 2002 et de 3,7% en 2009.

La crise de 2009- 2013 n'a fait qu'aggraver une pauvreté déjà profonde, remettant en cause les faibles gains acquis pendant la période 2003-2008. En 2012, l'indice de développement humain est de 0,483⁴², plaçant Madagascar au 151^{ème} rang sur 187 pays. Le taux de pauvreté est passé de 69 % en 2005 à 71,5% en 2012⁴³. Toutefois, malgré le caractère généralisé de la pauvreté, les ménages malgaches ne sont pas égaux face à la précarité. Des différences entre les Régions d'une part, et entre les zones rurales et les zones urbaines, d'autre part existent : Dans les campagnes, de par la situation des récoltes fortement dépendantes des conditions climatiques souvent aléatoires et parfois extrêmes, la pauvreté est endémique. Tandis qu'en milieu urbain, il est probable que le nombre de pauvres s'est amplifié, en partie à cause des migrations internes qui se sont accélérées, générant en plus des tensions sociales dues aux déséquilibres dans les opportunités et l'accès aux services sociaux.

En 2014, après cinq ans de crise socio-politique interne, la situation politique à Madagascar est en voie de normalisation, suite à la tenue des élections organisées en fin 2013. Le redressement économique et social constitue la priorité des autorités nouvellement en place. Toutefois, le processus demeure encore fragile, tant la stabilité politique, l'adoption de nouvelles pratiques, la bonne gouvernance et le renforcement de l'état de droit qui en constituent les conditions sine qua non demeurent encore progressives.

Le Gouvernement a élaboré sa politique générale de l'État (PGE) en Mai 2014, dont le combat contre la pauvreté, la vulnérabilité et la précarité constitue la priorité absolue.

22 défis caractérisent ce PGE, dont :

- Dans le domaine de protection sociale : la restructuration de la politique de couverture sociale, la prévoyance et la retraite, le développement des emplois dans le cadre des travaux HIMO, la promotion de l'accès au logement et la sécurité alimentaire des populations vulnérables ;
- Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : la garantie de l'assainissement à tous les niveaux, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau.
- Dans le domaine de l'infrastructure : les constructions d'autoroutes, ports, aéroports, ouvrages d'arts, barrages hydrauliques, réseaux d'irrigations, et barrages hydroagricoles, les constructions, réhabilitations et entretiens du réseau routier, la mise en œuvre de Plan National d'Aménagement du Territoire, la maîtrise du développement urbain et la gestion des espaces, l'optimisation du réseau des stations et système d'informations météorologiques, etc.
- Dans le domaine rural : entre autres la redynamisation de la productivité paysanne, la sécurité alimentaire, le développement de la recherche agronomique tenant compte du changement climatique, etc.
- La préservation de l'environnement et l'effectivité de la décentralisation constituent également des défis cruciaux dans le PGE.

Les défis du PGE serviront de base pour le plan national de développement (PND) prévu être finalisé avant la fin de l'année 2014.

2.4.6 Sécurité et Protection civile

Reconnaissant les effets des catastrophes sur les conditions de vie de la population (bien-être, sécurité, moyens de subsistance, etc.), Madagascar figure parmi les premiers pays du continent africain à avoir disposé d'une politique nationale de gestion des risques et des catastrophes (2003), et dont le document

⁴² PNUD, 2013 : Rapport sur le développement humain

⁴³ Primature, Mai 2014, Politique Générale de l'Etat

de stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes (SNGRC) fait partie totalement intégrante.

Du point de vue organisationnel et opérationnel, l'application de la SNGRC a permis la mise en place d'une structure de gestion des Risques et Catastrophes (GRC), en l'occurrence le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC). Toutefois, au fil des années, les actions du BNGRC se sont surtout focalisées sur les préparations et les réponses aux urgences, avec des partenaires mobilisés. Par ailleurs, la SNGRC se focalise surtout sur les aléas climatiques, notamment les cyclones et inondations.

Le BNGRC élabore annuellement un plan de contingence multisectoriel et multirisque. Néanmoins, le fait d'élaborer le plan de contingence avant la période cyclonique démontre encore une fois la fixation des considérations sur les cyclones et inondations, malgré l'intégration à moindre degré, des autres aléas.

Pendant les catastrophes, notamment dans les interventions d'urgence, le Corps de Protection Civile est le bras opérationnel du BNGRC.

2.4.7 Actions Sociales

Les actions de protection sociale face aux catastrophes reviennent au Ministère en charge de l'intérieur, à travers le BNGRC qui est sous sa tutelle.

En ce qui concerne la protection sociale dans le cadre de la gestion des risques climatiques, aléa le plus considéré jusqu'à maintenant, la priorité a été toujours donnée aux réponses d'urgence après les catastrophes.

Le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes est l'entité responsable de coordonner les programmes de sauvetage et d'urgence répondant aux catastrophes d'origine naturelle. Divers partenaires (FID, UNICEF, CRM, PAM, ONG, etc.) peuvent figurer comme partenaires de mise en pratique des programmes. Outre les secours d'urgence, les principaux programmes de protection sociale de réponse aux catastrophes d'origine naturelle sont la reconstruction et la réhabilitation, les programmes de distributions d'aliments et de « Vivres contre travail », etc.

En outre, à titre d'exemple que lors du passage des cyclones en 2008, parmi les plus violents au cours de ces dernières années, le BNGRC est intervenu d'une manière assez massive auprès des sinistrés, dans le cadre des opérations d'urgence⁴⁴.

En totalité, le BNGRC, durant la saison cyclonique 2007-2008 est intervenu dans 19 régions et 44 districts⁴⁵.

Au cours de la même saison, le BNGRC est également intervenu dans d'autres localités ayant subi des incendies dévastateurs et la venue des grêles.

Des stocks de pré-positionnements ont été également remis à 07 localités préalablement identifiés suites à des prévisions climatiques : vivres, couvertures, moustiquaires, savons, médicaments, tandis que des chefs-lieux de Région et des chefs-lieux de Districts ont été dotés de matériels de communication (radio BLU).

⁴⁴ Riz blanc : 284 tonnes ; Kits alimentaires : 7.122 cartons ; Kits médicaments : 23 ; Semences haricot : 5 sacs ; Semence paddy : 20 sacs ; Semence petit pois : 5 sacs ; Tentes : 1.067 unités ; Sucre : 2,1 tonnes ; Générateur : 21 unités ; Groupe PM : 6 unités ; Couverture : 190 cartons + 29 balles + 4 unités.

⁴⁵ BNGRC, 2009 : Rapport d'activité 2007-2008

2.5 Intégration des thématiques émergentes

2.5.1 Changement climatique

Le changement climatique se traduit par le réchauffement planétaire et n'épargne aucun pays quant à ses impacts négatifs. Toutefois, ce sont surtout les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés comme Madagascar qui sont les plus touchés.

A Madagascar, à titre indicatif, le changement climatique se caractérise par l'augmentation des températures ces dernières décades. Dans la moitié Sud de Madagascar, les températures moyennes de l'air ont augmenté de l'ordre de 21,5 à 22,4°C. Quant à la moitié Nord, elles ont augmenté de 23,3°C à 23,5°C depuis une trentaine d'années. Concernant les précipitations, elles sont devenues plus intenses entraînant l'augmentation des risques d'inondation. Les périodes sèches ont tendance à s'allonger sur les Hauts Plateaux et la côte Est ; tandis que sur la région occidentale, les pluies sont devenues plus intenses. Les cyclones tropicaux touchant la Grande île avec des vents supérieurs à 250km/h sont plus fréquents. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, l'inondation et les cyclones de catégories 4-5, ainsi que l'élévation du niveau de la mer estimée à 7 et 8 mm par an avant l'horizon 2100 dans quelques régions de l'île montrent combien le pays est vulnérable aux effets néfastes du changement climatique.

Pour lutter efficacement contre le changement climatique l'Etat malgache a élaboré la politique nationale de lutte contre le changement climatique. Cette politique, adoptée en 2010, répond au cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique et du Protocole de Kyoto auxquels le pays a adhéré respectivement en 1998 et en 2003, et tient compte des différentes politiques existantes. Elle a comme vision de disposer de toutes les capacités requises favorables au développement durable du pays. L'objectif de la Politique Nationale de Lutte Contre le Changement Climatique est de promouvoir des mesures nationales appropriées pour réduire le degré de vulnérabilité du pays face au Changement Climatique et pour réduire les émissions de Gaz à Effet de serre, et de développer des comportements contribuant à la lutte contre le Changement Climatique à tous les niveaux.

Les axes suivants ont été définis pour la mise en œuvre de la Politique nationale de lutte contre le changement climatique : (axe 1) le renforcement des actions d'adaptation au changement climatique tenant en compte des besoins réels du pays ; (axe 2) la mise en œuvre des actions d'atténuation au profit du développement du pays ; (axe 3) l'intégration du changement climatique à tous les niveaux ; (axe 4) le développement des instruments de financements pérennes ; (axe 5) la promotion de la recherche, le développement et le transfert de technologies et la gestion adaptative.

Il est également précisé dans ledit document de politique que la mise en œuvre de cette politique sera basée sur les principes de participation, de proximité, de pollueur payeur, de responsabilisation à tous les niveaux, de précaution, de transparence. Elle sera traduite en termes de programme ou de plan d'action national, dont la mise en œuvre sera assurée en partenariat avec les différents acteurs entre autres, le secteur public, le secteur privé, les membres de la société civile, les Organisations Non Gouvernementales, les communautés locales, etc. La coordination de la mise en œuvre est assurée par le Ministère chargé de l'Environnement.

Cette politique et le plan d'action national sur le changement climatique constituent le cadre de référence pour toute action à entreprendre dans le domaine du changement climatique à Madagascar.

A Madagascar, les pressions sur l'environnement terrestre, se traduisent par la déforestation, la dégradation forestière et la surexploitation des terres, qui augmentent la vulnérabilité au changement climatique à travers l'exposition du sol aux facteurs d'érosion. En outre, la transformation de plans d'eau et marais, ainsi que celle des mangroves en rizières constituent une autre forme de pression qui met en péril de nombreux écosystèmes. L'élevage quant à lui, reste encore au système extensif et la divagation des bétails dans les forêts, lieux de pâturage intensif, est importante. La chasse, le braconnage et la surpêche constituent une menace majeure pour les différentes espèces faunistiques.

Enfin, les feux de brousse et l'utilisation de la culture sur brulis restent encore très dominants dans la pratique agricole, en général.

La conséquence de ces pressions est la dégradation accélérée de l'environnement. En devenant de plus en plus sensibles à l'érosion, les sols perdent leurs principaux nutriments qui assurent leur fertilité ; les pollutions telluriques affectent les milieux marins propices à la pêche ; l'air connaît une pollution sans précédente; les récifs coralliens connaissent une dégradation sévère; les habitats naturels des plantes et des animaux se rétrécissent ; les cycles de reproduction des plantes et des animaux sont perturbés ; la gestion des ressources en eau est de moins en moins bien maîtrisée.

Outre les dégradations biophysiques, les effets du changement climatique (bien qu'à l'heure actuelle, il s'agit surtout de variabilité et/ou de perturbation climatique) ont également des impacts sur l'aspect socioculturel et rendent les conditions socioéconomiques du Pays de plus en plus vulnérables.

Pour faire face à cette situation, les efforts sont entrepris par les différents intervenants dans ce secteur.

Le secteur agriculture-élevage-pêche constitue le principal pilier du secteur primaire de Madagascar. Au centre des activités de ce secteur se trouvent les ressources naturelles qui en constituent les matières premières dont les qualités, les compositions et la productivité sont contrôlés par les facteurs climatiques. Ce qui a motivé l'élaboration d'une stratégie spécifique à ce secteur concernant le changement climatique, adoptée en conseil du gouvernement le 16 octobre 2013.

Cette stratégie trace les grandes lignes pour réduire la vulnérabilité du secteur Agriculture-Elevage-Pêche dans le contexte du changement climatique et couvre la période 2012-2025, avec comme vision : « *D'ici 2025, Madagascar se développe durablement avec le secteur Agriculture-Elevage-Pêche comme pilier d'une économie verte à vocation agricole, résilient aux effets du changement climatique, contribuant significativement au PIB, assurant l'autonomie alimentaire de la population rurale et urbaine, s'élargissant aux marchés extérieurs, participatif et utilisant des techniques modernes respectueuses de son environnement et de son identité socioculturelle* ».

L'objectif de cette stratégie consiste à asseoir des bases techniques, sociales, économiques et financières adaptées au contexte du Pays, afin de réduire la vulnérabilité du secteur Agriculture-Elevage-Pêche aux impacts du changement climatique; et d'intégrer la considération du changement climatique (réduction de la vulnérabilité, augmentation de la résilience et réduction des émissions des gaz à effet de serre) dans toutes les actions du secteur Agriculture-Elevage-Pêche.

L'atteinte des objectifs ci-dessus a nécessité la définition de cinq (5) axes. Il s'agit de: (i) l'Agriculture-Elevage- Pêche s'adapte au changement climatique, (ii) les actions d'atténuation génèrent des bénéfices socioéconomiques pour l'Agriculture Elevage- Pêche, (iii) l'Agriculture- Elevage- Pêche intègre les préoccupations relatives au changement climatique dans toutes ses actions, (iv) l'Agriculture- Elevage- Pêche dispose de mécanismes financiers pérennes pour ses actions d'adaptation et d'atténuation, (v) l'Agriculture- Elevage- Pêche promeut les recherches appliquées et utilise les résultats de recherche en outils de décision et de développement efficaces face au changement climatique.

2.5.2 Gestion des pollutions

L'état des lieux de la gestion de la pollution a permis de relever les problèmes de pollutions à Madagascar. Ces problèmes sont liés à la dégradation de l'environnement ou la contamination des ressources.

La plupart des cours d'eau situés aux environs des agglomérations, le milieu marin et la nappe phréatique ont généralement des problèmes de pollution, les premiers sont dus aux rejets d'effluents (municipaux, et industriels) préalablement non traités, et même de déchets solides et le dernier aux problèmes d'assainissement. La destruction des récifs coralliens dus aux activités anthropiques est aussi observée. D'importantes quantités de sédiments sont annuellement charriées par les grands fleuves drainant la côte ouest et détruisant différentes sortes d'habitats. On note également la dégradation de la qualité de l'air ambiant dans la capitale et dans certaines agglomérations à forte concentration industrielle et la contamination du sol par l'utilisation passée des pesticides POP.

Ceci a permis de relever également des problèmes au niveau institutionnel, législatif et réglementaire, au niveau des infrastructures, au niveau du suivi et contrôle et au niveau politique. Ainsi, du point de vue législatif et réglementaire, les textes existants semblent être difficilement applicables du fait de l'absence de décrets d'application pour beaucoup de lois. Du point de vue infrastructure, les infrastructures d'élimination et de traitement sont quasi-inexistantes dans toutes les grandes agglomérations du pays. Du point de vue institutionnel, les institutions intervenant dans les domaines concernés sont nombreuses, mais très compartimentées. En ce qui concerne le suivi et le contrôle, ces activités sont souvent ponctuelles, pas systématiques. Du point de vue politique, Madagascar ne dispose pas encore de politique propre à la gestion de la pollution.

La stratégie nationale de gestion de la pollution élaborée en 2010 s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une politique efficiente de lutte contre la pollution à Madagascar. Elle a pour objectif de préserver l'intégrité de l'environnement et vise essentiellement à assurer un développement économique et social durable en faisant en sorte que la nature et l'échelle des activités n'excèdent pas la capacité de résistance et de renouvellement des écosystèmes.

Cette stratégie de gestion de la pollution est basée sur les principes de prévention, d'intervention/réponse, de suivi et contrôle, de gestion intégrée, d'implication de toutes les parties prenantes, d'accès libre à l'information sur le problème de pollution, d'équilibre entre instruments économiques et réglementaires.

Ainsi la mise en œuvre de cette stratégie a pour enjeux la préservation/protection des ressources naturelles, la protection de la santé humaine, l'économie, l'intégrité des patrimoines.

La stratégie de gestion de Madagascar se décline en trois axes stratégiques suivants :

- Prévention de la pollution ;
- Atténuation des impacts de la pollution ;
- Gestion cohérente de la pollution.

Chaque axe stratégique est accompagné des objectifs spécifiques et des axes d'actions.

Les objectifs de l'axe stratégique, la prévention de la pollution sont : (i) la réduction des sources de pollution, (ii) l'amélioration du système de surveillance et (iii) la mobilisation des parties prenantes. Le second axe, atténuation des impacts de la pollution a pour objectifs, (i) le renforcement des connaissances des milieux et des polluants et (ii) l'organisation des réponses. En ce qui concerne la gestion cohérente de la pollution, elle a pour objectifs, (i) la cohérence des politiques, des instruments juridiques et réglementaires ; (ii) la Coordination des actions à différents niveaux de gouvernance.

2.5.3 Risques urbains

Les différentes activités d'une ville, les modes de consommation et de déplacement sont à l'origine de plusieurs risques. Ces risques sont entre autres :

- Les risques sur la qualité de l'air

Dans les pays en développement, les différentes activités quotidiennes dans des zones urbaines exposent l'atmosphère à une " soupe " de polluants qui se dégagent de diverses sources industrielles ou énergétiques et des véhicules.

- Les risques sur les ressources en eaux

La détérioration continue de qualité de l'eau est observée dans les pays en développement. Cette situation est due à une mauvaise gestion des déchets solides et liquides, à des ouvrages d'assainissement défectueux entre autres.

Les activités de maraîchage en milieu urbain dans les pays en développement augmentent les risques de contamination des ressources en eau par les pesticides, entre autres.

- Les risques de dégradation des zones côtières et des mers

Les activités terrestres des pays en développement constituent des sources de pollution des mers bien plus importantes que les activités maritimes. Les déchets (industriels et municipaux) des régions du littoral sont à l'origine des risques de dégradation de ces zones côtières et des mers.

- ***Les risques d'épuisement des sols***

L'accroissement de la population urbaine dans les pays en développement entraîne une réduction constante de la superficie de terre.

- ***Les risques d'accidents***

Dans les villes des pays en développement, la mobilité des personnes et des biens se trouve hypothéquée par le mauvais état des routes qui augmentent les risques d'accidents. Ces accidents peuvent également provenir du niveau faible de maîtrise de certaines technologies pouvant engendrer des explosions ou des incendies.

- ***Les risques sociaux : la délinquance***

C'est la société, l'organisation sociale et politique qui est la cause du risque.

- ***Les risques sanitaires***

Ces risques semblent une espèce à part dans la grande problématique des risques, car ils sont construits non pas sur la cause du risque mais sur ce qu'on ne veut pas perdre, sur ce qu'on veut protéger, c'est-à-dire sur la santé : c'est tout ce qui peut affecter la santé, qu'elle soit humaine ou animale.

Les études montrent que les risques accrus auxquels s'exposent les populations dans les villes peuvent être considérables. En effet, ils s'exposent à l'agression constante d'agents infectieux et de contaminants toxiques durant les activités.

Les infections respiratoires, qui sont au deuxième rang des causes de décès parmi les enfants pauvres dans le monde en développement, posent également un risque particulier aux enfants en milieu urbain, avec deux facteurs significatifs qui contribuent à ce risque : le surpeuplement du logis et la pollution de l'air, interne aussi bien qu'externe. Le surpeuplement du logis accroît le risque d'exposition à des personnes infectées, ce qui favorise une très rapide propagation des maladies respiratoires.

Bien souvent, le décès d'un nouveau-né ou d'un enfant en milieu pauvre n'est pas le simple résultat d'une maladie ponctuelle, mais plutôt l'aboutissement d'une série de problèmes de santé. Ordinairement, cela implique l'interaction de la malnutrition, d'une variété de maladies infectieuses et, éventuellement, l'exposition à des polluants chimiques. La carence des soins de santé fait le reste en accroissant la vulnérabilité du sujet.

Les facteurs sociaux, eux aussi, peuvent intervenir massivement pour aggraver les risques à la santé qui pèsent sur les enfants en milieu urbain. Les adolescents semblent être particulièrement touchés par les carences sociales des environnements urbains.

La santé des femmes urbaines, également, est soumise à des risques accrus, essentiellement du fait de leurs rôles sociaux et économiques, qui les exposent à un plus grand nombre de dangers environnementaux. Les femmes sont ordinairement responsables des soins à prodiguer aux enfants malades, s'exposant ainsi plus directement aux organismes pathogènes. Elles assument habituellement la fonction primordiale d'obtenir l'eau et de faire la lessive — activités potentiellement dangereuses là où l'infrastructure sanitaire est déficiente, où les dispositions pour la lessive sont inadéquates, et où l'eau obtenue est contaminée. Étant celles qui préparent la nourriture du foyer, les citadines dans le monde en développement s'exposent souvent à des niveaux très élevés de fumée des poêles à cuisson, sans parler des risques de se brûler.

Par ailleurs, les types d'emplois auxquels les femmes ont accès comportent souvent des risques additionnels. Nombre de citadines dans les pays en développement travaillent dans de petites industries où l'on manipule fréquemment des substances toxiques sans précautions adéquates. Le travail à la pièce effectué à domicile, comme la fabrication de sandales ou d'articles vestimentaires, est un moyen très répandu de faire de l'argent pour les femmes, mais qui comporte parfois l'utilisation d'adhésifs

dangereux et d'autres matières inflammables ou toxiques. Les risques auxquels elles s'exposent — contact avec des substances chimiques, activité répétitive, ou stress — sont élevés, même dans un certain nombre d'industries urbaines modernes comme la micro-électronique et la fabrication à grande échelle de produits vestimentaires, où les femmes constituent une proportion élevée de la main-d'œuvre. La prostitution, phénomène principalement urbain, est associée à toute une gamme de risques à la santé, des maladies transmises sexuellement comme le sida et la gonorrhée jusqu'aux mauvais traitements physiques.

2.5.4 Santé et environnement

Outre le lien sus-mentionné entre la santé et la pollution, suite à la souscription à la Déclaration de Libreville⁴⁶, Madagascar a formulé en 2011 sa politique nationale sur la santé et l'environnement dont l'élaboration est issue d'un processus participatif en matière de prévention des risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement.

Cette Politique constitue un document de référence pour le cadrage global des actions intégrées en Santé et Environnement qui vise à faciliter et à harmoniser les actions de protection de la santé par le biais de la préservation de l'environnement. Elle se décline en six axes stratégiques et en un plan opérationnel précisant les modalités de sa mise en œuvre.

Cette politique se base essentiellement sur l'Analyse Situationnelle et l'Estimation des Besoins de Madagascar en matière de Santé et Environnement (ASEB)⁴⁷ qui a identifié les principaux enjeux de la Politique Nationale de Promotion d'un Environnement Sain pour un meilleur état de santé de la population qui sont :

- la pollution de l'air ambiant due au gaz d'échappement des voitures, à la fumée industrielle, aux feux de brousse, et à la mauvaise gestion des déchets, etc. ;
- la pollution de l'air à l'intérieur des habitations et du milieu de travail due à l'utilisation des combustibles solides, au tabagisme, aux poussières aggravés par la promiscuité : la pollution de l'air constitue le principal facteur de risque des maladies respiratoires. En milieu urbain, l'incidence de la toux de plus de trois semaines est très élevée (23,7%) chez les enfants de moins d'un an ;
- l'émission des gaz à effet de serre due aux activités anthropiques, notamment la déforestation, entraîne le changement climatique accentuant la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclone, inondation, sécheresse,...), ainsi que la prolifération des rongeurs et des vecteurs nuisibles à l'origine des épidémies du paludisme, de la peste et des maladies émergentes et ré-émergentes comme les arboviroses (dengue, chikungunya, etc.). Le taux de morbidité lié au paludisme dans les Centres de Santé de Base (CSB) varie de 19,5 à 17,5%. Le taux de mortalité hospitalière est de 17,5% ;
- la pollution de l'eau due à la mauvaise gestion des déchets et la non-utilisation des latrines hygiéniques sont responsables des maladies diarrhéiques et des maladies de la peau. A Madagascar, les 32% de la mortalité infantile sont principalement liées aux maladies diarrhéiques⁶ ;
- la pollution du milieu due à la mauvaise gestion des produits chimiques (utilisation des produits de consommation contenant de métaux lourds tels le mercure, le plomb, le cadmium, des pesticides en agriculture et les insecticides...), à l'origine des malformations congénitales, des troubles de la croissance, des cancers et des maladies dégénératives.

⁴⁶ Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique, OMS et PNUE, 2008

⁴⁷ ASEB, 2010

De ces constats, la Politique Nationale de Santé et Environnement a pour objectif d'instaurer des mesures appropriées, afin de réduire la morbidité et la mortalité liées à la dégradation de l'environnement, en préservant davantage l'écosystème.

2.5.5 Aspect genre

Selon les différentes études menées sur le genre à Madagascar, la majorité des malgaches, surtout les hommes, ont tendance à croire qu'il n'y a pas de problème de genre à Madagascar. Pour cela, ils se réfèrent volontiers à l'histoire qui donne une image très positive de la femme, surtout dans les sociétés anciennes et la période précoloniale. La femme est assimilée à la terre nourricière et Dieu n'est ni masculin ni féminin. Les indices de développement tendent à corroborer cette idée d'égalité entre l'homme et la femme. En effet, en 1993, l'Indice sexo-spécifique (ISDH) était de 0,388, relativement proche de l'Indice de développement humain (IDH) qui était de 0,399. Ces indices et la différence entre eux, ont peu évolué depuis.

La femme malgache bénéficie d'un environnement favorable sur le plan juridique, grâce à l'existence de textes législatifs et réglementaires abolissant les discriminations basées sur le sexe. Le pays a aussi adhéré aux traités et conventions internationaux et reçoit des aides extérieures de la part d'organismes bi et multilatéraux pour faire avancer la promotion du genre. Il bénéficie également de l'appui technique et financier de différentes ONG et associations féminines.

Sur le plan national, trois documents constituent les références de base pour les questions de genre à savoir la Politique nationale de promotion de la femme (PNPF), le Plan national d'action Genre et développement (PANAGED) qui est l'instrument pour la réalisation de la PNPF et enfin, le Madagascar Action Plan (MAP) qui inclut dans ses engagements prioritaires la promotion du genre.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la recherche de l'équilibre du genre, le gouvernement a mis en place une série de mesures d'ordre législatif avec la réforme du Code de la Famille et d'ordre politique, à la fois dans les documents de politique générale comme le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), le Plan d'action pour le développement rural (PADR) suivi du Programme national de développement rural (PNDR). Malgré ces dispositions, les disparités hommes/femmes persistent en raison de plusieurs facteurs : les fondements culturels du cadre juridique, les vides et incohérences des textes et les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire. Il en résulte des inégalités d'ordre politique, économique, social, culturel et éthique. Les services statistiques ont beaucoup contribué à rendre les femmes « visibles », à faire mieux connaître leurs conditions de vie et de travail et à mettre en évidence les déséquilibres de genre avec des arguments chiffrés. Elles révèlent, en particulier, les disparités au niveau de la scolarité dans l'enseignement secondaire et supérieur, dans les salaires et les revenus, dans le système d'héritage pour n'en citer que quelques-uns. L'inégalité la plus flagrante reste dans le domaine de la participation et de prise de décision politiques et économiques.

Les femmes souffrent également de contraintes liées à leur rôle de reproduction. En effet, elles ont une fécondité précoce, élevée et étalée dans le temps. La mortalité maternelle est élevée : elle se situerait entre 450 et 500 décès pour 100 000 naissances vivantes, pour la période 1990-2000.

2.5.6 Situations des droits de l'homme

De nombreux rapports aussi bien des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme que du Département d'Etat américain font état de nombreuses violations des droits de l'homme à Madagascar. Loin de s'être améliorée depuis 2009, début de la transition, la situation des droits de l'homme à Madagascar s'est dégradée par rapport aux efforts déployés et aux résultats obtenus en 2008, pour cause d'instabilité politique dans laquelle se trouvait le pays. En effet depuis 2009 il y a eu une montée du niveau de violence et de violation des droits de l'homme, en relation avec la plus longue crise politique du pays.

Même si aujourd'hui la situation politique semble stabilisée, les violations des droits de l'homme demeurent permanentes et préoccupantes. Ces violations sont de plusieurs ordres : les assassinats arbitraires et abus des forces de l'ordre, les trafics de personnes, les détentions arbitraires, les entraves à la liberté de la presse, les vindictes populaires, etc.

Il existe tout un arsenal d'instruments juridiques nationaux et internationaux dont le pays s'est doté pour la protection des droits de l'homme tels que La Charte Internationale des Droits de l'Homme qui fait partie intégrante de la Constitution malgache, le Deuxième Protocole facultatif visant à abolir la peine de mort, qui grâce au Préambule de la Constitution de 1998, est une disposition constitutionnelle malgache abolissant la peine de mort à Madagascar, la Convention contre la torture, mais qui sont restés inefficaces à cause d'un manque de volonté politique des dirigeants. De ce fait, les violations des droits de l'homme qui sont commises, sont restées impunies.

Des efforts sont donc à faire pour se conformer aux différents instruments de protection des droits de l'homme.

2.5.7 Protection des enfants

L'article 46 de l'Ordonnance n°62-038 du 19 septembre 1962 sur la protection de l'enfance précise qu'« en aucun cas la peine de mort ne pourra être prononcée contre un mineur de 18 ans » (comprendre moins de 18 ans). De plus, aucune exécution (adultes et mineurs confondus) n'a eu lieu depuis 1958. A Madagascar, la question du respect du droit à la vie des enfants se situe ailleurs : les problèmes des infanticides et surtout de la mortalité infantile sont particulièrement préoccupants.

Il n'existe pas de législation particulière sur les actes de torture perpétrés contre les enfants. La disposition applicable reste l'article 303 du Code Pénal. En général les juridictions utilisent également les articles du Code Pénal relatifs aux coups et blessures volontaires.

Les pratiques d'intimidation par les menaces de torture ou de se servir d'une arme sont fréquentes. Les officiers de police abusent souvent de leur autorité sur les mineurs arrêtés. Ces pratiques, ainsi que l'accomplissement d'actes de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants sont utilisées pour obtenir l'aveu des personnes arrêtées, y compris les mineurs qui n'y échappent pas.

Il n'existe pas de procédure particulière de plainte accessible directement par les enfants victimes de torture ou autres mauvais traitements. Par contre toute personne intéressée, y compris l'enfant lui-même victime, peut porter plainte selon la procédure ordinaire aux officiers de la police judiciaire ou au juge des enfants. Il n'y a pas d'assistance judiciaire spécifique différente de celle prescrite dans le Code de procédure civile.

Le projet de loi sur la protection des enfants en danger introduit une procédure judiciaire particulière en cas de danger ou de maltraitance contre un enfant et notamment la possibilité pour l'enfant lui-même de saisir le juge des enfants, seuls compétents pour prendre des mesures de protection. Par ailleurs l'opinion de l'enfant dans la procédure devrait être plus prise en compte.

Le projet de loi sur la protection des enfants en danger introduit dans son chapitre 3 une obligation de signalement de tous les cas de maltraitance, obligation qui devrait être sanctionnée pénalement en cas de manquement ; pour encourager le signalement la procédure a été simplifiée.

Madagascar est liée par les conventions de l'OIT relatives au travail de l'enfant ou contenant certaines dispositions qui y sont applicables et a notamment ratifié la Convention n° 138 de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi le 31 mai 2000 et choisit 15 ans comme âge minimum, ainsi que la Convention de l'OIT n° 182 de 1999 relative aux pires formes de travail des enfants le 4 octobre 2001. Madagascar est également partie au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (date de ratification : le 22 septembre 1999).

Le principal texte en vigueur régissant le droit du travail à Madagascar est la loi n° 94.029 du 25 août 1995 portant Code du travail. L'article 3 du Code du travail interdit le travail forcé ou obligatoire qu'il désigne comme étant « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ». Les articles 190 et 200 du

Code du travail punissent pénalement l'infraction à l'article 3 par des peines pouvant aller jusque trois mois d'emprisonnement.

Le Code du travail régit également les conditions de travail des enfants. Ainsi l'article 1 du Code du travail, dans tous les cas « interdit d'employer des enfants de moins de 14 ans, même en qualité d'aide familiale ». De même, l'article 100 du même texte prévoit que « les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de 14 ans sans l'autorisation de l'inspecteur du travail ». Pourtant, Madagascar a déclaré l'âge de 15 ans comme âge minimum d'admission à l'emploi lors de la ratification de la Convention OIT n° 138.36.

Le Code du travail encadre les conditions de travail des travailleurs de moins de 18 ans. Ainsi, ils ne peuvent travailler plus de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine. Mais suivant des cas exceptionnels, ils peuvent être autorisés par l'inspecteur du travail à effectuer des heures supplémentaires (article 95 du Code du travail). Les travaux pour lesquels sont employés des mineurs ne doivent pas être nuisibles à leur santé et à leur développement normal, ne doivent pas excéder leurs forces, et les emplois auxquels ils sont affectés doivent rester convenables. De plus, un examen médical préalable est requis pour l'admission d'un mineur à un emploi (articles 100 et 101 du Code du travail).

La législation en vigueur est insuffisante et/ou inappropriée pour assurer une protection intégrale de l'enfant et une pleine jouissance de ses droits les plus élémentaires, notamment les droits dont ils bénéficient en vertu de l'article 24 du Pacte.

D'après le commentaire général n° 17 sur l'article 24 du Pacte relatif aux droits civils et politiques, l'application de cette disposition implique l'adoption de mesures spéciales visant à protéger les enfants, en plus des mesures que les Etats doivent prendre en vertu de l'article 2 pour que toute personne jouisse des droits prévus dans le Pacte. Les droits prévus à l'article 24 ne sont pas les seuls que le Pacte reconnaît aux enfants; en tant qu'individus, les enfants bénéficient de tous les droits civils énoncés dans le Pacte. C'est en se basant sur ce commentaire que les paragraphes suivants rendent compte de situations particulièrement préoccupantes relatives aux violations des droits de l'enfant à Madagascar⁴⁸.

2.5.8 Conflits socio-politiques

La société malgache est une société meurtrie par les différentes crises socio-politiques que le pays a connues, spécialement celle de 2009 à 2013 qui a engendré des violences socio-politiques, des pertes en vies humaines et autres violations des droits de l'homme. Certes, en 2013, le pays a connu des élections démocratiques avec l'élection d'un nouveau président et la mise en place des institutions pour le bon fonctionnement de la démocratie, mais des plaies restent à panser pour créer les conditions d'une paix sociale et politique indispensable au développement durable du pays. En vue d'instaurer un climat apaisé au plan politique et social avant, pendant et après les dernières élections (présidentielle et législative) dans le pays, le PNUD a initié et conduit le Projet d'appui au cycle électoral (PACEM).

2.5.9 Situation du VIH/SIDA

Madagascar fait partie des pays de l'Afrique Sub-saharienne où la prévalence du VIH est restée relativement basse. Cependant, en une décennie environ, le profil de l'épidémie à VIH est passé de l'épidémie naissante à une épidémie concentrée au niveau de certains groupes de populations, particulièrement les populations clés les plus exposés aux risques (HSH : hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, PS : les professionnels du sexe, UDI : utilisateurs de drogues injectables). En effet, la surveillance épidémiologique et les estimations faites par ONUSIDA ont montré que, depuis le premier cas de sida diagnostiqué en 1987, la prévalence du VIH dans la population adulte est passée de 0,02% en 1989 à 0,13% en 2007 et à 0,37% en 2010. À la fin de 2011, la prévalence du VIH à

⁴⁸ La situation des droits de l'homme à Madagascar, rapport alternatif complémentaire à celui des ONG nationale, examen du rapport de Madagascar (conformément à l'article 40), mars 2007, 67p.

Madagascar, toujours selon l'estimation de l'ONUSIDA, est estimée à 0,4% chez les adultes de 15 à 49 ans et de 0,16% chez les jeunes 15 à 24 ans. Ce qui montre que l'épidémie à VIH progresse à Madagascar même si la prévalence reste basse. Dans ce contexte, certains groupes de populations tels que les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) présentent une plus grande fréquence de séropositivité au VIH : 1 HSH sur 7 serait séropositif à Madagascar. Suite à une enquête biologique et comportementale menée en 2010 auprès des HSH, la prévalence du VIH est de 14.66%.

Malgré cette relative basse prévalence grâce à l'insularité et la faible exposition au virus, l'isolement géographique, la circoncision masculine quasi-généralisée avant la puberté, et les programmes de prévention et de prise en charge des IST, les facteurs de risque dont le multi partenariat sexuel particulièrement chez les hommes, le commerce du sexe, la mobilité professionnelle, les rites et coutumes et le taux élevé de prévalence des infections sexuellement transmissibles demeurent cependant très présents à Madagascar et pourraient faciliter une éventuelle croissance épidémique.

Aussi, sur le plan programmatique, le fait d'une part que l'épidémie du VIH à Madagascar soit peu active et que d'autre part il persiste des facteurs de risque et de vulnérabilité susceptibles de créer des conditions favorables à une progression de l'épidémie, appelle au développement d'une stratégie qui tienne compte de cette réalité. Il a été jugé pertinent de placer la prévention au cœur de la réponse face au VIH à Madagascar. Cette prévention devrait être réalisée prioritairement en direction des groupes les plus exposés au risque d'infection au VIH. La prévention passe aussi par la connaissance de son statut sérologique.

Madagascar s'est doté en 2006 d'un Plan d'Action pour une réponse efficace face au VIH et au Sida 2007-2012. Ce plan, qui correspond au plan stratégique 2007-2012, avait pour vision de faire de Madagascar, un pays où (i) tous les Malagasy sont conscients des risques personnels et s'impliquent activement avec l'engagement des leaders dans la lutte contre les IST et le VIH/SIDA, (ii) les individus, familles et communautés apporteront soins et soutien aux personnes infectées et affectées par le VIH.

Le plan stratégique national de lutte contre le VIH et le Sida 2013-2017, formulé autour de la vision : « Madagascar est un pays avec zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au Sida et zéro discrimination » a été adopté à la suite de celui de 2006, afin de lutter contre l'épidémie.

Conclusion

Aucune de ces thématiques émergentes n'avait fait l'objet d'attention particulière lors de l'élaboration du document de 2003. Or, au cours des négociations pour l'après Hyogo, ces thématiques ont meublé une grande partie des débats et des recommandations sont faites dans le sens de leur intégration au futur cadre. D'où la nécessité pour Madagascar d'explorer les pistes appropriées pour leur prise en compte dans le nouveau document de stratégie nationale de la RRC.

2.6 Renforcement de la préparation en prévision des catastrophes

2.6.1 Au niveau national

Face aux cyclones et aux inondations récurrents, le gouvernement a amorcé le processus d'élaboration des outils de programmation et d'opérationnalisation puis de mise en place des mécanismes permettant de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux.

Ainsi avec l'appui des PTF notamment de la BM à travers le *Projet d'Urgence de Préservation des Infrastructures et de Réduction de la Vulnérabilité* et du PNUD à travers le programme *Appui au renforcement des capacités des institutions nationales en charge de la réduction des risques de catastrophes et renforcement de la résilience des communautés à la base*, l'Etat malgache a élaboré les outils de planification notamment :

- le Plan ORSEC ;
- le Plan de contingence nationale actualisé annuellement ;
- la Stratégie nationale de gestion des risques et de catastrophes de 2003 en cours d'actualisation ;

Le Plan d'Organisation des Secours (ORSEC) est un mécanisme de coordination des opérations de secours mis en place, au niveau national, régional, préfectoral et local en vue de gérer les urgences liées aux catastrophes quelconques susceptibles de survenir au pays. Ce plan constitue le cadre national de gestion des situations d'urgence et permet de mobiliser des ressources exceptionnelles pour faire face à une catastrophe. Ce plan comprend deux leviers que sont :

Le Plan National de Contingence (PNC) est utilisé pour analyser l'impact de crises potentielles et s'assurer que les dispositions prises permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins des populations touchées. En d'autres termes, il permet de rendre effective la Résolution 46/182 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui préconise que « *C'est à chaque État qu'il incombe au premier chef de prendre soin des victimes de catastrophes d'origine naturelle et autres situations d'urgence se produisant sur son territoire. Le rôle premier revient à l'État touché dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire.* ».

Ainsi, tirant leçon des expériences des différentes situations d'urgence qui ont marqué Madagascar, particulièrement les cyclones et les inondations, et conscient de la nécessité d'améliorer les capacités nationales de préparation et de réponse, le gouvernement malgache, avec l'appui des PTF, met périodiquement à jour le Plan National de Contingences (PNC). A travers ce plan, il met en place les mécanismes de décision, de coordination, d'action et de gestion des fonds et dons pour minimiser les conséquences des catastrophes sur les populations.

Dans ce contexte, le PNC vise à renseigner sur les niveaux de risque du pays, les compétences et les ressources disponibles ainsi que leurs localisations, les sources de financement des urgences, tout en mettant en synergie les acteurs de l'administration publique, de la société civile et de la communauté des partenaires avant, pendant et après les crises.

L'objectif général de ce plan est de réduire les risques de catastrophes et de vulnérabilité des populations exposées. Le Plan National de Contingence a en outre pour objectifs de :

- clarifier les relations et les responsabilités entre les différents services techniques de l'Etat et les Partenaires Humanitaires ;
- identifier et diminuer les risques les plus probables ;
- offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence ;
- intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement ;
- réduire les délais d'intervention et le nombre de pertes en vies humaines.

2.6.2 Au niveau régional et sous régional

En termes de démarche régionale, l'Union Africaine a adopté la Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes (SRARRC) en 2004, document cadre auquel est annexé un Plan d'actions qui a été élaboré par la Conférence ministérielle africaine organisée à Addis-Abeba en décembre 2005. Ce plan d'action a été actualisé en avril 2009. Les buts visés par la Stratégie sont d'assurer un engagement politique accru envers la réduction des risques de catastrophes de part une meilleure gestion des connaissances et une prise de conscience accrue de la réduction des risques de catastrophes au sein de la population.

L'Union Africaine reçoit entre autres appuis, celui de l'ONU/Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes, du PNUD, du PNUE, de la BAD, la BM et des regroupements régionaux (COI, SADC) pour la mise en œuvre de sa stratégie. Au niveau de la sous-région, la SADC a mis sur pied un réseau de RRC par un partenariat fort entre les états membres dans divers domaines tels que : la recherche, la formation, les échanges d'expérience, l'appui technique et matériel, les actions humanitaires, la mise à disposition de forces communes d'intervention et de plans d'urgence sous régional. Le gouvernement malgache participe à toutes ces négociations à l'échelle de la sous-région.

Les appuis apportés à Madagascar dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes sont multiformes, notamment la mobilisation de ressources, la préparation et la réponse aux catastrophes, le relèvement, les ateliers de renforcement des capacités des acteurs, la fourniture de vivres et non vivres, les dotations en matériels roulants et en équipements de secours, le financement du projet de gestion.

Les organisations non gouvernementales interviennent dans la gestion des catastrophes aux côtés des structures nationales à travers des actions humanitaires. Il s'agit notamment de Médecins du Monde, de Catholic Relief Services (CRS), de la FICR, de la Croix Rouge Malgache, du CARE Madagascar ou autres organisations caritatives/religieuses.

Madagascar bénéficie de l'assistance des pays amis notamment la France, l'Allemagne, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, l'Italie, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Norvège, etc.

Certaines relations fondées sur les pratiques traditionnelles de solidarité et d'assistance mutuelle dans les situations difficiles lient Madagascar aux pays amis.

2.7 Bilan de mise en œuvre de la Stratégie de GRC de 2003

En termes de bilan de mise en œuvre de la stratégie nationale de la GRC de 2003, il faut reconnaître que Madagascar a fait des efforts. Néanmoins, en raison du faible niveau de mobilisation des ressources financières comparativement aux besoins, plus de 75% des actions prévues n'étaient pas réalisées.

2.7.1 Forces, faiblesses, opportunités et menaces/défis

Les forces, faiblesses, les opportunités et les défis identifiés sont récapitulés dans le tableau 11 :

Tableau 11 : Tableau d'analyse SWOT

AXE STRATEGIQUE 1 : MISE EN ŒUVRE DE MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA GRC	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existences du cadre légal et du mécanisme institutionnel à travers les différents décrets sur la structure organisationnelle et les actions en matière de GRC à Madagascar ; • Plusieurs campagnes de sensibilisation pour la promotion des textes de loi autour de la GRC déjà réalisées ; • Existence de cadres de concertation et de coordination décentralisés en matière de la GRC (Comités régionaux et locaux) ; • Présence de différents dispositifs/structures au niveau national pour prendre en charge la gestion des risques et catastrophes à Madagascar dont notamment le BNGRC et ses démembrements, structure prévue dans la SNGRC ; • Présence de structures nationales qui suscitent l'implication des membres du gouvernement par rapport à la problématique de la GRC ; • Existence d'une plate-forme qui permet de favoriser les échanges et la coordination des actions ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence d'un plan d'action opérationnel de la SNGRC ; • Absence de coordination unique des structures de GRC aggravée par un manque de ressources ; • Faible présence de structures déconcentrées en matière de GRC ; • Absence d'un réel cadrage sur la mission, rôles, responsabilités, limites du CRIC ; • Faibles capacités de réponses au niveau national ; • Difficultés organisationnelles, techniques, et financières des structures décentralisées ; • Les restrictions budgétaires au niveau des départements ministériels handicapent les efforts en matière de GRC et surtout de RRC ; • Absence d'implication des STD dans la mise en œuvre de la SNGRC ; • Manque de dynamisme dans la coopération intersectorielle (elle est généralement ponctuelle ou occasionnelle et peut être un

<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un système de base pour faire face aux besoins en termes de secours et de réponse ; • Existence de clusters qui suscitent l'implication des divers acteurs appartenant à un même secteur d'activité au niveau national et local ; • Volonté de mise en place de plans de contingence au niveau national pour les cataclysmes ; • Début de renforcement de la responsabilisation des communautés GRC au niveau local grâce à la mise en place des comités GRC ; • Présence du CNOU (Centre National des Opérations d'urgences) ; • Existence de partenariats entre collectivités décentralisées de Madagascar et celles des pays du Nord ; • Existence de partenariats locaux avec opérateurs privés ; • Dynamisme et disponibilité des membres des CRGRC de certaines régions. 	<p>obstacle à la gestion effective et durable des différents risques et catastrophes) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible prise en compte de la RRC dans les politiques sectorielles de développement ; • Insuffisance de démarche participative au niveau des acteurs du CRGRC ;
OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de différents dispositifs/structures au niveau régional pour prendre en charge la gestion des risques et catastrophes ; • Efforts marquants dans la mise en place de plans de contingence au niveau régional pour les cataclysmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le premier défi pour Madagascar est de mettre un terme au bicéphalisme institutionnel qui nuit aux activités de la RRC/GRC. • Importance de mettre en place une plateforme nationale, de l'institutionnaliser en vue de déterminer ses rôles et mandats et de définir un mécanisme adéquat de mobilisation et de gestion des fonds ; • Nécessité absolue d'amélioration des structures décentralisées ; • Nécessité de la présence permanente d'une entité compétente en matière de GRC au niveau local pour assurer la mise en œuvre effective de la SNGRC et la pérennisation, des actions et interventions des acteurs au niveau local via les projets/programmes; • Renforcement de la coordination entre les différentes entités en charge d'un ou de plusieurs aléas notamment en matière d'échange de données ; • Prise de conscience des dirigeants doublée d'une ferme volonté politique en vue d'aider plus les intervenants et acteurs dans la prévention et la priorisation de la RRC, mais également pour une meilleure coordination des actions relatives à la gestion des catastrophes ; • Renforcement de la participation des

	<p>ministères sectoriels dans le cadre de la GRC/RRC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de doter le BNGRC d'une stratégie pour développer un éventail d'aspects organisationnels, comme le stipule la SNGRC actuelle.
AXE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCEMENT DE CAPACITÉS À LONG TERME POUR LA GRC AUX NIVEAUX NATIONAL, REGIONAL, COMMUNAL ET LOCAL	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Efforts de renforcement de capacités au niveau des différents acteurs ; • Efforts d'intégration de la RRC au niveau du système éducatif ; • Meilleure implication du secteur privé dans la GRC ; • Bonne appropriation par les communes bénéficiaires des exercices de simulation. 	<p style="text-align: center;">D'ordre technique et géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'infrastructures énergétiques/électriques, l'enclavement de certaines zones handicapent beaucoup la promotion et la diffusion des campagnes d'information, des sessions de formations, et des alertes en cas de catastrophes. ; • L'analphabétisme freine l'appropriation par la population des actions de renforcements de capacités ; • Il est ressenti qu'il y a manque de fiabilité au niveau des informations reçues des communautés de base du fait de la difficulté de réaliser des recoupements lors des situations d'urgences; <p style="text-align: center;">Financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières pour la multiplication des outils disponibles et le développement de nouveaux outils ; • L'extrême pauvreté des communautés reste un handicap à l'exécution des actions de prévention, mitigation mises en place au niveau local ; <p style="text-align: center;">Culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau de la communauté, la diversité des cultures et l'attachement aux valeurs traditionnelles constituent souvent des contraintes majeures aux changements de comportements.
OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> • Retour aux institutions démocratiques/élections libres et transparentes • Réformes administratives en cours • Initiatives de la COI • Initiatives de la SADC • Initiatives de l'UA • Initiatives des ONG • Programmes et projets initiés par le SNU • Reprise de la coopération avec les PTF 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de mettre en place des stratégies pour le développement des capacités de mitigation locales et communales ; • Nécessité de mettre à jour les stratégies de développement des ressources humaines au niveau national, comme au niveau des structures décentralisées ; • Besoin de renforcer les capacités des acteurs en matière de base données, d'analyse de données et de diffusion des résultats d'études; • Promotion et partage d'outils de sensibilisation destinés aux écoles. Ces outils

	<p>doivent également prendre en compte les nouvelles problématiques comme l'aspect genre, le respect des droits humains ou encore le domaine de l'AEPAH ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage impératif sur l'appropriation des différentes parties prenantes des différentes formations et sessions de renforcement de capacités ; • Besoin d'échanges entre les structures bénéficiaires de renforcement de capacité ; • Importance de la continuité des renforcements de capacités en matière d'analyse de risques multi-aléas avec une uniformisation de la méthodologie adoptée par les différentes institutions pour qu'on puisse avoir la même lecture d'ensemble dans tout Madagascar.
AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME D'INFORMATION EXHAUSTIF	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système d'information sur la GRC : le SIRCat ; • Disponibilité des plans de contingence au niveau national et au niveau régional ; • Implication des autorités et médias locaux pour avertir, sensibiliser et informer la population en cas de catastrophe ; • Opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce au niveau national et local ; • Fluidité de la circulation des informations au niveau national et opérationnalité de plateforme d'échanges ; • Meilleure diffusion de l'alerte, en cas de catastrophes grâce à l'opérationnalité des divers comités au niveau local ; • Existence du CERVO au niveau du BNGRC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des capacités humaines et financières pour une gestion efficace du système d'information en GRC/RRC ; • Niveau de vulnérabilité élevé des zones les plus enclavées du fait d'alertes tardives ; • Insuffisance des ressources afin d'effectuer la mise à jour du SIRCat ; • Manque de cohérence des données collectées ; • Fiabilité des données du BNGRC remise en cause par certains acteurs et PTF ; • Nécessité de développer de divers systèmes d'information spécifiques pour différents ONG et Ministères ; • Manque de centralisation des informations au niveau local ; • Capitalisation des données, qui fait encore défaut actuellement ; • Défaillance des outils et matériels de communication ;
OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> • Retour aux institutions démocratiques/élections libres et transparentes • Réformes administratives en cours • Initiatives de la COI • Initiatives de la SADC • Initiatives de l'UA • Initiatives des ONG • Programmes et projets initiés par le SNU 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités en matière d'analyse de risques multi-aléas ; • Renforcement de capacités en matière de base données et d'analyse de données et de diffusion des résultats d'études ; • Développement et partage des outils de sensibilisations destinés pour les écoles ; • Uniformisation de la méthodologie adoptée par les différentes institutions dans le domaine de l'évaluation pour qu'on puisse avoir la

<ul style="list-style-type: none"> • Programmes et projet initiés par la BAD et la BM • Reprise de la coopération avec les PTF 	<p>même lecture d'ensemble dans tout Madagascar ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des actions de sensibilisation à la base, notamment auprès des villages les plus vulnérables ; • Importance du suivi-évaluation des formations dispensées afin d'analyser l'appropriation des acteurs et la nécessité ou non d'un recyclage ; • Les stratégies de communication verticale et horizontale à tous les niveaux restent à développer ; • Nécessité de la mise à jour des données post-catastrophes ; • Nécessité d'institutionnaliser le SNAP (Système National d'Alerte Précoce) ; • Nécessité d'améliorer la gestion des connaissances.
<p>AXE STRATEGIQUE 4: DEVELOPPEMENT DES MECANISMES FINANCIERS A LONG TERME</p>	
<p style="text-align: center;">FORCES</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Anticipation des catastrophes à travers la création de fonds de contingence (prévu par la SNGRC de 2003), mais qui tarde à être opérationnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les sources de financement sont multiples, mais le financement effectif de la RRC/GRC reste insuffisant ; • Tendance à la réduction des fonds alloués par les PTF et ONG internationales; • Difficulté d'assurer la décentralisation des ressources ; • Manque de confiance des bailleurs vis-à-vis des institutions publiques dans la gestion des fonds/ donations ; • Faible implication du secteur privé dans le financement du transfert des risques.
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p>	<p style="text-align: center;">DEFIS</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Retour aux institutions démocratiques/élections libres et transparentes • Réformes administratives en cours • Initiatives de la COI • Initiatives de la SADC • Initiatives de l'UA • Initiatives des ONG • Programmes et projets initiés par le SNU • Programmes et projet initiés par la BAD et la BM • Reprise de la coopération avec les PTF 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les sources, les modes de gestion, la répartition à chaque niveau de structure ainsi que les procédures d'utilisation du fonds de contingence ; • Décentraliser la répartition et la gestion des fonds et des ressources ; • Finaliser le plan de contingence sécheresse en phase d'élaboration avec les partenaires ; • Multiplier selon la possibilité les zones couvertes par le détachement du Corps de Protection civile (CPC) dans les zones à risque ; • Démontrer une forte volonté politique pour faire un plaidoyer dans le but de mobiliser les bailleurs tant nationaux qu'internationaux à contribuer davantage au financement des

actions de la RRC.	
AXE STRATEGIQUE 5: REDUCTION GLOBALE DES RISQUES ET DE LA VULNERABILITE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de réduction des risques à proprement parler sont récentes au niveau national et sont généralement focalisés au niveau local ; • Adoption progressive de l'approche multirisque et multi aléas qui se traduit par des stratégies sectorielles de GRC/RRC dans l'optique du développement durable ; • Début de l'engagement des communautés et des autorités locales dans l'identification, l'analyse et le traitement, le suivi et l'évaluation des risques ; • De nombreux aspects des programmes de l'ensemble des ONG participent à des « stratégies sans regrets » (no-regret strategy) ; • Des avancées en matière d'adaptation face aux changements climatiques ont été constatées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des notions de RRC ; • Faibles niveaux d'adhésion et de volonté politique des dirigeants nationaux et au niveau des CTD envers la RRC ; • Insuffisance de moyens techniques, financiers et humains pour réaliser des actions en RRC ; • Capacité de préparation limitée des couches les plus vulnérables.
OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de la COI • Initiatives de la SADC • Initiatives de l'UA • Programmes et projets initiés par le SNU • Programmes et projet initiés par la BAD et la BM • Reprise de la coopération avec les PTF 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des actions de lobby et de promotion active en vue d'un engagement politique, d'une responsabilité et d'une redevabilité accrue des dirigeants nationaux et des responsables à tous les niveaux; • Nécessité de la mise en place d'un cadre institutionnel de la RRC et d'une institution en charge du volet RRC disposant des capacités requises et des ressources adéquates et sûres ; • Coordination et harmonisation des activités de cette institution avec celles des autres intervenants ; • Amélioration de la collaboration entre les STD et CTD pour mieux valoriser les STD qui sont spécialisés dans leurs spécialités respectives ; • Nécessité d'un fort plaidoyer au niveau international pour financer des nouveaux programmes d'action nationaux d'adaptation, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques issues des précédents projets et investir dans la réduction des risques de catastrophe comme un élément majeur de l'adaptation aux changements climatiques ; • Renforcement des plaidoyers au niveau des PTF afin de trouver des financements pour la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques des projets RRC et ACC ainsi que le financement des nouveaux projets inscrits dans la nouvelle politique nationale ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'intégration de l'aspect RRC dans le développement durable, dans tous les secteurs et responsabilisation des secteurs clés sur la RRC/GRC ; • Renforcement de la coopération et de la coordination entre pays en vue d'une mise en cohérence des stratégies/ politiques et actions en matière de RRC ; • Développement de plans de contingence au niveau des régions reste un défi majeur ; • Application de la microfinance et de la micro-assurance pour accroître la protection et la résilience sociale en parallèle avec l'adoption de mécanisme financier ; • Prise en compte de l'aspect genre dans les politiques de RRC/GRC.
AXE STRATEGIQUE 6 : COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'expériences et capitalisation des acquis entre les pays appartenant à une même région (COI – SADC, ...) • Amélioration de la prévention des aléas majeurs régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la coordination des interventions des différents PTF ; • Insuffisance du partage et de la diffusion des résolutions prises au niveau régional auprès des responsables.
OPPORTUNITES	DEFIS
<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de la COI • Initiatives de la SADC • Initiatives de l'UA • Programmes et projets initiés par le SNU • Programmes et projet initiés par la BAD et la BM • Reprise de la coopération avec les PTF 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en cohérence de la SNGRC avec les documents cadres au niveau international (CAH, SIPC, etc.), et les stratégies d'actions définies au niveau continental et régional ; • Renforcement de la coopération technique et politique ; • Développement des échanges en matière de RRC ; • Développement de tous les aspects de la coopération (notamment au niveau technique et politique) restent à développer.

2.7.2 Points à améliorer

Au regard des faiblesses et des défis relevés ci-dessous, les points à améliorer peuvent être récapitulés comme suit :

- 1) Au niveau des cadres politique, juridique et institutionnel en matière de la réduction des risques et de catastrophes.
 - Améliorer le cadre politique de la réduction des risques et de catastrophes en clarifiant autant que possible toutes les responsabilités des différents acteurs ;
 - Assurer la réforme institutionnelle pour une meilleure coordination/harmonisation et efficacité des actions de RRC/GRC dans le pays à travers la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination des acteurs (Plateforme nationale : CNGRC élargi) et une structure unique de coordination technique visant à fédérer les acteurs, à créer de la synergie au niveau des

interventions et à permettre aux PTF d'avoir en face un interlocuteur unique. A cet effet, il sera mis en place une structure unique de coordination technique: Unité Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes) ;

- Renforcer le cadre juridique de la réduction des risques et des catastrophes ;
 - Rendre opérationnelles les plates-formes au niveau national, sectoriel et local ;
 - Renforcer les capacités techniques, matérielles, financières des acteurs pour contribuer à l'efficacité des interventions dans le domaine de la RRC/GRC ;
 - Mobiliser des ressources financières pour contribuer effectivement aux financements adéquats des actions dans le domaine de la RRC/GRC ;
 - Améliorer l'intégration de la RRC/GRC dans les politiques, plans, programmes sectoriels ;
- 2) Au niveau de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de catastrophe et renforcement des systèmes d'alerte précoce.
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de réduction des risques et de catastrophes ;
 - Identifier et évaluer les risques tant au niveau national que local, afin que leur profil contribue de façon adéquate à la prise de décision des acteurs ;
 - Renforcer les capacités des principales structures de collecte de données ;
 - Renforcer et relayer le système national d'alerte précoce multirisque par les SAP communautaires ;
 - Renforcer la participation de Madagascar aux actions de la RRC/GRC dans un cadre de coopération bilatérale, sous régionale, régionale et internationale.
- 3) Au niveau de l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
- Améliorer l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux ;
 - Renforcer les capacités des institutions de recherche ;
 - Intégrer la culture du risque dans le comportement des populations par l'IEC/CCC (Communication pour un Changement des Comportements) et toute autre forme de sensibilisation adéquate.
- 4) Au niveau de la réduction des risques sous-jacents aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale.
- Renforcer les actions de réduction des risques sous-jacents aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale ;
 - Rendre effective l'intégration de la RRC dans les projets et activités de développement ;
 - Renforcer la gestion intégrée des écosystèmes sensibles dans tout projet de développement ;
 - Accompagner financièrement et techniquement les microprojets communautaires ;
 - Instaurer un contexte socio-politique apaisé pour la population malgache.

5) Au niveau de la préparation en prévision des catastrophes

- Renforcer la préparation en prévision des catastrophes ;
- Mettre à jour les outils techniques de la préparation aux situations d'urgence ;
- Renforcer les capacités des acteurs en matière de préparation et réponse ;
- Développer des outils pour la planification, la mise en œuvre et le monitoring en matière de la préparation et réponse aux urgences ;
- Rendre opérationnelle une base de données afin de centraliser les informations ;
- Faire une évaluation des capacités en termes de besoins nationaux en logistique et communication afin de garantir une réponse efficace aux désastres ;
- Renforcer les centres opérationnels aux niveaux national et régional ;
- Rendre opérationnels les systèmes d'alerte précoce au niveau communautaire ;
- Couvrir Madagascar par les systèmes sous régionaux et régionaux d'alerte précoce.

Et dans l'ensemble, pour chaque point d'amélioration, internaliser systématiquement la notion de durabilité dans toutes les initiatives.

CHAPITRE III : COMPOSANTES DE LA STRATEGIE

3.1 Principes fondamentaux et cadrage de la stratégie de la Réduction des Risques de Catastrophes

L'articulation de la stratégie nationale de RRC se fonde sur certains principes, et s'inscrit dans un cadre qui prend en compte les réalités de Madagascar.

3.1.1 Principes de base

La stratégie de réduction des risques de catastrophes repose sur des principes de base. Ces principes doivent donc être pris en compte dans l'interprétation ou la mise en œuvre de chacune des orientations stratégiques et l'atteinte de chacun des objectifs de la présente stratégie.

Les principes fondamentaux qui orientent le présent document de stratégie sont :

- **les actions de réduction des risques de catastrophes sont centrées sur l'Homme.** Sous ce rapport, les communautés sont au centre des préoccupations pour toute politique, tout programme et tous projets de réduction des risques de catastrophes. L'approche valorise les savoir-faire locaux, les méthodes d'apprentissage locales, et s'inscrit dans une démarche compréhensive et de renforcement des mécanismes communautaires pour faire face aux catastrophes, par le biais de stratégies de mitigation appropriées ;
- **les actions de réduction des risques de catastrophes sont basées sur une approche « tous risques »** (naturels et causés par l'homme), **« intégrée »** (toutes les opérations) et **« globalisante »**. Elle met l'accent sur l'identification, l'analyse, le contrôle et le traitement systématique de tous les risques de catastrophes ;
- **les actions de réduction des risques de catastrophes visent à réduire les faiblesses physiques des personnes, les vulnérabilités sociales, environnementales et économiques des populations, ainsi que la transformation des menaces en opportunités pour l'atténuation des impacts.** Elles optimisent la planification nationale pour garantir la priorité de réduction des vulnérabilités environnementales et socio-économiques des communautés les plus exposées. Elles ont recours aux méthodologies d'analyse/d'évaluation des risques dans la planification pour le développement durable ;
- **les actions de réduction des risques de catastrophes doivent être intégrées** au plan de mise en œuvre de la politique générale de l'État, au plan national de développement, à la politique nationale qui contribue à la réduction de la pauvreté et aux politiques de développement au plan national ;
- **les actions de réduction des risques de catastrophes doivent être articulées à la politique de décentralisation** pour aider au renforcement des compétences locales et régionales ;
- **les actions de réduction des risques de catastrophes s'appuient sur la coopération régionale et internationale.** Madagascar doit œuvrer pour le renforcement des partenariats techniques et financiers, afin de saisir toutes les opportunités qui s'offrent en matière de renforcement des capacités nécessaires à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes aux niveaux régional et national.

3.1.2 Cadrage de la stratégie

La stratégie nationale détermine les orientations générales en matière de prévention et gestion des risques de catastrophes et élabore les principes de base nécessaires à sa mise en œuvre. Un certain dynamisme régit cette stratégie dans la mesure où les besoins et le contexte opérationnel de la gestion des catastrophes sont évolutifs.

La stratégie nationale en matière de réduction des risques et des catastrophes tient compte du profil de risque et de vulnérabilité de Madagascar, ainsi que du contexte culturel et socioéconomique du pays.

Elle admet que les risques naturels sont inévitables, mais reconnaît que leurs impacts peuvent être atténués grâce à une gestion mieux adaptée. Dans cette perspective, un cadre institutionnel approprié de réduction des risques et des catastrophes, renforçant la coordination intersectorielle et mobilisant les compétences sectorielles, est une condition de réussite de la mise en œuvre de cette stratégie.

Les priorités majeures de la stratégie sont identifiées et consistent au renforcement des compétences nationales, régionales et locales en matière de réduction des risques et des catastrophes, au renforcement d'un cadre institutionnel intégré, au développement des mécanismes financiers à long terme, au renforcement des systèmes d'informations globalisants et à l'intégration de la réduction des risques et de la vulnérabilité dans les outils de planification.

L'élaboration de la présente stratégie a connu un processus participatif, notamment dans l'analyse des efforts de mise en œuvre de la stratégie de 2003. Ainsi, plusieurs acteurs des secteurs public et privé, des ONG et des PTF ont été approchés.

Aucune analyse systématique d'envergure nationale de la vulnérabilité aux crises et catastrophes n'est encore réalisée à Madagascar. Une telle étude constitue un outil précieux d'aide à la prise de décision dans le cadre de la prévention et gestion des événements liés aux catastrophes. Toutefois, l'analyse de la mise en œuvre de la stratégie de 2003 révèle que des efforts ont été consentis par tous les acteurs, mais beaucoup reste à faire aux plans politique, juridique, institutionnel et technique.

3.2 Vision

Le peuple malgache espère bâtir une société durable et prospère dans laquelle les catastrophes d'origine naturelle ou anthropique impacteront moins sur son environnement, son développement et ses conditions de vie.

3.3 Objectifs

3.3.1 Objectif global

L'objectif global de la stratégie est **d'accroître la résilience de Madagascar, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes d'ici 2020, en vue de doter les populations des conditions de vie acceptables et sécurisées**⁴⁹.

3.3.2 Objectifs stratégiques

La stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes vise spécifiquement à :

1. Assurer l'effectivité de l'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement et renforcer les cadres juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de la RRC et la GRC afin de garantir une connaissance réelle des risques majeurs et des vulnérabilités sur l'ensemble du territoire national ;
3. Renforcer l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux à travers l'appui à la recherche, l'identification et la valorisation des connaissances endogènes et le changement de comportement de la population grâce à une éducation adaptée aux vulnérabilités dans le pays ;
4. Renforcer la prise en compte des risques sous-jacents dans les programmes et les projets aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale ;

⁴⁹ Norme sphère.

5. Poursuivre les actions d'amélioration des outils techniques de préparation et de renforcement des capacités des acteurs et de la population en matière de la préparation en prévision des catastrophes.

L'atteinte de ces objectifs et des résultats attendus qui leur sont associés sera assurée à travers une structure institutionnelle constituée de plateforme nationale, d'unité nationale de coordination GRC (UNGRC) avec différentes déclinaisons et autres dispositifs, qui seront décrits au chapitre V.

3.3.3 Axes stratégiques

Les axes stratégiques retenus sont :

- Axe stratégique 1 : L'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement sont effective ainsi que les cadres juridique et institutionnel améliorés reflétant la volonté politique des décideurs.
- Axe stratégique 2 : Les risques majeurs sur l'ensemble du territoire sont connus et évalués et le SAP national multirisques renforcé d'une part et d'autre part les capacités des acteurs sont renforcées en équipement et en formation du personnel.
- Axe stratégique 3 : L'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux est renforcée.
- Axe stratégique 4 : Les actions de réduction des risques sous-jacents aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale sont renforcées réduisant la vulnérabilité des populations à ces risques dans les années à venir.
- Axe stratégique 5 : Les outils techniques de préparation sont améliorés et les capacités des acteurs sont renforcées en matière de la préparation en prévision des catastrophes.

3.4 Principales composantes de la stratégie

L'analyse de la situation ci-dessus montre que Madagascar reste vulnérable à divers types de risques de catastrophes. Afin d'y remédier, un mécanisme de gestion des risques et des catastrophes a été mis en place à plusieurs niveaux. Cependant, force est de constater que des défis d'ordres institutionnel, juridique, technique et financier bloquent encore l'efficacité de ce dispositif. Ces éléments ont guidé l'actualisation de la présente stratégie nationale, qui s'appuie sur les actions prioritaires du CAH.

- 3.4.1 Axe stratégique 1 : L'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement sont effective ainsi que les cadres juridique et institutionnel améliorés reflétant la volonté politique des décideurs.**

Objectif 1 : Assurer l'effectivité de l'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement et renforcer les cadres juridique et institutionnel.

Résultat 1.1 : Le cadre politique de la RRC et de la GRC est renforcé par la clarification autant que possible de toutes les clauses

Activités :

- faire adopter le nouveau document de stratégie nationale de la GRC par le Gouvernement ;
- faire la revue des documents de planification sectorielle en intégrant la RRC/GRC ;
- mettre en place un cadre national de concertation et de coordination (plateforme nationale) de la RRC/GRC ;
- mettre en place une unité permanente de coordination technique ;
- installer dans les localités sensibles les points focaux de l'unité nationale de coordination de la GRC afin d'assurer un appui technique aux CTD et aux autres intervenants

Résultat 1.2 : Le cadre juridique de la réduction et de gestion des risques des catastrophes est renforcé

Activités :

- faire l'état des lieux du cadre juridique national ayant des liens avec la GRC et élaborer les textes nécessaires au renforcement du cadre juridique de la GRC ;
- faire le plaidoyer pour l'adoption et/ou la promulgation des projets de textes juridiques sur la GRC ;
- vulgariser et promouvoir l'appropriation des textes juridiques sur la GRC ;
- vulgariser les documents relatifs à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes.

Résultat 1.3 : Les plates-formes sectorielles (clusters) et locales sont opérationnelles

Activités :

- renforcer l'opérationnalisation des plates-formes au niveau sectoriel (Clusters) ;
- renforcer l'opérationnalisation des plates-formes régionales et locales (CRGRC, CCGRC).

Résultat 1.4 : Les capacités techniques, matérielles, financières des acteurs sont renforcées contribuant à l'efficacité des interventions dans le domaine de la GRC

Activités :

- appuyer le renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction générale de l'UNGRC ;
- appuyer le renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction de la Protection civile ;
- appuyer le renforcement des capacités techniques et managériales des services de sapeurs-pompiers des grandes agglomérations ;
- réaliser et vulgariser un guide de référence d'élaboration des études de danger ;
- appuyer l'élaboration et l'harmonisation de Plans Particuliers d'Intervention ;
- renforcer les capacités techniques des services étatiques sur les principes de la GRC ;
- renforcer les capacités techniques des acteurs décentralisés sur les principes de la GRC et leur intégration dans les plans de développement locaux (PCD et PRD) ;
- former les acteurs de la plate-forme sur les principes de la RRC/GRC et les mécanismes de coordination en cas d'urgence ;
- former les collectivités locales à la mise en place des programmes de prévention (élus locaux) ;
- appuyer l'actualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC ;
- renforcer les capacités de l'équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophe lors des interventions post catastrophes (CRIC) ;

- élaborer et mettre en œuvre un programme de la GRC tiré de la stratégie ;
- renforcer les capacités des institutions impliquées dans la prévention et la gestion de la GRC par l'apport d'expertise externe.

Résultat 1.5 : Des ressources financières sont mobilisées pour contribuer effectivement aux financements adéquats des actions dans le domaine de la GRC

Activités :

- faire le plaidoyer auprès des autorités administratives en vue de la mobilisation des ressources internes pour financer les actions en matière de la GRC ;
- promouvoir l'investissement direct ou indirect des budgets sectoriels (agriculture, santé, infrastructures) dans les activités de la GRC ;
- développer et mettre en œuvre un mécanisme national permanent de financement des actions de préventions et d'intervention d'urgence (Fonds National des Catastrophes : Guichet Réduction, Guichet Urgence, Guichet Relèvement/Reconstruction).

Résultat 1.6 : L'intégration de la GRC dans les politiques, plans, programmes sectoriels est améliorée

Activités :

- poursuivre le processus d'intégration de la GRC dans l'enseignement primaire et secondaire de l'Éducation Nationale ;
- intégrer la GRC dans les programmes de l'Enseignement Supérieur ;
- former les parlementaires, les directeurs de cabinet, les directeurs centraux, les responsables de la planification sur l'intégration de la GRC dans les instruments de planification du développement ;
- former les acteurs nationaux et décentralisés sur l'intégration de la GRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement ;
- renforcer la prise en compte de la dimension de la GRC dans les études d'impacts environnementaux par la modification (mise à jour) des guides et la formation des spécialistes en évaluation environnementales ;

3.4.2 Axe stratégique 2 : Les risques majeurs sur l'ensemble du territoire sont connus et évalués et le SAP national multirisques renforcé d'une part et d'autre part les capacités des acteurs sont renforcées en équipement et en formation du personnel.

Objectif 2 : Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de la RRC et la GRC, afin de garantir une connaissance réelle des risques majeurs et des vulnérabilités sur l'ensemble du territoire national.

Résultat 2.1 : Les risques tant au niveau national et local sont identifiés et évalués, et leur profil contribue de façon adéquate à la prise de décision des acteurs

Activités :

- développer des outils, capitaliser les existants et réaliser des diagnostics sommaires des risques pour chaque secteur ;
- réaliser la cartographie des risques majeurs à l'échelle nationale ;

- réaliser une cartographie approfondie des risques à l'échelle des régions ;
- actualiser et réaliser des études de modélisation des risques majeurs ;
- réaliser une étude de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et des mangroves, ainsi que des établissements humains de la côte malgache au phénomène de l'érosion côtière ;
- réaliser des études de vulnérabilité des secteurs clés par risques majeurs ;
- créer un répertoire sur l'expertise nationale en RRC et GRC ;
- faire l'évaluation systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes à Madagascar ;
- élaborer les cartes des zones à multirisques.

Résultat 2.2 : Les capacités des principales structures de collecte de données sont renforcées

Activités :

- faire l'évaluation systématique des équipements de collecte de données météorologiques et de production de l'information météorologique sur l'ensemble du territoire national ;
- renforcer les capacités des services et du personnel de la météorologie afin de permettre à ceux-ci d'assurer une couverture efficace du territoire nationale et au pays de disposer de données fiables pour le suivi et la gestion des risques de catastrophes ;
- appuyer les actions de réhabilitation et d'installation des stations limnométriques sur l'ensemble du territoire dans la perspective de disposer régulièrement des données utiles pour le suivi et la gestion des débordements éventuels de certains cours d'eau ;
- faire l'inventaire des pratiques endogènes d'information en cas de catastrophe et vulgariser les bonnes pratiques ;
- renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la structure en charge de la centralisation des informations et de veille pour lui permettre de couvrir l'ensemble des risques majeurs dans le pays ;
- renforcer les capacités opérationnelles des structures en charge de la lutte antiacridienne en mettant à sa disposition des moyens permettant d'étudier, d'observer, d'analyser, de cartographier et, lorsque cela est possible, de prévoir les invasions acridiennes ;
- recycler le personnel des structures en charge de la lutte antiacridienne en tenant compte particulièrement des besoins actuels au niveau national.

Résultat 2.3 : Un système national d'alerte précoce multirisque est renforcé et relayé par les SAP communautaires

Activités :

- faire une évaluation du système d'alerte existant et tenir compte des connaissances traditionnelles ;
- accroître la performance à l'échelle locale des prévisibilités des risques majeurs ;
- renforcer les capacités du système national d'alerte précoce afin qu'il puisse couvrir les risques majeurs dans le pays ;
- promouvoir l'utilisation des TV, des radios, des réseaux de téléphonie ou autres moyens fiables dans le cadre des alertes précoces afin de permettre aux populations urbaines et rurales d'être informées sur les mesures à prendre pour minimiser l'impact des aléas ;
- disséminer les SAP existants à tous les intervenants/partenaires impliqués dans la réponse aux urgences ;
- créer des réseaux communautaires d'alerte précoce dans les régions non encore dotées.

3.4.3 Axe stratégique 3 : L'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux est renforcée.

Objectif 3 : Renforcer l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux à travers l'appui à la recherche, l'identification et la valorisation des connaissances endogènes et le changement de comportement de la population grâce à une éducation adaptée aux vulnérabilités dans le pays.

Résultat 3.1 : Les capacités des institutions de recherche sont renforcées

Activités :

- appuyer les activités de recherche au niveau national sur les risques et catastrophes (universités, centres de recherche) et les disséminer ;
- octroyer des bourses d'études et de recherche en renforçant l'acquisition pédagogique par l'application de la NTIC.

Résultat 3.2 : Les connaissances endogènes sont valorisées dans les domaines de la RRC et de la GRC

- faire l'inventaire des connaissances endogènes en lien avec la GRC sur l'ensemble du territoire de Madagascar ;
- vulgariser les bonnes pratiques endogènes.

Résultat 3.3 : Les populations intègrent dans leur comportement la culture du risque

Activités :

- faire la mise à jour des modules de sensibilisation et d'information du public ;
- élaborer de nouveaux supports pédagogiques prenant en comptes tous les risques majeurs au niveau national ;
- multiplier les supports pédagogiques et faire une large diffusion ;
- organiser des activités de sensibilisation et d'information sur la culture du risque en couvrant tous les risques majeurs et en mettant l'accent sur les mesures de réduction possible ;
- renforcer les mécanismes d'information au niveau national et local par l'appui aux radios communautaires, aux ONG locales et organisations à la base.

3.4.4 Axe stratégique 4 : Les actions de réduction des risques sous-jacents aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale sont renforcées réduisant la vulnérabilité des populations à ces risques dans les années à venir

Objectif 4 : Renforcer la prise en compte des risques sous-jacents dans les programmes et les projets aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale.

Résultat 4.1 : L'intégration de la RRC est effective dans les projets secteurs clés (Agriculture, Aménagement du territoire, BTP, Tourisme, Environnement, ...)

Activités :

- élaborer des procédures et directives pour l'intégration de la RRC dans les secteurs clés du développement ;
- assurer une large diffusion des normes anti-aléas et outils de prise en compte de la RRC dans les BTP ;

- appuyer l'intégration de la dimension RRC/GRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la Gestion des Établissements Recevant du Public (ERP) ;
- promouvoir les mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro-assurance ;
- promouvoir la protection et l'amélioration des équipements collectifs et des infrastructures essentielles construits conformément aux normes anti-aléas.

Résultat 4.2 : La gestion intégrée des écosystèmes sensibles est renforcée dans tout projet de développement

Activités :

- clarifier et formaliser les modes de collaboration technique et organisationnel avec les ministères sectoriels cernés ;
- améliorer l'aménagement et la gestion des bassins fluviaux y compris les bas-fonds ;
- renforcer les activités de reboisement en milieu rural, urbain et péri urbain à travers un programme national de reboisement ;
- renforcer les systèmes de protection des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, mangroves, côtes, et flancs de montagnes) ;
- faire le profil des bonnes pratiques de gestion des terres ;
- vulgariser les bonnes pratiques de gestion durable des terres en fonction des agro-écologies ;
- appuyer les micro-projets de maîtrise et de gestion rationnelle de l'eau dans le secteur de l'agriculture ;
- vulgariser les semences adaptées au changement climatique et aux perturbations résultant des situations de catastrophes avec le calage des calendriers culturels.

Résultat 4.3 : Les sources de pollutions industrielles sont sous contrôle sur l'ensemble du territoire national

- faire l'inventaire des sources de pollutions majeures dans le pays ;
- accompagner les opérateurs dans la réduction et la maîtrise des pollutions industrielles.

Résultat 4.4 : Les microprojets communautaires sont accompagnés financièrement et techniquement

Activités :

- renforcer les actions de lutte contre les feux de végétation/brousse ;
- accompagner les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables à renforcer leurs groupements ou à s'organiser en groupement afin qu'ils puissent (i) fédérer leurs efforts dans le cadre des activités qu'ils s'exercent, (ii) améliorer leurs conditions de vie, (iii) réduire les pressions sur les ressources naturelles et (iv) renforcer la résilience à travers les activités génératrices de revenus (AGR).

Résultat 4.5 : La population malgache vit dans un contexte où les conflits socio-politiques impactent moins leurs conditions de vie et le développement du pays

Activités :

- accompagner la mise en œuvre du programme national sur la culture de vivre ensemble, la solidarité nationale (entraide sociale) et la citoyenneté ;
- mettre en place des mécanismes de médiation entre acteurs en cas de conflit.

3.4.5 Axe stratégique 5 : Les outils techniques de préparation sont améliorés et les capacités des acteurs sont renforcées en matière de la préparation en prévision des catastrophes

Objectif 5 : Poursuivre les actions d'amélioration des outils techniques de préparation et de renforcement des capacités des acteurs et de la population en matière de la préparation en prévision des catastrophes.

Résultat 5.1 : Les outils techniques de la préparation aux situations d'urgence sont adaptés et opérationnels

Activités :

- mettre à jour les plans de contingences en fonction des scénarios de risques futurs et prendre en compte l'aspect genre à tous les niveaux ;
- élaborer les plans annuels de préparation et de gestion des urgences ;
- renforcer les capacités des comités locaux de planification de secours en formation, en moyens matériels et financiers ;
- faire une large diffusion du mécanisme institutionnel de gestion des crises.

Résultat 5.2 : Les capacités des acteurs sont renforcées en matière de préparation et de réponse

Activités :

- développer et mettre en œuvre un programme de formation pour la préparation et réponse aux urgences de toutes natures et à tous les niveaux (national, régions, districts, communes) et sur la gestion de système d'alerte précoce ;
- créer un pool de formateurs pour les régions et les former pour la préparation et réponse aux urgences ;
- assurer la formation régulière des agents en charge de la gestion des systèmes d'alerte précoce ;
- organiser une formation pour la gestion de l'information et en SIG avec un focus sur la préparation et réponse aux urgences ;
- organiser une formation spécifique sur le relèvement afin de familiariser les acteurs nationaux sur les mesures de préparation pour le relèvement ;
- mettre en place une base de données de toutes les personnes formées en RRC et GRC au niveau national ;
- organiser des exercices de simulation annuellement (période prédéfinie) et simultanément pour plusieurs risques (naturels ou industriels) majeurs au niveau national, régional et district, afin de tester les plans de contingence et de renforcer les capacités des acteurs.

Résultat 5.3 Des outils sont développés pour la planification, la mise en œuvre et le monitoring en matière de la préparation et réponse aux urgences

Activités :

- mettre en place un mécanisme permettant d'actualiser périodiquement le plan national de contingence multirisques et les plans sectoriels de contingence au niveau national, régional, et des Fokontany en utilisant les résultats de l'évaluation des risques ;
- développer et disséminer un seul outil standard pour l'évaluation des besoins en cas de catastrophes ;
- renforcer les capacités (techniques, matérielles et financières) des communautés des zones sensibles à la préparation et la réponse ;
- mettre en place des centres opérationnels régionaux.

Résultat 5.4 Une base de données est opérationnelle afin de centraliser les informations.

Activités :

- créer une banque d'informations afin de centraliser et gérer les informations pour la préparation et réponse aux urgences ;
- établir une base de données pour tous les numéros/contacts importants (GVT, SNU, NGO et donateurs) ;
- établir des accords-cadres et des partenariats entre l'État, les acteurs humanitaires, et le secteur privé ;
- établir les standards minimum afin de garantir la sécurité des intervenants lors de situations d'urgence ;
- mettre en place un document standard pour les "appels de fonds d'urgence" et aussi pour le reporting ;
- établir une procédure afin de gérer les medias lors de situation de réponse aux urgences.

Résultat 5.5 : Une évaluation des capacités est faite en termes de besoins nationaux en logistique et communication afin de garantir une réponse efficace aux désastres.

Activités :

- établir une standardisation des équipements de réponse/communication entre tous les principaux intervenants dans la gestion des situations d'urgence ;
- renforcer les capacités en équipement des structures de secours d'urgence ;
- établir des accords entre les structures étatiques et le secteur privé pour un soutien logistique lors de désastres ;
- renforcer les capacités nationales en matière de formulation, mise en œuvre et suivi de programmes de relèvement rapide.

Résultat 5.6 : Les centres opérationnels sont renforcés aux niveaux national et régional.

Activités :

- mettre en place des procédures pour la gestion des centres opérationnels au niveau régional : SOP pour les premiers 24-48-72 heures de réponses, ainsi que le « business continuity » ;
- organiser régulièrement des exercices de simulations afin de garantir un bon niveau d'opérationnalité des centres ;
- former les agents des centres sur la collecte, l'analyse et la gestion de l'information.

Résultat 5.7 : Les systèmes d'alerte précoce sont opérationnels au niveau communautaire

Activités :

- Développer/renforcer les mécanismes d'alerte précoce dans les régions, districts et Fokontany les plus sensibles ;
- développer/former et équiper les districts plus sensibles afin que des mécanismes d'alerte précoce soient fonctionnels.

Résultat 5.8 : Madagascar est couvert par les systèmes régionaux et sous régionaux d'alerte précoce

Activités :

- renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de surveillance satellitaire des cyclones au niveau de l'océan indien ;

- renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de surveillance des tsunamis au niveau de l’océan indien ;
- renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de surveillance des pollutions marines au niveau de l’océan indien ;
- renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de surveillance des départs de feux de végétation au niveau de l’océan indien ;
- renforcer la coopération régionale et mondiale pour l’utilisation de la nouvelle technologie pour l’alerte précoce : sms, drone ;
- renforcer la coopération régionale et mondiale pour la surveillance acridienne.

CHAPITRE IV: MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

4.1 Conditions de mise en œuvre

Une approche de réduction efficace des risques et de gestion appropriées des catastrophes nécessite des mécanismes institutionnels habilitants (*Enabling institutional mechanisms*) adéquats pour soutenir une stratégie de réduction des risques de catastrophes.

Afin de favoriser l'appropriation des mesures de réduction des risques de catastrophes, il est nécessaire de considérer la volonté des acteurs clés, notamment le gouvernement, les populations, les partenaires en développement, la société civile, les ONG, etc. à réformer/transformer et à améliorer continuellement les pratiques en cours. Ce souci de programmation et de réforme devrait être étendu vers les plans sectoriels et locaux de développement.

Aussi est-il fondamental de mettre en place des mécanismes efficaces qui ciblent de façon spécifique la vulnérabilité des secteurs prioritaires et les communautés à risque par des actions de sensibilisation du public et l'instauration des programmes éducatifs. Ces mêmes programmes devraient soutenir les pratiques traditionnelles et endogènes (locales) pour la réduction des risques.

Indépendamment du modèle adopté, une attention particulière devrait être accordée aux facteurs de réussite référentiels ci-dessous :

- la volonté politique incarnée au plus haut niveau du gouvernement, afin de renforcer la coopération intersectorielle concernant les questions multisectorielles et transversales ;
- l'autorité, les rôles, les responsabilités, le champ de compétences et attributions sont clairement définies et prévus par les cadres juridiques ;
- les ressources nécessaires sont mises à disposition par le biais d'un fonds unique destiné à couvrir les opérations d'urgence, les programmes et activités de réduction, de prévention, de préparation et de reconstruction ;
- la mobilisation des financements innovants par la fourniture de service ;
- le renforcement des compétences est entrepris à tous les niveaux de responsabilité, ainsi que la mobilisation des ressources et connaissances existantes dans différents secteurs ;
- la délégation de la responsabilité aux niveaux régional et local est complétée par la délégation d'autorité et l'allocation de ressources financières et moyens techniques nécessaires ;
- la délégation de pouvoir aux niveaux régional et local est accompagnée d'allocation de ressources ;
- la priorité est donnée au niveau des communautés, à la protection des lignes de survie, qui investissent dans la mitigation d'infrastructures vitales, utilisant des analyses coûts/ bénéfices et qui mettent en pratique la réduction des risques et de la vulnérabilité dans des secteurs-clés, tels que le développement social et économique, l'environnement et l'aménagement des territoires ;
- « l'exhortation » sous forme de sensibilisation du public, l'éducation et l'information sont plus efficaces dans le contexte des pays en développement. La mobilisation des médias y joue un rôle clé ;
- la participation active de la communauté, les systèmes d'alertes adéquats, la formation, le développement des capacités institutionnelles constituent des priorités importantes pour le développement des compétences globales en matière de la GRC.

4.2 Ressources financières

La mise en œuvre de la stratégie dépendra du niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires. Deux approches de mobilisation des ressources s'offrent, à savoir :

- recours aux ressources internes ;
- recours aux ressources externes.

4.2.1 Ressources internes

La mobilisation des ressources internes portera sur :

- les ressources budgétaires de l'État ;
- les subventions ;
- les ressources issues des partenariats avec les entreprises, la contribution des collectivités locales, associations, ONG et autres acteurs nationaux ;
- les financements innovants (ex : téléphonie) ;
- les dons et legs ;
- les fonds de contrepartie ;
- etc.

4.2.2 Ressources externes

La mobilisation des ressources externes passe par le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre des aides financières des partenaires.

4.3 Exécution des actions prévues par la SNGRC

Le caractère multisectoriel, transversal et décentralisé de la réduction des risques et des catastrophes conduit à proposer, pour la mise en œuvre de la stratégie, un schéma qui fait appel à de nombreuses institutions dans le pays, ainsi qu'à divers bailleurs de fonds. L'approche de gestion intégrée et cohérente des actions de GRC sera privilégiée par une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée des activités. Elle nécessite une coordination aux fins d'une synergie des efforts.

La mise en œuvre de la stratégie sera assurée à deux niveaux institutionnels pour :

- la satisfaction des besoins intersectoriels ;
- la satisfaction des besoins sectoriels.

4.3.1 Exécution des actions au niveau intersectoriel

La mise en œuvre des activités intersectorielles sera coordonnée par l'UNGRC à travers :

- l'exécution des activités intersectorielles prévues dans la présente stratégie ;
- l'examen de conformité de tout document avec le CAH, la stratégie nationale de la GRC et les priorités nationales de développement ;
- l'appui nécessaire aux secteurs impliqués dans la GRC en cas de besoin ;
- la facilitation de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités sectorielles prévues dans la présente stratégie ;

- la fourniture des supports scientifiques, techniques, financiers et administratifs nécessaires à l'exécution des activités sectorielles prévues dans la présente stratégie ;
- la fourniture des supports scientifiques, techniques, financiers et administratifs nécessaires au travail du CNGRC élargi ;
- la production des rapports périodiques de mise en œuvre ;
- la remise des rapports et des demandes (doléances, recommandations) aux institutions compétentes ;
- le suivi de la mise en œuvre des activités sectorielles par les autres acteurs.

4.3.2 Exécution des actions au niveau sectoriel

La mise en œuvre de la stratégie au niveau sectoriel relève de la responsabilité de chaque institution et/ou acteur suivant sa politique en liaison avec l'UNGRC qui assure la coordination. Les actions de RRC sont conduites au niveau des différents ministères, du secteur privé, des ONG, des organisations de la société civile et des communautés locales, par une structure ou une entité désignée à cet effet, et qui devra servir d'interlocuteur sectoriel à la structure technique.

Les acteurs au niveau sectoriel sont : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère des Finances et du Budget, Ministère de l'Économie et de la Planification, Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de la Santé Publique, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère des Travaux Publics, Direction Générale de la Météorologie, Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts, ONE, APIPA, CNA, FID (Fonds d'Intervention pour le Développement), INSTAT, Autorités décentralisées des Provinces, des Régions, et des Districts, Collectivités territoriales décentralisées des Provinces, des Régions, des Districts et des Communes, Organisations non gouvernementales nationales, Universités, Medias, secteur privé ONG internationale et PTF, entre autres.

4.4 Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie

4.4.1 Phase transitoire

Il est proposé une phase transitoire d'une durée d'un an à compter de Janvier 2015. Durant cette phase transitoire, le CNGRC avec sa composition actuelle assurera les missions qui lui sont dévolues par les textes en vigueur. Au niveau technique, la CPGU et le BNGRC poursuivront également leurs missions telles que définies par les textes en vigueur.

Si les nouvelles institutions venaient à voir le jour, les structures ci-dessus devront mettre fin à leurs différentes missions suivant les procédures définies par les textes en vigueur.

4.4.2 Mise en route du nouveau cadre institutionnel

La mise en route du nouveau cadre institutionnel sera assumé par la Primature, le Ministère chargé de l'intérieur et de la décentralisation, la CPGU et le BNGRC avec l'appui d'un comité restreint dénommé Comité du suivi du processus de mise en place du nouveau cadre institutionnel.

Ce comité sera composé de :

- 1 représentant de la Primature ;
- 1 représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- 1 représentant de la CPGU ;
- 1 représentant du BNGRC ;
- 1 représentant de la Direction Générale de la Météorologie ;
- 2 représentants des OSC (ICPM, CRM) ;
- 2 représentants des PTF à titre d'observateur.

4.4.3 Orientations pour les arrangements institutionnels de mise en œuvre de la stratégie

Le nouveau cadre institutionnel reposera sur :

- un cadre de coordination et de décision qui est le CNGRC qui déjà opérationnel ;
- un cadre de concertation et de consultation jouant le rôle de plateforme nationale qui sera mise en place de façon formelle, et ;
- une structure technique de coordination assumant la mission de secrétariat permanent du CNGRC élargi. Cette structure technique assurera également la supervision des missions des Directions générales responsables de la réduction et des opérations d'urgence.

4.4.3.1 Plateforme Nationale sur la GRC

a) Missions de la Plateforme Nationale sur la RRC/GRC

La plateforme nationale pour la réduction des risques et des catastrophes est l'organe d'orientation, de suivi et d'évaluation globale de la mise en œuvre de la stratégie. Elle élabore la politique nationale en matière de la GRC et veille à son intégration dans les politiques, plans, programmes et projets de développement.

A ce titre, elle est chargée de :

- définir les grandes orientations en matière de réduction des risques et catastrophes d'origine naturelle conformément au cadre d'action de Hyogo ;
- assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de réduction des risques et catastrophes d'origine naturelle ;
- veiller à l'intégration des orientations stratégiques de la GRC aux politiques, plans, programmes et projets de développement sectoriels ;
- faciliter la collaboration, la synergie entre les acteurs clés des ministères impliqués, des organes de gestion des catastrophes, des milieux académiques, de la société civile, des communautés locales et d'autres secteurs associés à la réduction des risques et catastrophes d'origine naturelle ;
- entretenir un dialogue permanent pour faire aboutir les mesures stratégiques transversales dans le cadre de la réduction des risques et catastrophes ;
- faire le plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la réduction des risques et catastrophes d'origine naturelle ;
- adopter les rapports de mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo ;
- veiller à ce que le pays puisse tirer parti de partenariats régionaux et internationaux en matière de réduction des risques et des catastrophes d'origine naturelle ;
- veiller à la révision périodique de la SNGRC.

b) Ancrage institutionnelle

Sur la base des diagnostics institutionnels antérieurs qui sont parvenus à la conclusion qu'il fallait placer la structure de coordination et de concertation soit à la présidence de la République soit à la Primature, il est proposé de retenir la Primature. Cette dernière option semble plus adaptée puisque c'est la Primature qui assure la coordination de l'action gouvernementale.

Ainsi, le Conseil National de Gestion des Risques et Catastrophes restera sous la tutelle politique de la Primature et assurera la mission d'organe de décision.

Une Plateforme nationale des acteurs de la RRC/GRC sera formellement mise en place et placée soit sous tutelle politique de la Présidence, soit sous tutelle politique de la Primature. La Plateforme nationale assurera la mission d'organe de concertation et de consultation sur les questions de RRC/GRC.

c) *Composition de la plate-forme nationale de la GRC*

La Plateforme nationale de la GRC sera composée des représentants des acteurs ci-après :

Tableau 12 : Profil des membres de la Plateforme nationale

ACTEURS REPRESENTES	NOMBRE DE REPRESENTANTS
A. INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE	
1) Primature	1
2) Sénat	1
3) Assemblée nationale/Parlement	1
B. ADMINISTRATION CENTRALE	
4) Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	1
5) Ministère des Finances et du Budget	1
6) Ministère de l'Économie et de la Planification	1
7) Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et des Petites et Moyennes Entreprises	1
8) Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	1
9) Ministère de la Santé Publique	1
10) Ministère de l'Éducation Nationale	1
11) Ministère des Travaux Publics	1
12) Ministère de l'eau	
13) Direction Générale de la Météorologie	1
14) Direction du changement climatique	1
15) UNGRC	1
16) ONE	1
17) APIPA	1
18) CNA	1
19) ONN	1
20) FID (Fonds d'Intervention pour le Développement)	1
21) INSTAT	1
C. AUTORITÉS DÉCENTRÉES	
22) Provinces	1
23) Régions	1
24) Districts	1
D. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	
25) Régions	2
26) Communes	6
E. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES NATIONALES	2
F. UNIVERSITÉ/RECHERCHE	2
G. MEDIAS	2
H. SECTEUR PRIVE	4
I. PERSONNES RESSOURCES	2
J. PTF A TITRE D'OBSERVATEUR	
K. ONG INTERNATIONALE A TITRE D'OBSERVATEUR	
L. TOUT ACTEUR (PHYSIQUE OU MORAL) DE LA GRC/RRC PEUT ÊTRE MEMBRE DE LA PLATEFORME	

d) Bureau de la Plateforme

Les missions de la Plateforme seront coordonnées par un bureau composé des membres ci-après :

- Un représentant de la Primature, président ;
- Un représentant du ministre chargé de l'intérieur et de la décentralisation, premier vice-président ;
- Un représentant du ministre chargé des finances, deuxième vice-président ;
- Le Directeur général de l'Office National pour l'Environnement ;
- Le Directeur du Centre National Antiacridien ;
- Le Directeur du changement climatique ;
- Un représentant du conseil national du patronat ;
- Un représentant des collectivités territoriales décentralisées ;
- Deux représentants des organisations non gouvernementales nationales œuvrant dans le domaine de la RRC ;
- Un représentant des partenaires au développement à titre d'observateur.

Un rapporteur et un rapporteur adjoint seront désignés parmi les membres du bureau. Les membres restants assumeront la mission de conseillers au sein du bureau.

e) Comités consultatifs sectoriels (Clusters)

Les Comités consultatifs sectoriels dénommés clusters poursuivront leur mission dans le nouveau cadre institutionnel.

Il s'agit de groupes sectoriels ayant pour mission d'appuyer l'UNGRC dans la préparation, la planification stratégique, les évaluations et les réponses opérationnelles.

Les objectifs communs sont :

- la coordination opérationnelle et stratégique des partenaires par secteur ;
- une bonne connaissance de la population vulnérable et de ses besoins ;
- la mise en commun des ressources et informations pour les évaluations et les enquêtes ;
- l'inventaire commun des capacités et ressources disponibles.

A ces objectifs communs, viennent s'ajouter les objectifs spécifiques suivant leurs activités propres.

Chaque CCT sera appuyé par le réseau de l'Information, Éducation et Communication (IEC) qui fonctionnera de manière transversale.

Les huit Comités Consultatifs Techniques (Agriculture & Sécurité alimentaire, Eau et assainissement, Education, Habitat, Logistique, Nutrition, Protection, Santé) resteront opérationnels dans le cadre du nouvel arrangement institutionnel.

Peuvent être membres d'un cluster, toute partie prenante issue des structures étatiques, des agences du SNU, des partenaires bilatéraux, des ONG et du secteur privé.

f) Comités consultatifs au niveau local (comités locaux)

Les comités locaux existants seront dynamisés et seront installés dans les régions et communes où il n'en existe pas. Il s'agit du Comité Régional de Gestion et des Risques et Catastrophes (CRGRC), du Comité de District de Gestion des Risques et Catastrophes (CDGRC) et du Comité Communal de Gestion des Risques et Catastrophes (CCGRC).

4.4.3.2 Structure technique de coordination

Il sera créé une nouvelle structure technique de coordination dénommée Unité Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (UNGRC).

a) Mission de l'UNGRC

L'UNGRC aura pour mission de :

- assurer le secrétariat permanent du CNGRC ;
- assurer la fourniture des supports scientifiques, techniques, financiers et administratifs nécessaires au travail du CNGRC ;
- apporter l'assistance technique nécessaire à la plateforme nationale lors de la production des rapports périodiques sur la GRC ;
- assurer l'exécution des activités administratives ;
- coordonner l'exécution des activités prévues dans la stratégie nationale de la GRC ;
- superviser l'exécution des activités sectorielles prévues dans la stratégie nationale de la GRC ;
- coordonner les actions d'information et de sensibilisation du public ;
- coordonner les mécanismes de collecte d'informations et d'alerte précoce ;
- coordonner les opérations d'intervention d'urgence ;
- coordonner les actions de relèvement rapide ;
- coordonner les études relatives à la GRC ;
- superviser les actions de reconstruction ;
- faciliter la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités prévues dans la stratégie nationale de la GRC ;
- apporter l'assistance technique aux secteurs impliqués dans la GRC en cas de besoin ;
- transmettre les rapports et les demandes (doléances, recommandations) aux institutions compétentes ;
- examiner la conformité de tout document de politique, de planification et de programmation avec le CAH, la stratégie nationale de la GRC et les priorités nationales de développement.

b) Gestion de l'UNGRC

Le fonctionnement et la gestion de l'UNGRC seront précisés conformément aux textes juridiques en vigueur.

Les principaux organes sont :

- Un Comité de gestion ;
- Une Coordination technique qui assure la supervision des deux Directions Générales.

➤ Le Comité de gestion

La mission du comité de gestion de l'UNGRC sera assumée par le CNGRC. Ainsi, le Comité de gestion sera composé des membres du CNGRC.

➤ La coordination technique de l'UNGRC

Sous l'autorité d'un Coordonnateur national, l'UNGRC supervisera les missions de deux Directions générales :

- ***la Direction générale chargée de la réduction des risques ;***

La Direction Générale de Réduction des Risques sera chargée des actions se rapportant à la Prévention, Mitigation et à la Reconstruction, études – réflexion – recherches en matière de RRC, l'élaboration de politique, stratégie, législation et communication en matière de GRC nationale et sectorielle.

- ***la Direction générale chargée des opérations d'urgence.***

La Direction Générale de la Réponse aux Urgences et aux Catastrophes sera chargée des actions relatives à la préparation, aux réponses d'urgences et au relèvement précoce, à la communication opérationnelle au niveau communautaire.

• **Services rattachés au Coordonnateur national de l'UNGRC**

- Service comptabilité ;
- Service personnel ;
- Service des marchés et contrats ;
- Service de contrôle et contentieux ;
- Service Communication et Marketing.

• **Direction générale chargée de la réduction des risques**

Les Directions techniques placées sous l'autorité du Directeur général chargé des actions de réduction des risques sont :

➤ **Direction du Suivi des orientations stratégiques**

Cette Direction a pour missions de :

- assurer le secrétariat permanent de la Plateforme nationale ;
- faire le suivi de la mise en œuvre de la SNGRC ;
- mettre en place les outils et les dispositifs d'intégration de la RRC/GRC dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels ;
- apporter l'appui technique à la plateforme dans l'évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC.

➤ **Direction des actions de mitigation/atténuation**

Cette Direction a pour missions de :

- coordonner les actions de renforcement de la résilience au niveau national et local ;
- mettre en place des cellules locales de réduction des risques ;
- coordonner les activités de préparation et la mise en place des dispositifs de mitigation, de protection et de prévention ;
- organiser et mettre en place des mesures de développement à moyen terme par l'implantation des normes (de construction) ou la normalisation des infrastructures après les catastrophes ;

- appuyer les institutions sectorielles (ministères, offices, autorités) dans les actions de renforcement de capacités en matière de prévention ;
- coordonner les interventions des partenaires dans les périodes de non catastrophes.

➤ **Direction d'IEC**

Cette Direction à la responsabilité de :

- coordonner l'élaboration des supports et outils d'IEC en matière de la RRC ;
- coordonner la mobilisation des ressources financières pour les actions d'IEC ;
- coordonner les activités d'IEC ;
- faire le suivi des activités d'IEC.

➤ **Direction du Suivi-Evaluation**

- définir et veiller au respect du Manuel de Procédures et d'organisation du Système de Suivi- Evaluation ;
- développer les outils méthodologiques de suivi évaluation ;
- faire le suivi et l'évaluation en interne des activités et projets exécutés par la Direction générale et les directions techniques ;
- renforcer les capacités du personnel concernant les outils, les méthodologies et les mécanismes de suivi-évaluation ;
- tenir à jour les indicateurs de progrès des activités et projets ;
- élaborer les rapports du progrès de la mise en œuvre des activités et projets.

• **Direction générale chargée des opérations d'urgence**

Les Directions techniques placées sous l'autorité du Directeur général chargé des opérations d'urgence sont :

➤ **Direction du Pré-positionnement et de Gestion des Stocks**

Cette Direction a pour mission de :

- évaluer les besoins en vivres et non vivres ;
- coordonner les actions de mobilisation de besoins en vivres et non vivres ;
- coordonner les opérations de pré-positionnement ;
- assurer la reconstitution et la gestion des stocks ;
- faire le point périodique sur les stocks en vivres et non vivres.

➤ **Direction des Secours et Réponses**

Cette Direction a pour mission de :

- coordonner et de mettre en place les secours dans le cas des catastrophes ;
- coordonner la préparation et la concrétisation des protocoles d'interventions nécessaires avec les partenaires financiers, techniques et les prestataires ;
- coordonner l'organisation des interventions en cas d'urgence.

➤ **Direction du CERVO**

Cette Direction a pour mission de :

- collecter les données nécessaires à la GRC ;
- constituer une base de données sur la GRC ;
- coordonner les actions de traitement et d'analyse de données ;
- apporter l'appui technique nécessaires aux cellules de réflexion ;
- coordonner les activités techniques du SAP national multirisque ;

- coordonner les activités de mise à jour des données.

➤ **Direction du Relèvement Précoce et Reconstruction**

Cette Direction a pour mission de :

- coordonner les activités d'évaluation des besoins en relèvement précoce et reconstruction ;
- coordonner la mobilisation des ressources pour les actions de relèvement précoce et de reconstruction ;
- coordonner les opérations de relèvement précoce et de reconstruction ;
- faire le suivi des opérations de relèvement précoce et de reconstruction.

➤ **Direction du Suivi-Evaluation**

- définir et veiller au respect du Manuel de Procédures et d'organisation du Système de Suivi- Evaluation ;
- développer les outils méthodologiques de suivi évaluation ;
- faire le suivi et l'évaluation en interne des activités et projets exécutés par la Direction générale et les directions techniques ;
- renforcer les capacités du personnel concernant les outils, les méthodologies et les mécanismes de suivi-évaluation ;
- tenir à jour les indicateurs de progrès des activités et projets ;
- élaborer les rapports du progrès de la mise en œuvre des activités et projets.

• **Point focaux auprès des collectivités territoriales décentralisées**

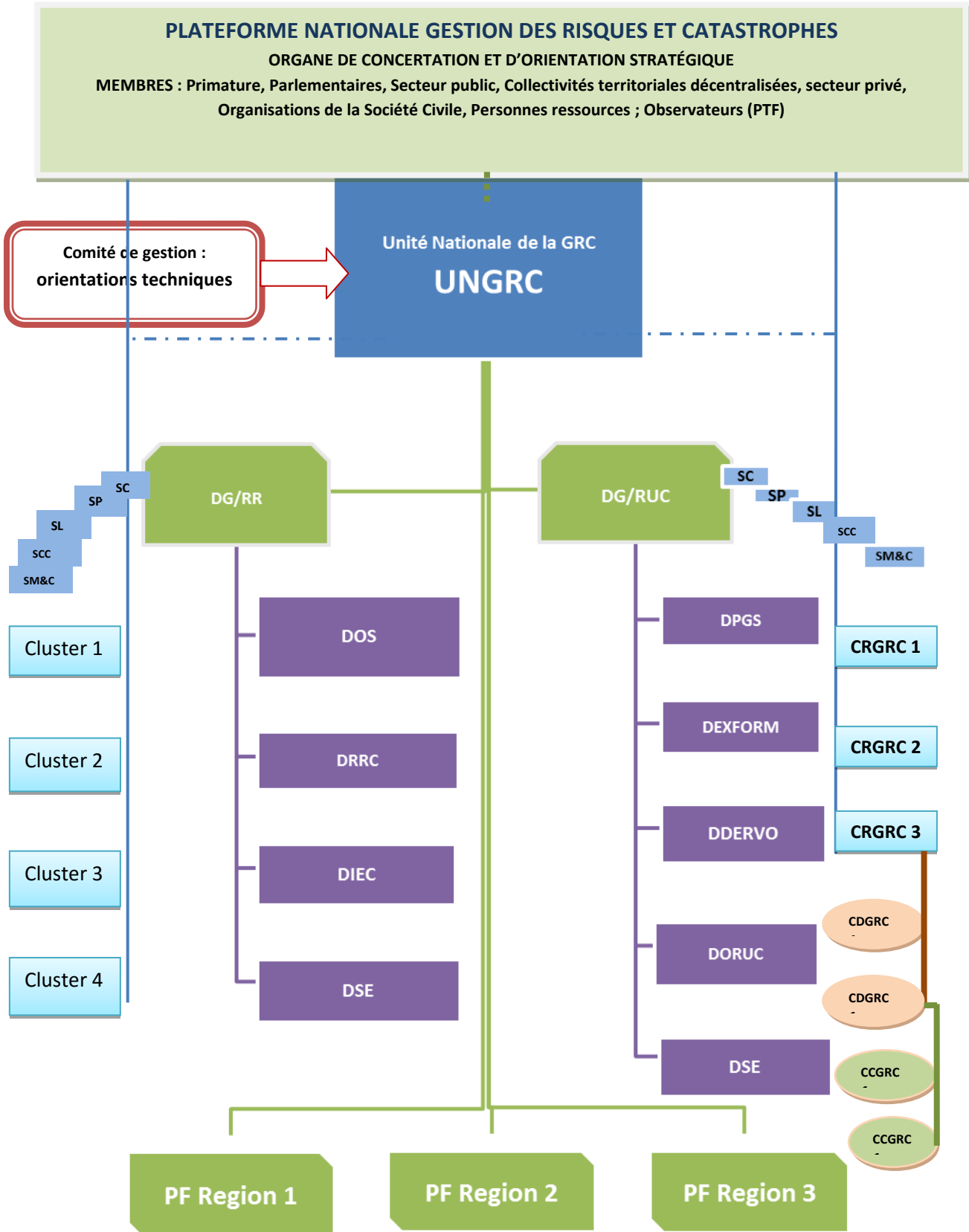
La nouvelle structure technique, désignera progressivement dans les régions et les communes des Points focaux. Ces Points focaux seront des personnes capables d'assister les autorités locales en termes de conseil et d'appui technique en matière de la GRC. Ils seront également responsables des centres opérationnels là où il en existe.

• **Points focaux au niveau des ministères et autres institutions**

Il sera désigné auprès de chaque ministère un point focal qui assurera le relais entre le Ministère ou autres institutions et l'UNGRC.

Figure 5 : Organigramme du cadre institutionnel de la GRC

PROPOSITION DE STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE LA GRC



Entités du cadre institutionnel de la GRC

CNGRC	Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CCRUC	Comité Communal de la Gestion des Risques et des Catastrophes
CCT	Comité Consultatif Technique/Clusters
CDRUC	Comité de District de la Gestion des Risques et des Catastrophes
CRGRC	Comité Régional de la Gestion des Risques et des Catastrophes
DEXFORM	Direction des Exercices et des Formations
DG/RR	Direction Générale de la Réduction des Risques
DG/RUC	Direction Générale de la Réponse aux Urgences et aux Catastrophes
DCERVO	Centre d'Etude et de Réflexion de Veille et d'Orientation
DIEC	Direction Information, Education et Communication
DORUC	Direction des Opérations de Réponses aux Urgences et aux Catastrophes
DOS	Direction des Orientations Stratégiques
DPGS	Direction Pré positionnement et Gestion des Stocks
DRRC	Direction de la Réduction des Risques de Catastrophes
DSE	Direction Suivi – Evaluation
PF	Point focal
SC	Service Comptabilité
SCC	Service Contrôle et Contentieux
SL	Service Logistiques
SP	Service du personnel
SM&C	Service Marketing et Communication
UNGRC	Unité Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes

4.5 Instruments de suivi-évaluation

Dans le cadre du dispositif institutionnel de coordination, de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC, le suivi-évaluation reposera sur les instruments suivants :

- ✓ *Suivi trimestriel ou semestriel (pour l'année 1) :*
 - Rapports trimestriels de suivi d'exécution des activités ;
 - Rapports semestriels de la Direction Générale de l'UNGRC sur la mise en œuvre des activités prévues ;
 - Rapports semestriels de suivi des indicateurs ;
 - Rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre de la SNGRC, comprenant l'évaluation de situation globale de la GRC/CAH.
- ✓ *Suivi annuel (pour l'année n-2) :*
 - Rapports trimestriels de suivi d'exécution des activités ;
 - Rapports semestriels de la Direction Générale de l'UNGRC sur la mise en œuvre des activités prévues ;
 - Rapports semestriels de suivi des indicateurs ;
 - Rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre de la SNGRC, comprenant l'évaluation de situation globale de la GRC/CAH.

- ✓ *Suivi annuel (pour l'année n-3) :*
 - Rapports trimestriels de suivi d'exécution des activités ;
 - Rapports semestriels de la Direction Générale de l'UNGRC sur la mise en œuvre des activités prévues ;
 - Rapports semestriels de suivi des indicateurs ;
 - Revue à mi-parcours de la SNGRC ;
 - Rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre de la SNGRC, comprenant l'évaluation de situation globale de la GRC/CAH.

- ✓ *Evaluation (à partir des années n-4) :*
 - Rapports trimestriels de suivi d'exécution des activités ;
 - Rapports semestriels de la Direction Générale de l'UNGRC sur la mise en œuvre des activités prévues ;
 - Rapports semestriels de suivi des indicateurs ;
 - Rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre de la SNGRC, comprenant l'évaluation de situation globale de la RRC/CAH.

- ✓ *Evaluation (à partir des années n-5) :*
 - Rapports trimestriels de suivi d'exécution des activités ;
 - Rapports semestriels de l'UNGRC sur la mise en œuvre des activités prévues ;
 - Rapports semestriels de suivi des indicateurs ;
 - Rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre de la SNGRC, comprenant l'évaluation de situation globale de la GRC/CAH.

CHAPITRE V : ANALYSE DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Les efforts de mise en œuvre de la SNGRC pourront être sapés par l'interférence des facteurs, tels que l'instabilité politique, une faible adhésion des acteurs, l'insuffisante mobilisation des ressources financières et les perturbations climatiques extrêmes.

5.1 Risques identifiés

5.1.1 Instabilité politique

La poursuite de la mise en œuvre des réformes permettra de renforcer les bases du processus démocratique et de contribuer à apaiser la situation politique, en particulier la poursuite du processus de décentralisation avec les élections locales et le transfert des compétences et moyens, qui permettra aux collectivités territoriale décentralisées de jouir effectivement de leur autonomie administrative et financière afin de participer activement aux actions de prévention et de gestion des risques et des catastrophes au niveau local. Toute perturbation socio-politique pourra entraver sévèrement les actions prévues en termes de mobilisations des ressources financières, des acteurs et de la coordination des actions.

5.1.2 Faible mobilisation des ressources financières

La mobilisation des ressources financières est basée à la fois sur les sources internes et les sources externes. Le besoin budgétaire pour le financement du plan de contingence de Saison cyclonique 2012_2013 seul s'élevait à plus de 13 millions de dollars USA⁵⁰. Ce serait une erreur d'appréciation de croire que Madagascar seul puisse mobiliser les ressources nécessaires. La capacité de Madagascar à mobiliser des ressources internes reste faible par rapport aux besoins pressants de lutte contre la pauvreté et de développement du pays dans les différents secteurs. La crise économique mondiale et ses implications au niveau de la gestion des dépenses pourraient amener les PTF à réduire de façon drastique leur assistance. Ce risque ne pourra être évité que si l'État et les PTF ne dérogent pas à la priorité qu'ils accordent à la réduction des risques et la gestion des catastrophes.

5.1.3 Perturbations climatiques extrêmes

Les perturbations climatiques extrêmes éventuelles notamment, les cyclones, les sécheresses et les invasions acridiennes, au-delà des cas survenus jusque-là, pourront occasionner davantage de dommages (pertes de cultures, destruction d'infrastructures, perte en vie humaine) qu'il sera plus difficile de gérer dans un contexte économique national et international un peu fragile.

5.2 Mesures de gestion des risques éventuels

La prévention et la réduction des risques ci-dessus identifiés exigent l'intégration de ces risques dans les politiques sectorielles (aménagement du territoire, environnement, agriculture, pêche et élevage, ressources en eau, infrastructures, urbanisme et habitat, population et protection sociale, assainissement des établissements humains, sécurité).

Les prévisions budgétaires de l'État devront prendre en compte ces risques.

En outre, il faudra veiller à la mise en œuvre de ces politiques, à l'application et au respect des cadres juridiques adoptés corrélativement à ces politiques.

⁵⁰ BNGRC : Plan de contingence national, cyclones et inondations ; 2012-2013.

5.3 Mesures importantes d'accompagnement de la mise en œuvre et du suivi-évaluation

Le tableau ci-après fait le récapitulatif des mesures importantes de mise en œuvre et du suivi-évaluation

Tableau 13 : Récapitulatif des mesures importantes de mise en œuvre et du suivi-évaluation

MESURES	RESPONSABLE
1. Adoption de textes juridiques portant création, attributions et fonctionnement des nouvelles structures de la GRC	Primature CPGU, BNGRC
2. Faire le plaidoyer pour une prise de conscience des dirigeants doublée d'une ferme volonté politique (Ministres, directeurs de Cabinet, Conseillers, Parlementaires, Autorités locales)	Primature CPGU, BNGRC, ONG
3. Mise en place des nouvelles structures de la GRC	Primature CPGU, BNGRC
4. Nomination des membres de la Plateforme nationale sur la GRC par Décret	Primature CPGU, BNGRC
5. Mise en place solennelle de la Plateforme nationale sur la GRC	
6. Mise en place du conseil d'administration de l'UNGRC	Primature CPGU, BNGRC
7. Recrutement et nomination du Directeur Général de l'UNGRC	Primature Comité de gestion de l'UNGRC
8. Mise à disposition de l'UNGRC du personnel nécessaire	Primature Ministères
9. Mise à disposition de l'UNGRC des locaux nécessaires (bureaux)	Primature Ministères
10. Mise en place d'un programme national RRC/GRC	Primature Ministères

CONCLUSION

Les catastrophes d'origine naturelle répétitives et leur lot de pertes et dommages sapent considérablement les efforts de développement de la Grande île. Les cyclones, les inondations, les invasions acridiennes et les sécheresses restent les catastrophes les plus récurrentes.

Au plan économique et social, après une longue crise socio-politique, le pays se remet progressivement avec la mise en place de nouvelles institutions démocratiques. Néanmoins, la situation de pauvreté permanente de la quasi-totalité de la population reste un facteur de fragilité auquel il faudra faire face rapidement.

En matière de la GRC, des efforts ont été faits par les différents intervenants aux plans politique, juridique, institutionnel et technique. Toutefois, au regard des besoins, il fallait une approche plus cohérente et une synergie des interventions, c'est ce processus que l'Etat malgache avait amorcé en adoptant en 2003 la SNGRC. Après plus de 10 ans d'existence, les contextes de la GRC aux niveaux national et international ont évolué. Au niveau national, plusieurs mutations sont intervenues au plan institutionnel et de nouveaux risques amplifiés par l'évolution du climat sont également apparus. Au niveau international, en 2005, la Communauté internationale a adopté le Cadre d'Action de Hyogo qui définit les actions prioritaires en matière de réduction de risques de catastrophes.

Il résulte de ces différentes mutations la nécessité d'actualiser le document de 2003.

Le processus d'actualisation a permis de faire le bilan de la mise en œuvre du document de 2003, d'évaluer les forces et faiblesses puis d'identifier les opportunités et les défis en matière de la RRC à Madagascar.

Sur la base de ce diagnostic, ont été proposées des actions à entreprendre pour une période de cinq ans. De nouveaux arrangements intentionnels capables de garantir la cohérence, la coordination intersectorielle et sectorielle, la synergie des intervenants et la forte implication de tous les acteurs sont proposés.

Le champ des catastrophes étant transversal, la mise en œuvre de la présente stratégie, dans l'esprit de la note politique de l'État, de la Stratégie nationale du secteur agriculture- élevage- pêche face au changement climatique, le Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques et bien d'autres programmes sectoriels relatifs aux ressources en eau et à l'assainissement, à l'aménagement du territoire, à la foresterie, à la cartographie et à l'habitat, s'inscrit dans la perspective du développement durable du pays.

Pour ce faire, au-delà de l'engagement des partenaires notamment PTF et des organisations non gouvernementales, la Plateforme nationale avec appui du Gouvernement et de l'UNGRC prospectera les mécanismes de mobilisations des ressources nationales, bilatérales et multilatérales dans une synergie de complémentarité pour la mise en œuvre des actions aux fins de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes de plus en plus récurrentes.

PLAN D'ACTION 2016-2020

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
Assurer l'effectivité de l'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement et dans les politiques sectorielles de développement et renforcer les cadres juridique et institutionnel	Axe stratégique 1 : L'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement sont effective ainsi que les cadres juridique et institutionnel améliorés.										
	Résultat 1.1 : Le cadre politique de la réduction des risques et de catastrophes est amélioré en clarifiant autant que possible toutes les clauses										
	• Faire adopter le nouveau document de stratégie nationale de la GRC par le Gouvernement ;	Primature	Ministères PTF ONG	Conseil de ministres	Rapports d'activités	1000					1000
	• faire la revue des documents de planification sectorielle en intégrant la RRC/GRC ;	Primature	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de documents de planification sectorielle revus	Rapports d'activités Documents sectoriels de planification	5000	5000	5000			15000
	• Mettre en place un cadre national de concertation et de coordination (plateforme nationale) de la RRC/GRC ;	Primature	Ministères PTF ONG	Un nouveau cadre institutionnel est opérationnel	Rapports d'activités Textes juridiques	5000					5000
	• mettre en place une unité permanente de coordination technique	Primature Ministère chargé de l'Intérieur	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de structures nationales de coordination technique opérationnelles	Rapport d'activités	100000					100000
• installer dans les localités sensibles les points focaux de l'unité nationale de coordination de la GRC afin d'assurer un appui technique	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de points focaux opérationnels au niveau local	Rapport d'activités	25000	25000				50000	

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	aux CTD et aux autres intervenants										
Résultat 1.2 : Le cadre juridique de la réduction des risques et des catastrophes est renforcée											
	<ul style="list-style-type: none"> faire l'état des lieux du cadre juridique national ayant des liens avec la RRC/GRC et élaborer les textes nécessaires au renforcement du cadre juridique de la GRC; 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Rapport sur l'état des lieux du cadre juridique de la RRC Nombre de textes juridiques élaborés	Rapports d'activités Documents de textes juridiques	20000					20000
	<ul style="list-style-type: none"> faire le plaidoyer pour l'adoption et/ou la promulgation des projets de textes juridiques sur la RRC/GRC ; 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de textes juridiques adoptés et/ ou promulgués	Rapport d'activités Textes juridiques	5000					
	<ul style="list-style-type: none"> vulgariser et promouvoir l'appropriation des textes juridiques sur la GRC ; 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'exemplaires de textes juridiques distribués au niveau sectoriel et au niveau décentralisé	Rapports d'activités		20000				20000
	<ul style="list-style-type: none"> vulgariser les documents relatifs à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes ; 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de documents relatifs à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes vulgarisés au niveau sectoriel et au niveau décentralisé	Rapports d'activités Documents de prévention et de gestion des risques de catastrophe		10000	10000	10000	10000	40000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
Résultat 1.3 : Les plates-formes sectorielles (clusters) et locales sont opérationnelles											
	• renforcer l'opérationnalisation des plates-formes au niveau sectoriel (Clusters)	Ministères	CTD PTF ONG	Nombre de plates-formes opérationnelles au niveau sectoriel	Rapports d'activités	15000	10000	10000	10000	10000	55000
	• renforcer l'opérationnalisation des plates-formes régionales et locales (CRGRC, CCGRC)	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de plates-formes locales opérationnelles	Rapports d'activités	50000	50000	15000	15000	15000	145000
Résultat 1.4 : Les capacités techniques, matérielles, financières des acteurs sont renforcées contribuant à l'efficacité des interventions dans le domaine de la GRC											
	• appuyer le renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction générale de l'UNGRC ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées Lots d'équipements mis à disposition	Rapports d'activités	100000	50000	50000	50000	50000	300000
	• appuyer le renforcement des capacités techniques et managériales de la Direction de la Protection civile ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées Lots d'équipements mis à disposition	Rapports d'activités	100000	25000	25000	25000	25000	200000
	• réaliser et vulgariser un guide de référence d'élaboration des études de danger ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'exemplaires de guide distribués	Rapports d'activités		50000				50000
	• appuyer l'élaboration et l'harmonisation de Plans Particuliers d'Intervention (PPI) ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de Plans Particuliers d'Intervention élaborés	Rapports d'activités Plans Particuliers		25000				25000

République de Madagascar

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
					d'Intervention						
	• renforcer les capacités techniques des services étatiques sur les principes de la RRC/GRC ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de services étatiques bénéficiaires	Rapports d'activités		30000	20000	20000	20000	90000
	• renforcer les capacités techniques des acteurs décentralisés sur les principes RRC/GRC et leur intégration dans les plans de développement locaux (PCD et PRD);	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Qualité des acteurs ciblés Nombre d'acteurs formés	Rapports d'activités		50000	50000	50000	50000	200000
	• former les acteurs de la plate-forme sur les principes de la RRC/GRC et les mécanismes de coordination en cas d'urgence ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Qualité des personnes ciblées Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	10000					10000
	• former les collectivités locales à la mise en place des programmes de prévention (élus locaux) ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Qualité des personnes ciblées Nombre de personnes formées	Rapports d'activités		50000	25000			75000
	• appuyer l'actualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Fréquence des actualisations Nombre de plans de contingence actualisés	Rapports d'activités Documents de plans de contingence	20000	20000	20000	20000	20000	100000
	• renforcer les capacités de l'équipe nationale	UNGRC	Ministères CTD	Nombre de personnes	Rapports d'activités	50000	50000	50000	50000	50000	200000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophe lors des interventions post catastrophes (CRIC)		PTF ONG	formées							
	• élaborer et mettre en œuvre un programme de RRC/GRC tiré de la stratégie	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Un programme de RRC mis en œuvre	Rapports d'activités	20000					20000
	• renforcer les capacités des institutions impliquées dans la GRC par l'apport d'expertise externe.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'institutions bénéficiaires	Rapports d'activités	300000	300000	300000	300000	300000	1500000
Résultat 1.5 : Des ressources financières sont mobilisées pour contribuer effectivement aux financements adéquats des actions dans le domaine de la RRC											
	• faire le plaidoyer auprès des autorités administratives en vue de la mobilisation des ressources internes pour financer les actions en matière de la RRC/GRC ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Niveau de mobilisation des ressources internes	Rapports d'activités	1000	1000				2000
	• Promouvoir l'investissement direct ou indirect des budgets sectoriels (agriculture, santé, infrastructures) dans les activités de la RRC/GRC	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Niveau de contribution des budgets sectoriels aux activités de la RRC	Rapports d'activités	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000	25000000
	• développer et mettre en œuvre un mécanisme national permanent le financement des actions de préventions et d'intervention d'urgence (Fonds National	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Un mécanisme national permanent de financement opérationnel	Rapports d'activités	25000	5000				30000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	des Catastrophes : Guichet Réduction, Guichet Urgence, Guichet Relèvement/Reconstruction)										
Résultat 1.6 : L'intégration de la RRC dans les politiques, plans, programmes sectoriels est améliorée											
	• finaliser le processus d'intégration de la RRC/GRC dans les curricula de l'Éducation Nationale ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de curricula ayant fait l'objet d'intégration de la RRC	Rapports d'activités	50000	100000	50000	100000	50000	250000
	• intégrer la RRC dans les programmes de l'Enseignement Supérieur	Ministère de l'enseignement supérieur	PTF	Nombre de départements universitaires ayant intégré la RRC au programme	Rapports d'activités	30000	30000	30000	20000	20000	130000
	• former les acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC/GRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'acteurs formés	Rapports d'activités	100000	50000				150000
	• former les parlementaires, les directeurs de cabinet, les directeurs centraux, les responsables de la planification sur l'intégration de la RRC/GRC dans les instruments de planification du développement	UNGRC	Senat CTD PTF ONG	Nombre d'acteurs formés	Rapports d'activités	50000	50000				100000
	• renforcer la prise en compte de la dimension RRC/GRC dans les études d'impacts environnementaux	UNGRC	Ministères ONE CTD	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	25000	25000				50000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	par la modification (mise à jour) des guides et la formation des spécialistes en évaluation environnementales		PTF ONG								
Axe stratégique 2 : Les risques majeurs sur l'ensemble du territoire sont connus et évalués et le SAP national multirisques renforcé d'une part et d'autre part les capacités des acteurs sont renforcées en équipement et en formation du personnel.											
Résultat 2.1 : Les risques tant au niveau national et local sont identifiés et évalués et leur profile contribue de façon adéquate à la prise de décision des acteurs											
Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de la RRC et la GRC afin de garantir une connaissance réelle des risques majeurs et des vulnérabilités sur l'ensemble du territoire national.	•développer des outils, capitaliser les existants et réaliser des diagnostics sommaires des risques pour chaque secteur	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de diagnostics réalisés avec les outils sectoriels développés	Rapport d'activités	50000	100000	100000			250000
	•réaliser la cartographie des risques majeurs à l'échelle nationale ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	cartographie des risques majeurs à l'échelle nationale disponible	Rapports d'activités	100000	100000	100000	100000		400000
	•réaliser une cartographie approfondie des risques à l'échelle des régions ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Cartographie des risques à l'échelle des régions disponible	Rapports d'activités	100000	200000	200000	200000	200000	900000
	•actualiser et réaliser des études de modélisation des risques majeurs ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG Institutions d'études	Nombre d'étude de modélisation réalisée	Rapports d'activités		250000	200000	200000		900000
	•réaliser une étude de vulnérabilité des écosystèmes côtiers et des mangroves,	UNGRC	Ministères CTD	Données disponibles	Rapports d'activités Document		300000				300000

République de Madagascar

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	ainsi que des établissements humains de la côte malgache au phénomène de l'érosion côtière ;		PTF ONG		d'étude						
	•réaliser des études de vulnérabilité des secteurs clés par risques majeurs ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de rapports d'étude de vulnérabilité des secteurs clés	Rapports d'activités		250000	250000	250000	100000	850000
	•créer un répertoire sur l'expertise nationale en RRC/GRC ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Répertoire d'experts nationaux disponible	Rapports d'activités	5000					5000
	•faire l'évaluation systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes au Madagascar ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Données sur vulnérabilité disponible	Rapports d'activités Rapport d'évaluation					450000	450000
	•élaborer les cartes des zones à multirisques.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Cartes de zones à multirisques disponibles	Rapports d'activités Cartes des zones à multirisques		150000	200000			350000
Résultat 2.2 : Les capacités des principales structures de collecte de données sont renforcées											
	•faire l'évaluation systématique des équipements de collecte de données météorologiques et production de l'information météorologique sur l'ensemble du territoire national ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Inventaire des équipements disponibles	Rapports d'activités	150000					150000
	•renforcer les capacités des services et du personnel de la	UNGRC	Ministères CTD	Nombre de personnes	Rapports	500000	1500000	1500000	100000		4500000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	météorologie afin de permettre à ceux-ci d'assurer une couverture efficace du territoire nationale et au pays de disposer de données fiables pour le suivi et la gestion des risques de catastrophes ;		PTF ONG	formées et d'outils distribués	d'activités						
	• appuyer les actions de réhabilitation et d'installation des stations limnométriques sur l'ensemble du territoire dans la perspective de disposer régulièrement des données utiles pour le suivi et la gestion des débordements éventuels de certains cours d'eau ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de stations réhabilitées et installées	Rapports d'activités	1000000	1000000	500000			2500000
	• renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la structure en charge de la centralisation des informations et de veille pour lui permettre de couvrir l'ensemble des risques majeurs dans le pays	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées Equipements et/ ou logiciels mis à disposition	Rapports d'activités		250000		200000		450000
	• renforcer les capacités opérationnelles des structures en charge de la lutte antiacridienne en mettant à sa disposition des moyens permettant d'étudier, d'observer, d'analyser, de cartographier et, lorsque cela est possible, de prévoir les invasions	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Equipements mis à disposition	Rapports d'activités	1500000	1000000	1000000	1000000	500000	5000000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	acridiennes										
	<ul style="list-style-type: none"> recycler le personnel des structures en charge de la lutte antiacridienne en tenant compte particulièrement des besoins actuels au niveau national 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Fréquence des recyclages Nombre de personnes formées	Rapport d'activité						
Résultat 2.3 : Un système national d'alerte précoce multirisque est renforcé et relayé par les SAP communautaires											
	<ul style="list-style-type: none"> faire une évaluation du système d'alerte existant et tenir compte des connaissances traditionnelles 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Un document d'évaluation est élaboré	Rapports d'activités Rapport d'évaluation	100000					100000
	<ul style="list-style-type: none"> accroître la performance à l'échelle locale des prévisibilités des risques majeurs 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Un document d'évaluation est élaboré	Rapports d'activités Rapport d'évaluation	250000	100000	100000	100000	100000	650000
	<ul style="list-style-type: none"> renforcer les capacités du système national d'alerte précoce afin qu'il puisse couvrir les risques majeurs dans le pays 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Le SAP national est opérationnel pour tous les risques majeurs	Rapports d'activités	450000	100000	100000	100000	100000	850000
	<ul style="list-style-type: none"> promouvoir l'utilisation des TV, des radios, des réseaux de téléphonie ou autres moyens fiables dans le cadre des alertes précoces afin de permettre aux populations urbaines et rurales d'être informées sur les mesures à prendre afin de minimiser l'impact des aléas. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Un système national d'alerte précoce opérationnel	Rapports d'activités	200000	200000	200000	200000	200000	1000000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	<ul style="list-style-type: none"> disséminer les SAP existants à tous les intervenants/partenaires impliqués dans la réponse aux urgences. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Les intervenants/partenaires impliqués dans la réponse aux urgences sont informés de l'existence des SAP	Rapports d'activités	50000	50000	50000	50000	50000	250000
	<ul style="list-style-type: none"> créer des réseaux communautaires d'alerte précoce dans les régions non encore dotées. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de réseaux communautaires opérationnels	Rapports d'activités	250000	450000	450000			1150000
Résultat 2.4 : Madagascar participe aux actions de la RRC/GRC dans un cadre de coopération bilatérale, sous régionale, régionale et internationale renforcée											
	<ul style="list-style-type: none"> renforcer la participation de Madagascar aux actions de la RRC/GRC initiées par la SADC 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de projets de la SADC auxquels a participé Madagascar	Rapports d'activités Protocoles d'accord	25000	25000	25000	25000	25000	125000
	<ul style="list-style-type: none"> renforcer la participation de Madagascar aux actions de la RRC/GRC initiées dans le cadre de la COI 	UNGRC	Les Iles de l'Océan indien	Nombre de projets initiés par la COI auxquels a participé Madagascar	Rapports d'activités Protocoles d'accord	25000	25000	25000	25000	25000	125000
	<ul style="list-style-type: none"> renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine de la RRC/GRC 	UNGRC	Pays amis	Nombre de liens de coopération établis	Rapport d'activité Protocoles d'accord	25000	25000	25000	25000	25000	125000
	<ul style="list-style-type: none"> renforcer la participation de Madagascar aux programmes, projets et 	UNGRC	Ministères CTD	Nombre de participations aux	Rapports d'activités Protocoles	10000	10000	10000	10000	10000	50000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	cadres de concertation initiés par l'Union Africaine		PTF ONG	programmes, projets et cadres de concertation	d'accord						
	•renforcer la participation de Madagascar aux programmes, projets et cadres de concertation initiés par le Système des Nations Unies	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de participations aux programmes, projets et cadres de concertation	Rapports d'activités Protocoles d'accord	10000	10000	10000	10000	10000	50000
Axe stratégique 3 : L'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux est renforcée											
Renforcer l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux à travers l'appui à la recherche, l'identification et la valorisation des connaissances endogènes	Résultat 3.1 : Les capacités des institutions de recherche sont renforcées										
	•appuyer les activités de recherche au niveau national sur les risques et catastrophes (universités, centres de recherche)	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'institutions bénéficiaires	Rapports d'activités	250000	250000	250000	250000	250000	1250000
	•octroyer des bourses d'études et de recherche en renforçant l'acquisition pédagogique par l'application de la NTIC	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de bourses octroyées en lien avec les risques et des catastrophes	Rapports d'activités	50000	50000	50000	100000	50000	500000
	Résultat 3.2 : Les connaissances endogènes sont valorisées dans les domaines de la RRC et de la GRC										
	•faire l'inventaire des connaissances endogènes en lien avec la RRC/GRC sur l'ensemble du territoire de Madagascar	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de connaissances endogènes inventoriées	Rapports d'activités	40000					40000
•vulgariser les bonnes pratiques endogènes	UNGRC	Ministères CTD PTF	Nombre d'opérations de vulgarisation	Rapports d'activités		25000	25000				50000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
et le changement de comportement de la population grâce à une éducation adaptée aux vulnérabilités dans le pays.			ONG								
	Résultat 3.3 : Les populations intègrent dans leur comportement la culture du risque										
	• faire la mise à jour des modules de sensibilisation et d'information du public	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de modules mis à jour	Rapports d'activités	100000					100000
	• élaborer de nouveaux supports pédagogiques prenant en comptes tous les risques majeurs au niveau national	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de nouveaux supports élaborés	Rapports d'activités	100000	500000				150000
	• multiplier les supports pédagogiques et faire une large diffusion	UNGRC	PTF ONG	Nombre d'exemplaires	Rapports d'activités	150000	100000				250000
	• organiser des activités de sensibilisation et d'information sur la culture du risque en couvrant tous les risques majeurs et en mettant l'accent sur les mesures de réduction possible	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'activités réalisées Cibles touchés	Rapports d'activités	500000	500000	500000	500000	500000	4500000
	• renforcer les mécanismes d'information au niveau national et local par l'appui aux radios communautaires, aux ONG locales et organisations à la base.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de radios communautaires , d'ONG locales et d'organisations à la base bénéficiaires	Rapports d'activités	500000	500000	500000			1500000
Axe stratégique 4 : Les actions de réduction des risques sous-jacents aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale sont renforcées réduisant la vulnérabilité des populations à ces risques dans les années à venir											

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
Renforcer la prise en compte des risques sous-jacents dans les programmes et les projets aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale.	<i>RA.1 : L'intégration de la RRC/GRC est effective dans les projets secteurs clés (Agriculture, Aménagement du territoire, BTP, Tourisme, Environnement, ...)</i>										
	• élaborer des procédures et directives pour l'intégration de la RRC dans les secteurs clés du développement	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de documents procédures et directives élaborés	Rapports d'activités						
	• développer des outils d'intégration de la RRC/GRC dans les projets d'infrastructures (routes, bâtiments, énergie)	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de documents sectoriels réalisés et validés	Rapports d'activités	50000					50000
	• assurer une large diffusion des normes anti-aléas et outils de prise en compte de la RRC/GRC dans les BTP	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG Entreprises BTP	Nombre d'infrastructures réalisées conformément aux normes anti-aléas	Rapports d'activités	30000	20000				50000
	• appuyer l'intégration de la dimension RRC/GRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la Gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP)	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Documents réalisés et validés	Rapports d'activités	30000	20000				50000
	• promouvoir les mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro-assurance	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de souscripteurs	Rapports d'activités	1000000	1000000	1000000			3000000
	• promouvoir la protection et l'amélioration des équipements collectifs et des infrastructures essentielles construits conformément	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'équipements et d'infrastructures améliorés	Rapports d'activités	2500000	2500000	3000000	1500000	150000	11000000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	aux normes anti-aléas										
	Résultat 4.2 : La gestion intégrée des écosystèmes sensibles est renforcée dans tout projet de développement										
	• clarifier et formaliser les modes de collaboration technique et organisationnel avec les ministères sectoriels cernés	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de programmes de travail intégrés	Conventions intersectorielles Rapports d'activités						
	• améliorer l'aménagement et la gestion des bassins fluviaux y compris les bas-fonds	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de bassins fluviaux et bas-fonds aménagés	Rapports d'activités	3000000	3000000	3000000	2500000	250000	14000000
	• renforcer les activités de reboisement en milieu rural, urbain et péri-urbain à travers un programme national de reboisement	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Superficies reboisées	Rapport d'activités	3000000	4000000	4000000	3000000	250000	16500000
	• renforcer les systèmes de protection des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, mangroves, côtes, et flancs de montagnes)	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Superficies protégées	Rapports d'activités	2500000	2500000	3000000	1500000	150000	11000000
	• faire le profil des bonnes pratiques de gestion des terres	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de bonnes pratiques répertoriées	Rapports d'activités	30000					30000
	• vulgariser les bonnes pratiques de gestion durable des terres en fonction des agro-écologies	MINAGRI	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes ayant adoptées les bonnes pratiques	Rapports d'activités	1000000	1000000	1000000	1000000	100000	5000000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	• appuyer les micro-projets de maîtrise et de gestion rationnelle de l'eau dans le secteur de l'agriculture	MINAGRI	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de micro-projets financés	Rapports d'activités	1500000	1500000	2000000	1500000	100000	7500000
	• vulgariser les semences adaptées aux changements climatiques et aux perturbations résultant des situations de catastrophes avec le calage des calendriers cultureux	MINAGRI	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes ayant adoptées les semences adaptées	Rapports d'activités	500000	500000	1000000	1000000	50000	3500000
Résultat 4.3 : Les sources de pollutions industrielles sont sous contrôle sur l'ensemble du territoire national											
	• faire l'inventaire des sources de pollutions majeures dans le pays	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG Secteur privé	Nombre de rapports	Rapport d'activités	200000	500000	500000	100000	100000	1300000
	• accompagner les opérateurs dans la réduction et la maîtrise des pollutions industrielles	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'appuis	Rapport d'activités	50000	100000	100000	50000	500000	350000
Résultat 4.4 : Les microprojets communautaires sont accompagnés financièrement et techniquement											
	• renforcer les actions de lutte contre les feux de végétation/brousse	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'équipements distribués	Rapport d'activités	200000	500000	500000	100000	100000	1300000
	• accompagner les femmes et jeunes à renforcer leurs	UNGRC	Ministères CTD	Nombre de bénéficiaires	Rapports d'activités	1000000	1500000	1500000	500000	500000	5000000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	groupements ou à s'organiser en groupement afin qu'ils puissent (i) fédérer leurs efforts dans le cadre des activités qu'ils s'exercent, (ii) améliorer leurs conditions de vie, (iii) réduire les pressions sur les ressources naturelles et (iv) renforcer la résilience à travers les activités génératrices de revenus (AGR).		PTF ONG								
Résultat 4.5 : La population malgache vit dans un contexte où les conflits socio-politiques impactent moins leurs conditions de vie et le développement du pays											
	• accompagner la mise en œuvre du programme national sur la culture de vivre ensemble, la solidarité nationale (entraide sociale) et la citoyenneté	Ministère en charge de la population Ministère chargé de l'intérieur	Ministères CTD PTF ONG	Un document de programme est élaboré et mise en œuvre	Document de programme Rapport d'activités	50000					50000
	• mettre en place des mécanismes de médiation entre acteurs en cas de conflit.	Ministère en charge de la population Ministère chargé de l'intérieur	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de médiations	Rapports d'activités	500000	500000	500000	500000	500000	2500000
Axe stratégique 5 : Les outils techniques de préparation sont améliorés et les capacités des acteurs sont renforcées en matière de la préparation en prévision des catastrophes											
Poursuivre les actions d'amélioration des outils techniques de préparation et de	Résultat 5.1 : Les outils techniques de la préparation aux situations d'urgence sont adaptés et opérationnels										
	• mettre à jour les plans de contingences en fonction des scénarios de risques futurs et prendre en compte l'aspect genre à tous les niveaux	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de plans de contingences mis à jour	Rapports d'activités	30000	30000	30000	30000	30000	150000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
renforcement des capacités des acteurs et de la population en matière de la préparation en prévision des catastrophes.	•élaborer les plans annuels de préparation et de gestion des urgences	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de plans annuels élaborés	Rapports d'activités Document de plans annuels	25000					25000
	•renforcer les capacités des comités locaux de planification de secours en formation, en moyens matériels et financiers	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de comités locaux formés et nombre d'équipements et montant distribués	Rapports d'activités	500000	500000	500000	500000	500000	2500000
	•faire une large diffusion du mécanisme institutionnel de gestion des crises	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de documents distribués	Rapports d'activités	10000	5000	5000	5000	5000	30000
	Résultat 5.2 : Les capacités des acteurs sont renforcées en matière de préparation et réponse										
	•développer et mettre en œuvre un programme de formation pour la préparation et réponse aux urgences de toutes natures et à tous les niveaux (national, régions, districts, communes) et sur la gestion de système d'alerte précoce.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	50000	500000	500000	500000	500000	2050000
•créer un pool de formateurs pour les régions et les former pour la préparation et réponse aux urgences.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de formateurs constituant le pool	Rapports d'activités	150000					150000	
•assurer la formation régulière des agents en charge de la gestion des	UNGRC	Ministères CTD PTF	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	50000	50000	50000	50000	50000	250000	

République de Madagascar

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	systemes d'alerte precoce		ONG								
	•organiser une formation pour la gestion de l'information et en SIG avec un focus sur la préparation et réponse aux urgences.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	50000					50000
	•organiser une formation spécifique sur le relèvement afin de familiariser les acteurs nationaux sur les mesures de préparation pour le relèvement	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	50000					50000
	•mobiliser des expertises pour dispenser des formations spécifiques sur les actions à entreprendre face aux risques d'éruption volcanique	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités		50000				50000
	•mettre en place une base de données de toutes les personnes formées en RRC/GRC au niveau national	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes répertoriées	Rapports d'activités Répertoire des personnes formées en RRC/GRC	5000					5000
	•organiser des exercices de simulation annuellement (période prédéfinie) et simultanément pour plusieurs risques (naturels ou industriels) majeurs au niveau national, régional et district afin de tester les plans de contingence et de renforcer les capacités des	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'exercices de simulation Nombre de districts ou communes couverts	Rapports d'activités	100000	100000	100000	100000	100000	500000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	acteurs.										
R 5.3 Des outils sont développés pour la planification, la mise en œuvre et le monitoring en matière de la préparation et réponse aux urgences											
	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place un mécanisme permettant d'actualiser périodiquement le plan national de contingence multirisques et les plans sectoriels de contingence au niveau national, régional, et des Fokontany en utilisant les résultats de l'évaluation des risques. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Mécanisme d'actualisation périodique des différents plans de contingence opérationnel	Rapports d'activités	50000	50000	50000	50000	50000	250000
	<ul style="list-style-type: none"> développer et disséminer un seul outil standard pour l'évaluation des besoins en cas de catastrophes. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'évaluations en cas de catastrophes faites à base de l'outil standard	Rapports d'activités	10000					10000
	<ul style="list-style-type: none"> renforcer les capacités (techniques, matérielles et financières) des communautés des zones sensibles à la préparation et à la réponse ; 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de zones sensibles dotées d'équipements d'alerte précoce	Rapports d'activités	450000	450000	450000	450000	450000	225000
	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place des centres opérationnels régionaux. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de centres opérationnels mis en place	Rapports d'activités	450000	450000	450000	450000	450000	225000
R 5.4 Une base de données est opérationnelle afin de centraliser les informations.											
	<ul style="list-style-type: none"> créer une banque d'informations afin de 	UNGRC	Ministères CTD	Une banque d'information	Rapports d'activités	20000	5000	5000	5000	5000	40000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	centraliser et gérer les informations pour la préparation et réponse aux urgences		PTF ONG	est opérationnelle							
	<ul style="list-style-type: none"> établir une base de données pour tous les numéros/contacts importants (GVT, SNU, NGO et donateurs) 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Base de données disponible	Rapports d'activités	5000					5000
	<ul style="list-style-type: none"> établir des accords-cadres et des partenariats entre l'Etat, les acteurs humanitaires, et le secteur privé. 	Gouvernement	UNGRC Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'accords-cadres et de partenariats entre l'Etat, les acteurs humanitaires, et le secteur privé.	Rapports d'activités	2000	2000	2000	2000	2000	10000
	<ul style="list-style-type: none"> établir les standards minimum afin de garantir la sécurité des intervenants lors de situations d'urgence. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'incidents lors de situations d'urgence	Rapports d'activités	10000					10000
	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place un document standard pour les "appels de fonds d'urgence" et aussi pour le reporting. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Le document standard pour les appels de fonds est disponible	Rapports d'activités	10000					10000
	<ul style="list-style-type: none"> établir une procédure afin de gérer les médias lors de situation de réponse aux urgences. 	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Une procédure de gestion des médias est opérationnelle	Rapports d'activités	10000					10000
Résultat 5.5 : Une évaluation des capacités est faite en termes de besoins nationaux en logistique et communication afin de garantir une réponse efficace aux désastres.											
	<ul style="list-style-type: none"> évaluer les besoins en 	UNGRC	Ministères	Rapports	Rapports	10000					10000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	renforcement des capacités du futur UNGRC et du CPC en matière de gestion des situations d'urgence		CTD PTF ONG	d'évaluation disponibles	d'activités Rapport d'évaluation des besoins						
	•établir une standardisation des équipements de réponse/communication entre tous les principaux intervenants dans la gestion des situations d'urgence.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Les équipements de réponse/communication sont conformes aux standards établis	Rapports d'activités	10000					10000
	•renforcer les capacités de l'UNGRC en équipements logistiques	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'équipements mis à disposition	Rapports d'activités	1500000	1500000	500000	500000	500000	4500000
	•renforcer les capacités en équipement des structures de secours d'urgence (Protection civile, services des sapeurs-pompiers)	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'équipements mis à disposition	Rapports d'activités	5000000	5000000	5000000	500000	700000	20700000
	•établir des accords entre les structures étatiques et le secteur privé pour un soutien logistique lors de désastres ;	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombres d'accords entre l'Etat et le secteur privé	Rapports d'activités	5000					5000
	•renforcer les capacités nationales en matière de formulation, mise en œuvre et suivi de programmes de relèvement rapide	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	100000	100000	100000	100000	100000	500000
Résultat 5.6 : Les centres opérationnels sont renforcés aux niveaux national et régional.											
	•mettre en place des procédures pour la gestion des centres opérationnels au	UNGRC	Ministères CTD PTF	Les procédures de gestion établies	Rapports d'activités	10000					10000

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	niveau régional : SOP pour les premiers 24-48-72 heures de réponses, ainsi que le « business continuity ».		ONG								
	• organiser régulièrement des exercices de simulations afin de garantir un bon niveau d'opérationnalité des centres.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre d'exercices de simulations	Rapports d'activités	25000	25000	25000	25000	25000	125000
	• former les agents des centres sur la collecte, l'analyse et la gestion de l'information	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Nombre de bénéficiaires des formations	Rapports d'activités	50000					50000
Résultat 5.7 : Les systèmes d'alerte précoce sont opérationnels au niveau communautaire											
	• développer/renforcer les mécanismes d'alerte précoce dans les régions, districts et Fokontany les plus sensibles.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Le SAP est opérationnel dans les régions, districts et Fokontany les plus sensibles	Rapports d'activités	150000	150000	100000	100000	50000	550000
	• développer/former et équiper les districts plus sensibles afin que des mécanismes d'alerte précoce soient fonctionnels.	UNGRC	Ministères CTD PTF ONG	Les districts plus sensibles sont renforcés	Rapports d'activités	150000	150000	150000	150000	150000	750000
Résultat 5.8 : Madagascar est couvert par les systèmes régionaux et sous régionaux d'alerte précoce											
	• renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de surveillance satellitaire des cyclones au niveau de l'océan indien	UNGRC	COI USA	Nombre d'alertes au cyclone par le réseau sous régional	Rapports d'activités	50000	50000	50000	50000	50000	250000
	• renforcer la coopération	UNGRC	COI	Nombre d'alertes au	Rapports d'activités	50000	50000	50000	50000	50000	250000

République de Madagascar

OBJECTIFS	ACTIVITES	ACTEUR LEADER	ACTEUR PARTENAI RE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	ANNEES DE REALISATION					COUT (USD)
						2016	2017	2018	2019	2020	
	régionale et sous régionale en matière de surveillance de tsunamis au niveau de l'océan indien			tsunami par le réseau sous régional							
	•renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de surveillance des pollutions marines au niveau de l'océan indien	UNGRC	COI SADC	Nombre d'alertes aux pollutions marines par le réseau sous régional	Rapports d'activités	50000	50000	50000	50000	50000	250000
	•renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de surveillance des départs de feux de végétation au niveau de l'océan indien	UNGRC	COI USA	Nombre de départs de feux signalés	Rapports d'activités	45000	45000	45000	45000	45000	225000
	•renforcer la coopération régionale et mondiale pour l'utilisation de la nouvelle technologie pour l'alerte précoce : sms, drone ;	UNGRC	PTF	Nombre d'opérations réalisées	Rapports d'activités	45000	45000	45000	45000	45000	
	•renforcer la coopération régionale et mondiale pour la surveillance acridienne	UNGRC	PTF	Nombre d'interventions	Rapports d'activités	500000	50000	500000	500000	500000	2500000

BIBLIOGRAPHIE

- BAD, 2014.** Evaluation de la fragilité de l'Etat malgache, 23 p.
- BNGRC, 2013.** Plan de contingence national : cyclones et inondations 2012-2013 ; 48 p.
- Chantal BLANC-PAMARD et Hervé RAKOTORAMIARANTSOA, 2003.** MADAGASCAR: les enjeux environnementaux, 21 p.
- CHRISTOPHE BUFFET, 2011.** Réduction des risques de catastrophes à Madagascar : Etude comparative des programmes DIPECHO au regard du cyclone Bingiza.
- CNS, 2000.** Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes, 101 p.
- FAO, 2014.** Cadre de programmation pays 2014–2019, 48 p.
- GROUPEMENT ASCONIT-PARETO, 2011.** Etude de vulnérabilité aux changements climatiques, évaluation qualitative, 83 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2010.** Stratégie d'Adaptation et d'atténuation aux Effets et impacts du Changement Climatique ; 87 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2010.** Stratégie d'adaptation et d'atténuation aux effets et impacts du changement climatique, 15 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2012.** Stratégie nationale face au changement climatique : secteur agriculture-élevage-pêche 2012-2025 ; 121 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2013.** Plan national d'urgence antiacridienne, 208 p.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE, 2005.** Décret n° 2005–866 fixant les modalités d'application de la loi n° 2003 - 010 du 5 septembre 2003 relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes.
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION, 2014.** Note conceptuelle d'élaboration d'un plan national de développement ; 12 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS, 2010.** Stratégie nationale pour la gestion des pollutions ; 35 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS, 2012.** Rapport sur l'Etat de l'Environnement à Madagascar.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS, 2013.** Politique nationale de l'éducation relative à l'environnement pour le développement durable, 14 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS,** Deuxième communication nationale au titre de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, 96 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS.** Politique nationale de lutte contre le changement climatique, 9 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS.** Stratégie nationale du mécanisme de développement propre à Madagascar, 13 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE ET DES FORETS, 2014.** Rapport thématique relatif à la Convention sur la Diversité Biologique pour répondre aux besoins de renforcement des capacités, 61 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE ET DES FORETS.** Rapport thématique « Lutte contre le changement climatique », 70 p.

- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS, 2006.** Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, 69 p.
- Patricia RAMAROJAONA, Evah ANDRIAMBOAVONJY et Abraham ELISON 2011.** Madagascar face aux défis du changement climatique : Capitalisation de nos expériences, 197 p.
- PAM, 2005.** Madagascar : Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA), Collecte et analyse des informations secondaires, 37 p.
- PNUD MADAGASCAR.** Evaluation finale de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques et catastrophes, 102 p.
- PNUD, 2009.** Evaluation finale Du projet « Renforcement de la mise en œuvre de la SNGRC ».
- PNUD, 2013.**Rapport sur le développement humain.
- PNUD, 2014** Perspectives économiques en Afrique.
- PNUD, GEF, 2014.** Rapport d'évaluation thématique relative à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification à Madagascar, 85 p.
- REPUBLIC OF MADAGASCAR.** National climate change profile: assessing vulnerability, mitigating risks and emissions.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 1995.** Loi n° 94-008 du 26 avril 1995 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 1995.**Loi n° 94-007 du 26 avril 1995 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des Collectivités territoriales décentralisées.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 1999.** Décret n° 99-952 du 15 décembre 1999 portant réglementation de la création, de l'organisation et du fonctionnement d'un Organisme Public de Coopération Intercommunale.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2003.** Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, 141 p.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2003.** LOI N° 2003-010 relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2005.** DECRET N°903 Modifiant le décret n°2005-866 du 20 décembre 2005 fixant les modalités d'application de la loi n°2003-010 du 5 septembre relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2006.** DECRET N° 2006- 904 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions du bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2006.** DECRET N°2006-892 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la cellule de prévention et gestion des urgences à la Primature.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2006.** Politique nationale de l'habitat.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2011.** Etude de vulnérabilité aux changements climatiques : évaluation qualitative.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2014.** Evaluation de la fragilité de l'Etat malgache.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2014.** LOI N°2014-020 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2014. Loi n°2014-021 relative à la représentation de l'Etat.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2014. Loi Organique n°2014-018 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2014. Note de politique sur la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique à Madagascar.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2014. Politique générale de l'Etat, P 12.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR. Politique nationale de l'aménagement du territoire.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR. Politique nationale de l'environnement.

SADC, 2013. Report of the Southern African Development Community (SADC) Disaster Risk Reduction (DRR) Sub-regional Platform: Mainstreaming & Implementing DRR into Development Frameworks in the SADC Region, 17 p.

The World Bank, 2012. Cadre d'Analyse de la Gouvernance Fièvre à Madagascar : Notes contextuelles pour l'évaluation des indicateurs et dimensions.

UNEP, 2014. Cinquièmes rapports nationaux de la Convention sur la Diversité Biologique, 137 p.

UNICEF, 2012. Adaptation aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophe dans le secteur de l'éducation : Manuel de référence, 217 p.

UNISDR, PNUD et OCHA, 2012. Rapport sur l'évaluation des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes à Madagascar, 39 p.

www.africaneconomicoutlook.org/fr/outlook/Developpement_Humain